

MAÎTRISE GLOBALE
de la **SIGNALISATION**

**RAPPORT
ANNUEL**
exercice
2017/2018

SIGNAUX  **GIROD**®

SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL EXERCICE 2017/2018

A Comptes consolidés en normes IFRS 1

| | |
|--|-----------|
| I - Bilan consolidé | 1 |
| II - Compte de résultat en normes IFRS | 3 |
| III - Tableau des flux de trésorerie en normes IFRS | 5 |
| IV - Tableau de variation des capitaux propres en normes IFRS | 6 |
| V - Annexe aux états financiers consolidés en normes IFRS | 7 |
| V-1-1- Présentation de l'activité et des événements majeurs | 7 |
| V-1-2- Références de la société | 7 |
| V-1-3- Caractéristiques de l'activité | 7 |
| V-2 - Méthodes comptables significatives | 8 |
| V-2-1- Principes de préparation des états financiers | 8 |
| V-2-1-1- Conformité aux normes comptables | 8 |
| V-2-1-2- Comparabilité des états financiers | 8 |
| V-2-1-3- Comptes consolidés – Principes de consolidation | 8 |
| V-2-2- Recours à des jugements et des estimations | 9 |
| V-2-3- Résumé des méthodes comptables significatives | 9 |
| V-2-3-1- Présentation du bilan | 9 |
| V-2-3-2- Conversion des comptes des filiales étrangères | 9 |
| V-2-3-3- Conversion des opérations en devises | 10 |
| V-2-3-4- Immobilisations corporelles | 10 |
| V-2-3-5- Coûts d'emprunt | 10 |
| V-2-3-6- Subventions publiques | 10 |
| V-2-3-7- Immeubles de placement | 11 |
| V-2-3-8- Regroupements d'entreprises et Goodwills | 11 |
| V-2-3-9- Immobilisations incorporelles | 12 |
| V-2-3-10- Perte de valeur des immobilisations | 12 |
| V-2-3-10-1- Tests de perte de valeur des goodwills, immobilisations incorporelles et corporelles | 12 |
| V-2-3-10-2- Tests de perte de valeur des immobilisations corporelles industrielles | 13 |
| V-2-3-11- Actifs financiers | 13 |
| V-2-3-12- Stocks | 13 |
| V-2-3-13- Clients et autres débiteurs | 13 |
| V-2-3-14- Actifs non-courants détenus en vue de la vente et passifs afférents | 14 |
| V-2-3-15- Trésorerie et équivalents de trésorerie | 14 |
| V-2-3-16- Emprunts portant intérêts | 14 |
| V-2-3-17- Provisions | 14 |
| V-2-3-18- Avantages au personnel | 14 |
| V-2-3-18-1- Les avantages à court terme | 14 |
| V-2-3-18-2- Les avantages postérieurs à l'emploi | 14 |
| V-2-3-19- Contrats de location | 15 |
| V-2-3-20- Reconnaissance des produits des activités ordinaires | 15 |
| V-2-3-21- Frais de recherche et développement | 16 |
| V-2-3-22- Présentation du compte de résultat et principaux indicateurs financiers | 16 |
| V-2-3-23- Impôts | 16 |
| V-2-3-24- Résultat net par action | 16 |
| V-2-3-25- Juste valeur des instruments financiers | 16 |
| V-3 - Notes | 17 |
| V-4 - Engagements et passifs éventuels | 38 |
| V-5 - Informations relatives aux parties liées | 40 |
| V-6 - Gestion du risque financier | 41 |
| V-7 - Liste des entités consolidées et méthodes de consolidation | 43 |
| V-8 - Informations environnementales | 44 |
| V-9 - Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice | 44 |
| V-10 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés | 45 |

B Comptes sociaux 50

| | |
|--|-----------|
| I - Bilan au 30 septembre 2018 | 50 |
| II - Compte de résultat | 51 |
| III - Tableau des flux de trésorerie | 52 |
| IV - Principes et méthodes comptables | 53 |
| IV-1 - Immobilisations incorporelles et corporelles | 53 |
| IV-2 - Immobilisations financières | 54 |
| IV-3 - Stocks et en-cours | 54 |
| IV-4 - Créances et dettes | 54 |
| IV-5 - Valeurs mobilières de placement | 54 |
| IV-6 - Provisions pour risques et charges | 54 |
| IV-7 - Impôts | 54 |
| IV-8 - Engagements de retraite | 55 |
| V - Notes | 55 |
| V-1 - Actif immobilisé | 55 |
| V-2 - Stocks et En-cours | 56 |
| V-3 - Créances d'Exploitation | 57 |
| V-4 - Capitaux Propres | 57 |
| V-5 - Provisions | 57 |
| V-6 - Dettes Financières | 59 |
| V-7 - Dettes d'Exploitation | 59 |
| V-8 - Charges à payer – Produits à recevoir - Charges et Produits constatés d'avance | 60 |
| V-9 - Eléments relevant de plusieurs postes du Bilan | 60 |
| V-10 - Chiffre d'affaires | 61 |
| V-11 - CICE | 61 |
| V-12 - Résultat Financier | 61 |
| V-13 - Résultat Exceptionnel et transferts de charges | 62 |

SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL EXERCICE 2017/2018

| | |
|--|----|
| V-14 - Impôts – Accroissements, allègements de la dette future d'impôt et ventilation de l'impôt | 62 |
| V-15 - Tableau des filiales et participations | 63 |
| V-16 - Résultats des cinq derniers exercices | 64 |
| V-17 - Rémunérations et effectifs | 64 |
| V-18 - Engagements hors bilan et passifs éventuels..... | 65 |
| V-19 - Crédit-Bail | 65 |
| V-20 - Identité de la société mère consolidant les comptes de la société..... | 66 |
| V-21 - Capital social | 66 |
| V-22 - Obligations contractuelles | 66 |
| V-23 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice | 66 |

C Rapport de gestion 67

| | |
|--|----|
| I - Données relatives aux comptes consolidés..... | 67 |
| I-1 - Evolution du chiffre d'affaires consolidé..... | 67 |
| I-2 - Contribution au résultat net consolidé | 67 |
| I-3 - Données relatives aux filiales détenues directement..... | 68 |
| II - Données relatives à la société mère | 68 |
| II-1 - Evolution du chiffre d'affaires..... | 68 |
| II-2 - Méthodes comptables..... | 68 |
| II-3 - CICE | 68 |
| II-4 - Résultat financier | 68 |
| II-5 - Informations sur les délais de paiement..... | 68 |
| II-6 - Dividende..... | 69 |
| II-7 - Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts..... | 69 |
| II-8 - Actionnariat..... | 69 |
| II-9 - Mouvements sur actions propres | 70 |
| II-10 - Perspectives..... | 70 |
| II-11 - Evolution des participations | 70 |
| II-12 - Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice | 71 |
| II-13 - Recherche et développement | 71 |
| III - Déclaration de performance extra-financière..... | 72 |
| III-1 - Modèle d'affaires | 72 |
| III-2 - Analyse des risques et opportunités | 73 |
| III-2-1- Groupe..... | 73 |
| III-2-2- Secteurs d'activité | 73 |
| III-2-3- Entité..... | 73 |
| III-3 - Stratégie RSE..... | 74 |
| III-4 - Informations sociales..... | 75 |
| III-4-1- Effectifs et absentéisme au 30 septembre 2018..... | 75 |
| III-4-2- Organisation du temps de travail et dialogue social | 77 |
| III-4-3- Hygiène, santé et sécurité..... | 77 |
| III-4-4- Formation et gestion des compétences | 79 |
| III-5 - Informations environnementales..... | 80 |
| III-5-1- Production et gestion des déchets..... | 81 |
| III-5-2- Energies et consommations d'eau..... | 82 |
| III-6 - Informations sociétales | 83 |
| III-7 - Note méthodologique..... | 84 |
| IV - Analyse des risques..... | 85 |
| IV-1 - Risques de marché | 85 |
| IV-1-1- Risque de change | 85 |
| IV-1-2- Risque de taux | 85 |
| IV-2 - Risque industriel..... | 85 |
| IV-2-1- Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité | 85 |
| IV-2-2- Assurance et couverture de risque..... | 85 |
| V - Analyse sur l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats | 86 |
| VI - Honoraires des commissaires aux comptes..... | 87 |
| VII - Renseignements concernant le capital social | 87 |
| VIII - Attestation du responsable du rapport annuel | 89 |

D Rapport divers..... 90

| | |
|--|----|
| I - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels | 90 |
| II - Rapport du professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion | 96 |
| III - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés | 99 |
| IV - Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise (Article L.225-37 du Code du Commerce) 102 | |

I - Bilan consolidé

| Actifs (exprimés en milliers d'euros) | Note | 30/09/2018 | 30/09/2017 |
|--|------|---------------|----------------|
| Actifs non courants | | | |
| Goodwills | 3 | 6 285 | 11 678 |
| Immobilisations incorporelles | 3 | 951 | 1 175 |
| Immobilisations corporelles | 1 | 32 416 | 39 488 |
| Immeubles de placement | 2 | 336 | 336 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 4 | 17 | 61 |
| Autres actifs financiers | 4 | 1 120 | 1 029 |
| Participations dans les entreprises associées | 5 | 51 | 37 |
| Actifs d'impôts différés | 25 | 909 | 761 |
| Total actifs non courants | | 42 085 | 54 565 |
| Actifs courants | | | |
| Stocks | 6 | 16 810 | 18 856 |
| Clients et autres débiteurs | 7 | 29 094 | 31 030 |
| Actifs d'impôts exigibles | 8 | 275 | 315 |
| Autres actifs courants | 8 | 7 433 | 8 171 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 9 | 2 003 | 5 511 |
| Total actifs courants avant actifs détenus en vue de la vente | | 55 615 | 63 883 |
| Actifs destinés à être cédés | 10 | 0 | 34 |
| Total actifs courants | | 55 615 | 63 917 |
| Total actifs | | 97 700 | 118 482 |

| Capitaux propres et passifs (exprimés en milliers d'euros) | Note | 30/09/2018 | 30/09/2017 |
|--|------|---------------|----------------|
| Capitaux propres | | | |
| Capital émis | 11 | 14 808 | 14 808 |
| Primes d'émission | | | |
| Résultats accumulés non distribués et autres éléments du résultat global | | 50 340 | 60 241 |
| Résultat net part du groupe | | - 3 409 | 87 |
| Capital émis et réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère | | 61 739 | 75 136 |
| Intérêts ne donnant pas le contrôle | | 263 | 250 |
| Total capitaux propres | | 62 002 | 75 386 |
| Passifs non courants | | | |
| Emprunts portant intérêt | 12 | 5 927 | 9 386 |
| Provisions | 13 | 739 | 1 713 |
| Passifs liés aux avantages au personnel | 14 | 2 713 | 3 150 |
| Passifs d'impôts différés | 25 | 298 | 798 |
| Total passifs non courants | | 9 677 | 15 047 |
| Passifs courants | | | |
| Emprunts portant intérêt | 12 | 8 233 | 7 037 |
| Provisions | 13 | 1 311 | 1 214 |
| Fournisseurs | 15 | 9 321 | 11 325 |
| Passifs d'impôts exigibles | | 25 | 34 |
| Autres passifs courants | 16 | 7 131 | 8 439 |
| Total passifs courants avant passifs liés aux activités destinées à être cédées | | 26 021 | 28 049 |
| Passifs destinés à être cédés | 10 | 0 | 0 |
| Total passifs courants | | 24 399 | 28 267 |
| Total passifs | | 35 698 | 43 096 |
| Total capitaux propres et passifs | | 97 700 | 118 482 |

II - Compte de résultat en normes IFRS

| Compte de résultat (exprimés en milliers d'euros) | Note | 30/09/2018 | 30/09/2017 |
|--|------|----------------|----------------|
| Ventes de biens et services | 17 | 97 758 | 107 080 |
| Produits des activités ordinaires | | 97 758 | 107 080 |
| Autres produits de l'activité | | | |
| Achats consommés | | - 32 288 | - 35 285 |
| Charges de personnel | 18 | - 32 469 | - 35 064 |
| Charges externes | | - 26 924 | - 26 901 |
| Impôts et taxes | | - 2 299 | - 2 154 |
| Amortissements, provisions et pertes de valeur | 20 | - 4 232 | - 4 289 |
| Variations des stocks de produits en cours et finis | | - 351 | - 1 263 |
| Autres produits et charges d'exploitations | 21 | - 267 | - 113 |
| Résultat opérationnel courant | | - 1 072 | 2 011 |
| Perte de valeur | 22 | - 4 046 | 0 |
| Autres produits et charges opérationnels | 22 | -457 | - 2 617 |
| Résultat opérationnel | | - 5 575 | - 606 |
| Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie | 23 | 0 | 7 |
| Coût de l'endettement financier brut | 23 | - 221 | - 265 |
| Coût de l'endettement financier net | | - 221 | - 258 |
| Autres charges financières et produits financiers | 24 | 12 | 101 |
| Résultat financier | | - 209 | - 157 |
| Impôt sur le résultat | 25 | 474 | 946 |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées | 26 | 15 | 6 |
| Résultat net avant résultat des activités abandonnées | | - 5 295 | 191 |
| Résultat net des activités abandonnées | 27 | 1 921 | 0 |
| Résultat net consolidé | | - 3 374 | 191 |
| Intérêts ne donnant pas le contrôle | | - 35 | - 104 |
| Résultat net part du groupe | | - 3 409 | 87 |
| Résultat par action (en euros) | 28 | - 3.19 | 0.08 |
| Résultat dilué par action (en euros) | | - 2.99 | 0.08 |
| Nombre d'actions | | 1 068 661 | 1 080 891 |
| Nombre d'actions diluées* | | 1 139 062 | 1 139 062 |

* Nombre d'actions prenant en compte les actions auto-détenues

| Etat du résultat global (chiffres exprimés en milliers d'euros) | 30/09/2018 | 30/09/2017 |
|--|----------------|-------------|
| Résultat net consolidé | - 3 374 | 191 |
| Eléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat | | |
| Ecarts actuariels | - 110 | - 27 |
| Impôts différés relatifs aux éléments de résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat | 31 | 8 |
| Eléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat | | |
| Ecarts de conversion | - 78 | - 49 |
| Retraitement swap de fixation de taux d'intérêt | 0 | 0 |
| Impôts différés relatifs aux éléments susceptibles d'être reclassés en résultat | | |
| Total des autres éléments du résultat global | - 157 | - 68 |
| Résultat global de la période | - 3 531 | 123 |
| Dont part du groupe | - 3 566 | 17 |
| Dont part ne donnant pas le contrôle | 35 | 106 |

III - Tableau des flux de trésorerie en normes IFRS

| Tableau des Flux de Trésorerie (chiffres exprimés en milliers d'euros) | 30/09/2018 | 30/09/2017 |
|---|-----------------|----------------|
| Résultat avant impôt | - 3 883 | - 859 |
| Résultat des activités abandonnées | - 812 | |
| Intérêts ne donnant pas le contrôle dans le résultat des sociétés intégrées | 35 | 104 |
| Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence | -15 | - 6 |
| Dotations aux amortissements et provisions | 9 660 | 6 901 |
| Reprises amortissements et provisions | - 2 303 | - 572 |
| Résultat sur cessions d'actifs immobilisés | - 1 632 | 155 |
| Produits financiers | 0 | - 7 |
| Charges financières | 221 | 265 |
| Impôt sur les résultats payé | - 175 | - 228 |
| Variation du besoin en fonds de roulement de l'activité | - 1 356 | - 1 661 |
| Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles | - 260 | 4 092 |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels | - 3 614 | - 3 201 |
| Cessions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels | 2 646 | 995 |
| Acquisitions d'actifs financiers | - 389 | - 306 |
| Dette sur acquisition d'immobilisations | - 94 | |
| Réductions d'actifs financiers | 272 | 349 |
| Intérêts reçus | 0 | 7 |
| Acquisitions de filiales sous déduction de la trésorerie acquise | | |
| Cessions de filiales nettes de la trésorerie cédée | 9 978 | - 12 |
| Flux de trésorerie en provenance des activités d'investissement | 8 799 | - 2 168 |
| Augmentation / diminution de capital | 0 | 0 |
| Variation des emprunts portant intérêt (courants) | 1 357 | 587 |
| Variation des emprunts portant intérêt (non courants) | - 3 473 | - 2 538 |
| Intérêts versés | - 221 | - 265 |
| Dividendes versés aux actionnaires de la société mère | - 9 854 | - 431 |
| Dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle | - 22 | - 24 |
| Dividendes reçus des entreprises associées | 0 | 0 |
| Flux de trésorerie en provenance des activités de financement | - 12 213 | - 2 671 |
| Ecarts et variations de conversion | - 7 | - 34 |
| Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie | - 3 681 | - 781 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture* | 4 966 | 5 747 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture | 1 285 | 4 966 |
| | - 3 681 | -781 |

* Cf note 9

Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie

| Variation du Besoin en Fonds de Roulement (chiffres exprimés en milliers d'euros) | 30/09/2018 | 30/09/2017 |
|---|----------------|----------------|
| Variation des stocks | 779 | 475 |
| Variation des créances | - 1 180 | - 2 716 |
| Variation des dettes | - 955 | 580 |
| Variation de Besoin en Fonds de Roulement | - 1 356 | - 1 661 |

La variation des créances provient principalement d'une augmentation du compte client de 0.6 M€ et d'une augmentation de 0.4 M€ du compte de CICE qui s'élève à 4.6 M€ au 30 septembre 2018.

La diminution des dettes qui dégrade le besoin en fonds de roulement est due principalement à la variation des comptes fournisseurs (+0.4 M€).

La réduction des stocks se traduit par une amélioration de la trésorerie de 0.8 M€.

IV - Tableau de variation des capitaux propres en normes IFRS

(Chiffres exprimés en milliers d'euros)

| Variation | Capital | Résultat part du groupe | Réserves non distribuées | Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la mère | Intérêts ne donnant pas le contrôle | Capitaux propres |
|---|---------------|----------------------------|-----------------------------|--|--|---------------------|
| Situation nette 30/09/16 | 14 808 | 315 | 60 368 | 75 491 | 198 | 75 689 |
| Affectation du résultat | | - 315 | 315 | 0 | | |
| Dividendes versés au titre de l'exercice | | | - 431 | - 431 | - 24 | - 455 |
| Résultat de l'exercice 2016/2017 | | 87 | | 87 | 104 | 191 |
| Variation des actions propres | | | - 203 | - 203 | | - 203 |
| Variation de périmètre | | | 224 | 224 | - 30 | 194 |
| Ecart actuariel | | | 19 | 19 | | 19 |
| Variation écart de conversion et autres | | | - 51 | - 51 | 2 | - 49 |
| Situation nette 30/09/17 | 14 808 | 87 | 60 241 | 75 136 | 250 | 75 386 |
| Affectation du résultat | | - 87 | 87 | 0 | | 0 |
| Dividendes versés au titre de l'exercice | | | - 9 854 | - 9 854 | - 22 | - 9 875 |
| Résultat de l'exercice 2017/2018 | | - 3 409 | | - 3 409 | 35 | - 3 534 |
| Variation des actions propres | | | - 298 | - 298 | | - 298 |
| Variation de périmètre | | | | | | |
| Ecart actuariel | | | 74 | 74 | | 74 |
| Variation écart de conversion et autres | | | 90 | 90 | | 90 |
| Situation nette 30/09/18 | 14 808 | - 3 409 | 50 340 | 61 739 | 263 | 62 002 |

V - Annexe aux états financiers consolidés en normes IFRS

V-1-1- Présentation de l'activité et des évènements majeurs

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 31 Janvier 2019.

Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 28 mars 2019.

Cession de la filiale SIP :

Le groupe Signaux Girod a réalisé le 26 juillet 2018 la cession de 100% des titres et de l'actif immobilier d'exploitation de la société SIP, sa filiale spécialisée dans les solutions de marquage, la transformation et la pose de films adhésifs, à un groupe d'investisseurs mené par Monsieur Raphaël Marot, Directeur salarié de la société SIP.

La société SIP était considérée comme une Unité Génératrice de Trésorerie ayant une importance significative au sein du Groupe de par sa taille et son poids dans les états financiers. De ce fait, compte tenu de la cession réalisée, les critères IFRS 5 pour un classement en « Activités abandonnées » sont remplis.

En application de la norme IFRS 5, le compte de résultat a été retraité afin de faire apparaître le résultat de la filiale sur une ligne distincte. Il en est de même pour le tableau des flux de trésorerie.

V-1-2- Références de la société

En date du 31 janvier 2019, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Signaux Girod S.A. pour l'exercice clos au 30 septembre 2018.

Signaux Girod S.A. est une société anonyme cotée sur Euronext Paris compartiment C, immatriculée en France.

Le siège social de Signaux Girod SA est situé au 881, Route des Fontaines, 39400 Bellefontaine.

V-1-3- Caractéristiques de l'activité

Spécialiste de la signalisation, la vocation de Signaux Girod est de guider, de sécuriser et d'assurer le confort des personnes en déplacement sur la voie et l'espace public.

Des hommes, des produits et des services constituent le groupe Signaux Girod. Trois pôles garantissent une synergie groupe et un large potentiel pour gérer des projets ambitieux en France et à l'international.

Pôle Signalisation France :

Acteur majeur de la signalisation en France, Signaux Girod compte 32 implantations réparties sur le territoire national.

Son offre de fourniture répond aux besoins du marché en termes de signalisation verticale (panneaux de signalisation normalisés), signalétique, produits de marquage routier, produits de balisage à base de matière plastique, balisage de véhicule, matériel électronique, mobilier urbain...

Des prestations de services telles que les travaux de pose et de marquage, les prestations de balisage de chantier, de location, d'entretien et de maintenance complètent cette gamme de produits.

Pôle Sociétés Spécialisées :

Il est principalement composé de deux sociétés spécialisées qui opèrent dans des domaines connexes à la signalisation, tels que celui du mobilier urbain haut de gamme, du mobilier de communication visuelle, et du mobilier de fleurissement. Une troisième société spécialisée dans l'activité de l'identité visuelle adhésive (décoration de tramways, trains, véhicules...) qui jusque-là était rattachée à ce pôle a été cédée au cours de cet exercice.

Pôle Activités internationales :

Dans l'objectif de répondre aux spécificités de leurs marchés nationaux, Signaux Girod s'est implanté et réalise ses métiers dans 9 pays : Espagne, Roumanie, Hongrie, République Tchèque, Lettonie, Belgique, Maroc, Colombie, Pérou et Bulgarie.

V-2 - Méthodes comptables significatives

V-2-1- Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS (International Financial Reporting Standards). Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

V-2-1-1- Conformité aux normes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne, les comptes consolidés annuels du groupe Signaux Girod qui sont publiés au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018, ont été établis suivant les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 30 septembre 2018.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee). Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm).

Les normes et interprétations publiées par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2018 n'ont pas donné lieu à une application anticipée.

V-2-1-2- Comparabilité des états financiers

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont appliquées pour la première fois sur l'exercice :

- Améliorations annuelles cycle 2014-2016 ;
- Amendement à IAS 12 – Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de perte latentes ;
- Amendement à IAS 7 – Initiative concernant les informations à fournir.

Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

Le Groupe n'a appliqué par anticipation aucune norme, interprétation ou amélioration. Par ailleurs, les effets des nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure sont en cours d'analyse.

Concernant la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers, hormis la présentation d'informations complémentaires dans ses annexes.

Concernant la norme IFRS 9 « Instruments financiers », le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers, hormis la présentation d'informations complémentaires dans ses annexes.

Les autres normes et amendements dont l'application est postérieure à la date de clôture des comptes sont en cours d'analyse. En particulier, l'impact de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », qui nécessite de reconnaître les actifs et passifs pour tous les contrats de location, à l'exception de ceux d'une durée inférieure à 12 mois ou ceux dont l'actif sous-jacent est de faible valeur.

V-2-1-3- Comptes consolidés – Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Signaux Girod et de ses filiales au 30 septembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes intra-groupe, transactions intra-groupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le Groupe, les comptes des sociétés dont le contrôle est partagé par le Groupe et celles dont le Groupe détient une influence notable.

Participations dans les entreprises contrôlées de manière exclusive :

Les sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le Groupe a une participation majoritaire (pourcentage de contrôle supérieur à 50%), et, ou, en détient le contrôle. La notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte « intérêts ne donnant pas le contrôle ». La part des actionnaires minoritaires au bénéfice est présentée distinctement dans le compte de résultat. Pour les entités autres que les entités ad hoc, le contrôle est apprécié sur la base des droits de vote actuels et potentiels.

Participation dans les entreprises associées :

La participation du groupe dans une entreprise associée est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle le groupe a une influence notable.

V-2-2- Recours à des jugements et des estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faits par la Direction du Groupe; ils ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces jugements et estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établis en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Ils sont évalués de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les jugements et estimations peuvent être révisés si les circonstances sur lesquelles ils étaient fondés évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations ont été effectuées en fonction des éléments disponibles à la date de clôture, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture, conformément à la norme IAS 10.

Les principaux jugements et estimations significatifs faits par la direction du Groupe portent notamment sur la détermination des pertes de valeur sur les actifs corporels, les actifs financiers, les écarts d'acquisition, les provisions pour litiges, les engagements de retraite, et les impôts différés.

Les jugements et estimations utilisés sont détaillés dans les notes correspondantes.

V-2-3- Résumé des méthodes comptables significatives

V-2-3-1- Présentation du bilan

Conformément à IAS 1, le Groupe présente son bilan en distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs.

La distinction des éléments courants des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « courants » ;
- les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « courants », d'une part et en « non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an.

V-2-3-2- Conversion des comptes des filiales étrangères

Les comptes consolidés sont établis en euro qui est la monnaie de présentation du groupe.

Les goodwill détenus sont également convertis en euro, monnaie de présentation du groupe.

La conversion des états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est ni l'euro, ni la monnaie d'une économie hyper inflationniste, est effectuée selon les principes suivants :

- les comptes de bilan, à l'exception des capitaux propres, sont convertis en utilisant les cours officiels de change à la fin de l'exercice.
- les éléments du compte de résultat sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.
- les composantes des capitaux propres sont converties au cours historique.
- les éléments du tableau de flux de trésorerie sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.

Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées dans une rubrique distincte du tableau des capitaux propres, « réserve de conversion » ; les mouvements de l'exercice sont présentés dans une ligne distincte, dans les autres éléments du résultat global.

V-2-3-3- Conversion des opérations en devises

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux historique en vigueur à la date de la transaction. A la clôture, les créances et dettes en devises étrangères sont converties au taux de clôture, et l'écart de change latent qui en résulte est inscrit au compte de résultat.

V-2-3-4- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, ou à leur juste valeur pour celles acquises par regroupement d'entreprises, excluant les coûts d'entretien courant, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique inclut le coût d'acquisition ou le coût de production ainsi que les coûts directement attribuables pour disposer de l'immobilisation dans son lieu et dans ses conditions d'exploitation.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le rythme attendu de consommation des avantages économiques, principalement en mode linéaire.

| | |
|---|-------------|
| Constructions | 15 à 50 ans |
| Installations techniques, matériels et outillages | 3 à 30 ans |
| Autres immobilisations corporelles | 4 à 20 ans |

La base amortissable tient compte d'une éventuelle valeur résiduelle.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indices de perte de valeur indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tous gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur nette comptable de cet actif) sont inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle. De tels changements sont traités comme des changements d'estimation conformément à IAS 8.

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie des dotations aux amortissements.

V-2-3-5- Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les intérêts des capitaux empruntés pour financer la construction d'immobilisations jusqu'à leur mise en exploitation sont considérés comme partie intégrante du coût de revient des immobilisations, lorsque les critères de la norme IAS 23, coûts d'emprunt, sont respectés.

V-2-3-6- Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites. Lorsque la subvention est reçue en contrepartie d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique et sur une

durée propre à permettre son rattachement aux coûts qu'elle est censée compenser. Lorsque la subvention est liée à un actif, elle est présentée en produits différés. Lorsque le Groupe reçoit des subventions non monétaires, l'actif et cette subvention sont comptabilisés à leur montant nominal et la subvention est rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant, par annuités constantes.

V-2-3-7- Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués initialement à leurs coûts de transaction.

Les dépenses réalisées sur l'immeuble postérieurement à son acquisition, y compris les coûts de remplacement d'une partie de l'immeuble sont comptabilisées en charge de période de manière cohérente avec l'augmentation de valeur de l'immeuble que ces dépenses engendrent.

V-2-3-8- Regroupements d'entreprises et Goodwills

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée depuis le 1er octobre 2009.

A la date d'acquisition, c'est-à-dire à la date de prise de contrôle de l'acquise, sont comptabilisés :

- les actifs identifiables acquis et les passifs repris à la juste valeur
- la participation ne donnant pas le contrôle (i.e. les intérêts minoritaires) est évaluée soit à la juste valeur, soit sur la base de sa quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise à la date du regroupement. Ce choix s'applique à chaque regroupement d'entreprise.

Les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus.

Les éventuels compléments de prix du regroupement d'entreprises sont évalués à la juste valeur à la date de prise du contrôle. Les ajustements de ces compléments de prix au cours du délai d'affectation (soit 1 an après la date d'acquisition) s'analysent comme suit :

- si l'ajustement résulte de nouveaux éléments intervenus depuis l'acquisition, l'ajustement est enregistré en résultat,
- si l'ajustement résulte de nouvelles informations permettant d'affiner l'évaluation à la date de prise de contrôle, alors l'ajustement est comptabilisé en contrepartie de l'écart d'acquisition.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition (ou goodwill) correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée (complément de prix inclus), augmentée du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et, le cas échéant, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation antérieurement détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat et,
- la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis.

Si des impôts différés actifs n'ont pas été reconnus à la date d'acquisition, au motif que leur recouvrabilité était incertaine, toute comptabilisation ultérieure ou utilisation de ces impôts différés, au-delà du délai d'affectation, se fera en contrepartie du résultat (i.e. sans impact sur le montant reconnu en écart d'acquisition).

Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Chaque unité ou groupe d'unités auquel le goodwill est ainsi affecté :

- représente au sein du Groupe, le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour les besoins de gestion interne, et
- n'est pas plus grand qu'un secteur opérationnel.

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, la portion du goodwill liée à l'activité sortie est incluse dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. La quote-part du goodwill ainsi cédée est évaluée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

Lorsque des filiales sont cédées, la différence entre le prix de cession et l'actif net cédé augmenté des écarts de conversion accumulés et de la valeur nette du goodwill est reconnue au compte de résultat.

Les compléments de prix liés aux prises de contrôle antérieures à la date de 1ère application des normes IFRS 3 et IAS 27 révisées sont constatés à titre dérogatoire selon les anciennes dispositions (variations des compléments de prix constatées en écart d'acquisition).

V-2-3-9- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et celles acquises par regroupement d'entreprises à leur juste valeur.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur (Voir paragraphe V-3, note 3 bis « Test de dépréciation des actifs incorporels et corporels »).

Un résumé des durées d'utilité les plus généralement appliquées aux immobilisations incorporelles du Groupe est présenté ci-dessous :

| | |
|-----------------------|--|
| Licences de logiciels | Amortissement linéaire sur des durées de 5 à 8 ans |
| Brevets, etc. | Amortissement linéaire sur des durées de 10 à 20 ans |

Pour ces immobilisations aucune valeur résiduelle n'est considérée.

V-2-3-10- Perte de valeur des immobilisations

V-2-3-10-1- Tests de perte de valeur des goodwills, immobilisations incorporelles et corporelles

Les goodwills et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Les tests de perte de valeur des goodwills sont réalisés au niveau de l'Unité génératrice de trésorerie pour le secteur « Signalisation France », et par entité pour les secteurs « Activités spécialisées » (Concept Urbain et Atech) et « Activités internationales » (M2 et Ace).

Les tests de perte de valeur consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées, à un taux calculé sur la base du coût moyen pondéré du capital, des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie in fine. Ce taux reflète les meilleures estimations du management de la valeur temps de l'argent, des risques spécifiques des actifs ou UGT ainsi que de la situation économique des zones géographiques dans lesquelles s'exerce l'activité attachée à ces actifs ou UGT.

Les valeurs d'utilité ont été déterminées à partir des données budgétaires et d'hypothèses de croissance et d'évolution spécifiques à chaque marché, qui reflètent les perspectives attendues.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur d'utilité en matière de croissance pour les horizons explicites des plans d'affaires sont conformes aux données disponibles du marché et des hypothèses ont été retenues pour la détermination de la valeur terminale, notamment une projection à l'infini avec un taux de croissance de 1,5% ou 2.0% selon les marchés.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), alors une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel, imputée en priorité sur les goodwill.

Une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. Cependant, les pertes de valeur comptabilisées relatives à des goodwill sont irréversibles. Les pertes de valeur, et inversement les reprises de perte de valeur, sont comptabilisées en résultat. Les dotations aux amortissements sont éventuellement ajustées afin que la valeur comptable révisée de l'actif soit répartie sur la durée d'utilité restant à courir.

V-2-3-10-2- Tests de perte de valeur des immobilisations corporelles industrielles

Les immobilisations corporelles industrielles font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

La plupart des immobilisations corporelles industrielles du Groupe ne générant pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs, le Groupe procède à l'estimation de la valeur recouvrable de l'unité génératrice qui les exploite, en cas d'indice de pertes de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une unité génératrice de trésorerie, si et seulement si, la valeur recouvrable de l'unité est inférieure à la valeur comptable de l'unité.

V-2-3-11- Actifs financiers

Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation des sociétés non consolidées, les créances rattachées aux participations, ainsi que les avances et les dépôts de garantie donnés à des tiers.

Les actifs financiers non courants sont initialement valorisés à leur juste valeur. Lorsque la juste valeur de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur est constatée pour ramener la valeur nette comptable des actifs au niveau de leur juste valeur.

Conformément à IAS 39, les titres de participation des sociétés contrôlées et non cotées qui ne sont pas consolidées en raison de leur caractère non significatif sont analysés comme des titres disponibles à la vente et valorisés à leur juste valeur.

Les pertes et gains latents sont enregistrés dans une composante séparée des capitaux propres. En cas de perte de valeur définitive, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période.

Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont généralement comptabilisés à la date de transaction.

V-2-3-12- Stocks

Les stocks et encours de production industrielle sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût est déterminé selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Ce coût inclut les coûts de matières et de la main-d'œuvre directe ainsi qu'une quote-part de frais indirects de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement de la production des stocks et des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Les marges internes incluses dans les stocks sont éliminées du résultat consolidé.

Dépréciation des stocks :

Les stocks sont analysés au cas par cas de manière régulière par les responsables de production. Des dépréciations sont enregistrées le cas échéant lorsque ces revues mettent en évidence des risques sur les perspectives d'utilisation / d'écoulement.

V-2-3-13- Clients et autres débiteurs

Les créances clients, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables. Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe des

éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

V-2-3-14- Actifs non-courants détenus en vue de la vente et passifs afférents

Conformément à la norme IFRS 5, sont considérés comme destinés à être cédés, les actifs non courants qui sont disponibles à la vente et dont la vente est hautement probable et pour lesquels un plan de vente des actifs a été engagé par un niveau de direction approprié (y compris lorsque ce plan s'inscrit dans une procédure de liquidation judiciaire). Les actifs non courants considérés comme destinés à être cédés sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Ces actifs cessent d'être amortis. Lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs sont destinés à être cédés ensemble dans une transaction unique, les actifs destinés à être cédés intègrent également les actifs courants de ce groupe, et les passifs liés sont comptabilisés au passif au sein du poste « Passifs destinés à être cédés ».

V-2-3-15- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les dépôts à court terme comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

V-2-3-16- Emprunts portant intérêts

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

V-2-3-17- Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat, nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

Lorsque la provision est utilisée, la reprise de provision est comptabilisée au crédit du compte de charge dans lequel a été enregistrée la dépense couverte par la provision. Lorsque la reprise de provision traduit l'extinction du risque prévu sans dépense associée, la reprise est comptabilisée au crédit du compte de dotation aux provisions. Les provisions liées au cycle normal d'exploitation sont classées dans la catégorie des provisions courantes.

V-2-3-18- Avantages au personnel

V-2-3-18-1- Les avantages à court terme

Ils comprennent notamment les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les primes sur objectifs. Ils sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par le personnel. Les sommes non versées à la clôture de l'exercice sont constatées en «Autres passifs courants».

V-2-3-18-2- Les avantages postérieurs à l'emploi

Selon les lois et usages de chaque pays, le groupe accorde à ses salariés des régimes de retraite ou de prévoyance. En France, chaque employé du Groupe bénéficie d'un régime de retraite à prestations définies sous la forme d'une indemnité de fin de carrière qui est versée en une seule fois lors du départ en retraite du salarié et dont le financement est assuré par le groupe. Afin de couvrir, au moins partiellement, ses engagements, le

A. COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

groupe a, dans certains cas, versé à une institution externe chargée de la gestion des fonds, c'est-à-dire une compagnie d'assurances, des sommes destinées au paiement futur d'une partie des charges correspondantes.

Régimes de base :

Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat.

Régimes à cotisations définies :

Les prestations versées dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Régimes à prestations définies :

Le coût des avantages accordés lié aux régimes à prestations définies est déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les hypothèses et méthodes actuarielles sous-jacentes sont décrites dans le paragraphe V-3, note 14. Le montant comptabilisé au passif au titre d'un régime à prestations définies comprend la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminuée du coût des services passés non encore comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime utilisés directement pour éteindre les obligations.

La valeur des engagements étant fixée à chaque fin d'exercice (soit au 30 septembre de chaque année) dans les conditions indiquées ci-dessus. Les charges comptabilisées au cours de l'exercice tiennent compte :

- des droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de cet exercice, les droits étant généralement dépendants de l'ancienneté acquise dans le groupe ;
- de la variation de l'actualisation des droits existant en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement d'une année ;
- du produit d'intérêts sur les fonds placés auprès d'une institution externe, calculé sur la base du taux d'actualisation ;
- de la reconnaissance immédiate des impacts liés à l'évolution des textes légaux et conventionnels.

Depuis le 1er octobre 2004, aucun versement n'a été effectué à une institution externe au titre des indemnités de fin de carrière.

Depuis l'application d'IAS 19 révisée les écarts actuariels liés d'une part, aux changements de certaines hypothèses, d'autre part, aux ajustements d'expérience, et enfin, aux écarts entre le produit d'intérêts et le rendement réel des fonds, sont désormais comptabilisés en autres éléments du résultat global pour leur montant net d'impôt en lieu et place du résultat net.

V-2-3-19- Contrats de location

Les contrats de location financement significatifs qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location comme l'acquisition de l'actif par endettement, pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les actifs faisant l'objet d'une location financement sont amortis sur leur durée d'utilité prévue.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

V-2-3-20- Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés dès lors que tous les critères suivants sont remplis :

- la preuve de l'existence d'un accord entre les parties peut être apportée ;
- la réception du bien a eu lieu ou de la prestation a été effectuée ;
- le prix est fixe ou déterminable.

Le chiffre d'affaires généré par les ventes de produits ou prestation de services est reconnu lors du transfert au client des risques et des avantages liés à la propriété.

V-2-3-21- Frais de recherche et développement

Le groupe engage des frais de développement à travers ses bureaux d'études internes destinés essentiellement à la création de nouveaux produits, à l'amélioration des produits existants et au développement de projet d'études graphiques.

Les dépenses qui ne respectent pas les critères d'activation tels que définis dans IAS 38 et sont, par conséquent, inscrites en charges opérationnelles durant la période au cours de laquelle elles sont encourues

V-2-3-22- Présentation du compte de résultat et principaux indicateurs financiers

Le Groupe présente le compte de résultat par nature.

Résultat opérationnel courant :

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts récurrents directement liés aux activités du Groupe, exception faite des produits et charges qui résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

Autres produits et charges opérationnels :

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise.

Ils incluent les produits et charges en nombre très limités, non usuels par leur fréquence, leur nature et de montant significatif.

Résultat opérationnel :

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

V-2-3-23- Impôts

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes.

Un actif d'impôt différé, généré par des pertes fiscales, est comptabilisé dès lors qu'il existe des éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

V-2-3-24- Résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice plus le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives en actions ordinaires.

Le groupe présente un résultat par action de base et un résultat dilué. Le résultat par action non dilué (résultat de base par action), correspond au résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres auto-détenus.

V-2-3-25- Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

A.
COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres du Groupe. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

V-3 - Notes

Note 1.- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, hors actifs destinés à la vente, s'analysent comme suit :

a) Variation des immobilisations corporelles entre le 30 septembre 2016 et le 30 septembre 2018 :

| | 30/09/2016 | Acquisition amortissements dépréciations | cession | Mouvement de périmètre | Variations de changes et autres | 30/09/2017 |
|--|---------------|--|----------------|---------------------------|---------------------------------------|---------------|
| Terrains et constructions | 44 872 | 93 | - 994 | | 18 | 43 989 |
| Installations matériels et outillages | 27 882 | 1 660 | - 1 070 | - 263 | 280 | 28 489 |
| Autres immobilisations corporelles | 17 561 | 1 381 | - 1 223 | - 92 | - 397 | 17 230 |
| Valeur brute | 90 315 | 3 134 | - 3 287 | - 355 | - 99 | 89708 |
| Terrains et constructions* | 18 839 | 1 296 | - 445 | | 25 | 19 715 |
| Installations matériels et outillages | 18 207 | 1 956 | - 931 | -254 | - 28 | 18 950 |
| Autres immobilisations corporelles | 11 422 | 1 305 | - 1 010 | - 80 | - 82 | 11 555 |
| Amortissements et dépréciations | 48 468 | 4 557 | - 2 386 | - 334 | - 85 | 50 220 |
| Terrains et constructions | 26 033 | - 1203 | - 549 | | - 7 | 24 274 |
| Installations matériels et outillages | 9 675 | - 296 | - 139 | - 9 | 308 | 9 539 |
| Autres immobilisations corporelles | 6 139 | 76 | - 213 | - 12 | - 315 | 5 675 |
| Valeur nette | 41 847 | - 1 423 | - 901 | - 21 | - 14 | 39 488 |

* Une perte de valeur partielle de 1 500 K€ a été constatée au cours d'exercices antérieurs sur les terrains et constructions de la filiale espagnole Senales Girod.

| | 30/09/2017 | Sortie SIP IFRS 5 | Acquisition amortissements dépréciations | cession | Mouvement de périmètre | Variations de changes et autres | 30/09/2018 |
|--|---------------|----------------------|--|----------------|------------------------------|---------------------------------------|---------------|
| Terrains et constructions | 43 989 | 0 | 63 | - 2 881 | | 627 | 41 798 |
| Installations matériels et outillages | 28 489 | - 1 789 | 2 110 | - 1 580 | | 34 | 27 264 |
| Autres immobilisations corporelles | 17 230 | - 1 136 | 1 365 | - 1 527 | | - 810 | 15 122 |
| Valeur brute | 89708 | - 2 925 | 3 538 | - 5 988 | 0 | - 149 | 84 184 |
| Terrains et constructions* | 19 715 | 0 | 1 827 | - 1 336 | | - 22 | 20 184 |
| Installations matériels et outillages | 18 950 | - 1 196 | 4 494 | - 1 207 | | - 151 | 20 890 |
| Autres immobilisations corporelles | 11 555 | - 664 | 1 117 | - 1 386 | | 73 | 10 695 |
| Amortissements et dépréciations | 50 220 | - 1 860 | 7 438 | - 3 929 | 0 | - 100 | 51 769 |
| Terrains et constructions | 24 274 | 0 | - 1 764 | - 1 545 | | 649 | 21 614 |
| Installations matériels et outillages | 9 539 | - 593 | - 2 384 | - 373 | | 185 | 6 374 |
| Autres immobilisations corporelles | 5 675 | - 472 | 248 | - 141 | | - 883 | 4 427 |
| Valeur nette | 39 488 | - 1 065 | - 3 900 | - 2 059 | 0 | - 48 | 32 416 |

* Une perte de valeur partielle de 1 500 K€ a été constatée au cours d'exercices antérieurs sur les terrains et constructions de la filiale espagnole Senales Girod.

Une perte de valeur a été constatée au 30 septembre 2018 sur les constructions pour 647K€ et sur les installations et matériels pour 2 580K€. Ces pertes de valeur concernent le secteur de la signalisation France (voir Note 3bis)

b) Subventions liées à des immobilisations corporelles

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont présentées au bilan en produits différés et représentent un montant de 241 K€.

A la date de clôture, toutes les subventions comptabilisées satisfont aux critères d'attribution et il n'existe pas de risque de remboursement.

c) Immobilisations acquises par voie de location financement

| Immobilisation | Valeurs brutes | Amortissements | Valeurs nettes |
|-----------------------|----------------|----------------|----------------|
| 30/09/2016 | 6 230 | 4 972 | 1 258 |
| 30/09/2017 | 5 876 | 4 680 | 1 196 |
| 30/09/2018 | 3 979 | 3 292 | 687 |

Les biens pris en location sont pour l'essentiel du matériel industriel et du matériel roulant.

Note 2.- Immeubles de placement

| | 30/09/18 | 30/09/17 |
|---|------------|------------|
| Solde au début de l'exercice | 336 | 336 |
| Augmentations | 0 | 0 |
| Résultat net d'ajustement à la juste valeur | 0 | 0 |
| Solde en fin d'exercice | 336 | 336 |

Les immeubles de placement ont fait l'objet d'une évaluation par un expert, spécialiste de l'évaluation de ce type de bien, au 30 septembre 2009. Aucune évolution du marché ou de l'état du bien ne remet en cause les évaluations antérieurement réalisées.

Le montant des produits locatifs constatés en résultat (dans le poste Produit des activités courantes) au titre de l'exercice 2017/2018 se chiffre à 17 K€ contre 35 K€ pour l'exercice précédent.

Les immeubles de placement n'ont occasionné aucune charge opérationnelle directe (y compris les réparations et maintenance) au cours des exercices 2017/2018 et 2016/2017.

A.
COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

Note 3.- Goodwills et Immobilisations incorporelles

Les Goodwills et les immobilisations incorporelles, hors actifs destinés à la vente, s'analysent comme suit :

a) Variation des goodwills du 30 septembre 2015 au 30 septembre 2017

| | 30/09/2016 | Acquisition Perte de valeur | cession | Mouvement de périmètre | Variations de changes et autres | 30/09/2017 |
|-----------------------------|---------------|--------------------------------|---------|---------------------------|---------------------------------------|---------------|
| Signalisation France | 397 | | | | | 397 |
| Sociétés spécialisées | 11 275 | | | | | 11 275 |
| Activités internationales | 2 816 | | | | | 2 816 |
| Valeur brute | 14 488 | - | - | - | - | 14 488 |
| Signalisation France | 104 | | | | | 104 |
| Sociétés spécialisées | 2 346 | | | | | 2 346 |
| Activités internationales | 360 | | | | | 360 |
| Perte de valeur | 2 810 | - | - | - | - | 2 810 |
| Signalisation France | 293 | | | | | 293 |
| Sociétés spécialisées* | 8 929 | | | | | 8 929 |
| Activités internationales** | 2 456 | | | | | 2 456 |
| Valeur nette | 11 678 | - | - | - | - | 11 678 |

* Atech : 1 793, Concept : 2 562, SIP : 4 574

** Belgique : 890, Lettonie : 1 314, Roumanie : 158 et Maroc : 94

| | 30/09/2017 | Acquisition Perte de valeur | cession | Mouvement de périmètre | Variations de changes et autres | 30/09/2018 |
|-----------------------------|---------------|--------------------------------|----------------|---------------------------|---------------------------------------|--------------|
| Signalisation France | 397 | | | | | 397 |
| Sociétés spécialisées | 11 275 | | - 4 574 | | | 6 701 |
| Activités internationales | 2 816 | | | | | 2 816 |
| Valeur brute | 14 488 | - | - 4 574 | - | - | 9 914 |
| Signalisation France | 104 | 293 | | | | 397 |
| Sociétés spécialisées | 2 346 | 526 | | | | 2 872 |
| Activités internationales | 360 | | | | | 360 |
| Perte de valeur | 2 810 | 819 | - | - | - | 3 629 |
| Signalisation France | 293 | - 293 | | | | 0 |
| Sociétés spécialisées* | 8 929 | - 526 | - 4 574 | | | 3 829 |
| Activités internationales** | 2 456 | | | | | 2 456 |
| Valeur nette | 11 678 | - 819 | - 4 574 | - | - | 6 285 |

* Atech : 1 793, Concept : 2 036

** Belgique : 890, Lettonie : 1 314, Roumanie : 158 et Maroc : 94

b) Variation des immobilisations incorporelles:

| | 30/09/2016 | Acquisition Perte de valeur | cession | Mouvement de périmètre | Variations de changes et autres | 30/09/2017 |
|---|--------------|--------------------------------|-------------|---------------------------|---------------------------------------|--------------|
| Concessions, brevets, licences | 1 673 | 12 | - 15 | - 2 | - 3 | 1 665 |
| Autres immobilisations incorporelles | 1 944 | 88 | - 11 | | 2 | 2 023 |
| Valeur brute | 3 617 | 100 | -26 | - 2 | - 1 | 3 688 |
| Concessions, brevets, licences | 931 | 161 | - 15 | - 2 | - 1 | 1 074 |
| Autres immobilisations incorporelles | 1 294 | 156 | - 8 | | - 3 | 1 439 |
| Perte de valeur | 2 225 | 317 | - 23 | - 2 | - 4 | 2 513 |
| Concessions, brevets, licences | 742 | - 149 | 0 | 0 | - 2 | 591 |
| Autres immobilisations incorporelles | 650 | - 68 | - 3 | 0 | 5 | 584 |
| Valeur nette | 1 392 | - 217 | - 3 | 0 | 3 | 1 175 |

| | 30/09/2017 | Sortie SIP IFRS 5 | Acquisition Perte de valeur | cession | Mouvement de périmètre | Variations de changes et autres | 30/09/2018 |
|--------------------------------------|--------------|----------------------|-----------------------------------|--------------|---------------------------|---------------------------------------|--------------|
| Concessions, brevets, licences | 1 665 | 0 | 19 | - 20 | | - 2 | 1 662 |
| Autres immobilisations incorporelles | 2 023 | - 72 | 57 | - 309 | | | 1 699 |
| Valeur brute | 3 688 | - 72 | 76 | - 329 | 0 | - 2 | 3 361 |
| Concessions, brevets, licences | 1 074 | 0 | 157 | - 20 | | - 2 | 1 209 |
| Autres immobilisations incorporelles | 1 439 | - 64 | 283 | - 195 | | - 261 | 1 202 |
| Perte de valeur | 2 513 | - 64 | 440 | - 215 | 0 | - 263 | 2 411 |
| Concessions, brevets, licences | 591 | 0 | - 138 | 0 | | 0 | 453 |
| Autres immobilisations incorporelles | 584 | - 8 | - 126 | - 114 | | - 261 | 497 |
| Valeur nette | 1 175 | - 8 | - 264 | - 114 | 0 | - 261 | 951 |

Note 3 bis – Test de dépréciation des actifs incorporels et corporels

Les tests de dépréciation sont réalisés :

- au niveau de l'Unité génératrice de trésorerie qui regroupe l'ensemble des sociétés du secteur d'activité « Signalisation France »,
- au niveau de chaque société pour les secteurs « Activités spécialisées » et « Activités internationales ».

Les principales hypothèses utilisées pour les tests de dépréciation des goodwill et des actifs corporels sont les suivantes :

| | 30/09/18 | 30/09/17 |
|---|---------------------|----------|
| Taux sans risque | 1.8 % | 1.8 % |
| Taux d'impôt sur les sociétés en France* | De 25% à 33.1/3% | 28.00 % |
| Taux d'impôt sur les sociétés en Lettonie | 20% | 15% |
| Taux de croissance à l'infini | De 1.5% à 2.0% | 1.5 % |
| Taux d'actualisation en France** | 8.5 % | 8.5 % |
| Taux d'actualisation en Lettonie | 9.5% | |

*Le taux d'impôt retenu pour les sociétés françaises évolue de 33.1/3% à 25% en fonction des années de réalisation du flux de trésorerie.

A. COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

La valeur recouvrable des actifs a été déterminée à partir de la valeur d'utilité, calculée en utilisant les flux de trésorerie prévisionnels (actualisés) après impôt sur une période de cinq ans.
La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini.

A fin septembre 2018, les calculs pratiqués ont amené à constater une perte de valeur du goodwill de la société spécialisées Concept Urbain à hauteur de 526 K€ ainsi qu'une perte de valeur du goodwill et des immobilisations corporelles de l'UGT « Signalisation France », à hauteur respectivement de 293 K€ et 2 580 K€.

Concernant les autres goodwills, la sensibilité du résultat des calculs aux hypothèses clés (hausse du taux d'actualisation de 0.5%, baisse du taux EBE/Chiffre d'affaires ou baisse du taux de croissance à l'infini à 1%), n'engendreraient pas de nécessité de déprécier les goodwills.

Activité Signalisation France :

Les hypothèses retenues pour définir les actifs à tester sont les suivantes :

- la valeur des immobilisations corporelles nettes a été retraitée afin de n'intégrer dans la base test que les bâtiments pour lesquels aucun projet de cession n'est envisagé. Cette hypothèse a été retenue compte tenu de la possibilité d'exercer l'activité des filiales dans des bâtiments dont le groupe ne serait pas propriétaire, mais locataire, et du projet de céder certains d'entre eux pour redimensionner l'immobilier des filiales à leurs nouveaux besoins.

- Les analyses réalisées sur la valorisation du parc immobilier ont révélé des moins-values pour un montant de 647K€.

Les principales hypothèses retenues pour le business plan prévisionnel, sont les suivantes :

- le chiffre d'affaires projeté à horizon 2023 est de 73 M€ contre 68 M€ à fin septembre 2018.
- le taux d'EBE projeté à terme est de 8.5 % du chiffre d'affaires, prenant en compte une estimation des futurs loyers des filiales dont l'immobilier serait cédé (contre 0.5 % à fin septembre 2018).

Le test de dépréciation réalisé a amené à constater une perte de valeur sur les immobilisations incorporelles et corporelles rattachés à cette Unité Génératrice de Trésorerie d'un montant total de 2 873K€ (293K€ sur le goodwill, et 2580K€ sur le poste installations et outillages) qui s'ajoute à la dépréciation de 647K€ du parc immobilier.

A titre indicatif, une variation des paramètres de calcul conduirait aux dépréciations suivantes :

| | Variation | Dépréciation |
|------------------------------|-----------|--------------|
| Taux d'actualisation | + 0.5% | 5 870 |
| | - 0.5% | 0 |
| Taux de marge à terme EBE/CA | + 1.0% | 0 |
| | - 1.0% | 9 579 |
| Taux de croissance | + 1.0% | 0 |
| | - 1.0% | 6 425 |

Concept Urbain :

Afin septembre 2018, les calculs pratiqués ont conduit à constater une dépréciation du goodwill de la société Concept Urbain de 526K€, portant ainsi la valeur nette à 2 036K€.

Les principales hypothèses retenues pour le business plan prévisionnel portent sur :

- un objectif de chiffre d'affaires de 3.9 M€ à horizon 2023, contre 3.3 M€ à fin septembre 2018 ;
- un objectif d'EBE de 12.2% du chiffre d'affaires à horizon 2023, contre 8.3% à fin septembre 2018.

A titre indicatif :

| | Variation | Dépréciation |
|------------------------------|-----------|--------------|
| Taux d'actualisation | + 0.5% | 788 |
| | - 0.5% | 221 |
| Taux de marge à terme EBE/CA | + 1.0% | 167 |
| | - 1.0% | 886 |
| Taux de croissance | + 1.0% | 205 |
| | - 1.0% | 762 |

Note 4.- Actifs financiers non courants

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des actifs financiers non courants valorisés au coût ou au coût amorti correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

Pour les titres de participations et les créances rattachées à des participations de sociétés en liquidation, la juste valeur a été considérée nulle, au regard des perspectives de recouvrement de ces actifs, ce qui explique, pour l'essentiel, la dépréciation existante au 30 septembre 2018.

L'ensemble des sociétés non consolidées ne contribue pas au chiffre d'affaires du groupe et très peu au bilan consolidé.

Les actifs financiers non courants du Groupe s'analysent comme suit :

| | 30/09/18 | 30/09/17 |
|--|--------------|--------------|
| Actifs financiers disponibles à la vente | 3 603 | 3 652 |
| Créances rattachées à des participations | 2 155 | 2 212 |
| Autres actifs financiers | 1 117 | 1 116 |
| Actifs financiers non courants | 6 875 | 6 980 |
| Dépréciation | - 5 738 | - 5 890 |
| Actifs financiers non courants nets | 1 137 | 1 090 |

Les actifs financiers disponibles à la vente, constitués par des titres de sociétés non consolidées par le groupe, s'analysent comme suit :

| | | 30/09/18 | 30/09/18 | 30/09/2018 | 30/09/17 | 30/09/17 | 30/09/2017 |
|--------------|----------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | % détenu | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette |
| Airess | 20.0 | 3 354 | 3 354 | 0 | 3 354 | 3 354 | 0 |
| TVB | 100.0 | 232 | 232 | 0 | 232 | 232 | 0 |
| SCI | | | | | | | |
| Beauséjour | 33.0 | 0 | 0 | 0 | 41 | | 41 |
| Autres | | 18 | 0 | 18 | 26 | 5 | 20 |
| Total | | 3 604 | 3 586 | 18 | 3 652 | 3 591 | 61 |

La société française Airess et la société TVB (Allemagne), sont toujours en cours de liquidation judiciaire.

La quote-part revenant au Groupe, des résultats et des capitaux propres des sociétés non consolidées, n'est pas significative.

A.
COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

| | 30/09/18 Valeur brute | 30/09/18 Dépréciation | 30/09/2018 Valeur nette | 30/09/17 Valeur brute | 30/09/17 Dépréciation | 30/09/2017 Valeur nette |
|---|--------------------------|--------------------------|----------------------------|--------------------------|--------------------------|----------------------------|
| Créances rattachées | | | | | | |
| TVB | 2 120 | 2 120 | 0 | 2 120 | 2 120 | 0 |
| Autres | 35 | | 35 | 92 | 7 | 85 |
| Total | 2 155 | 2 120 | 35 | 2 212 | 2 127 | 85 |
| Dépôts et cautionnements | 1 078 | | 1 078 | 1 064 | 139 | 925 |
| Autres titres immobilisés | 39 | 32 | 7 | 52 | 33 | 19 |
| Total | 1 117 | 32 | 1 085 | 1 116 | 172 | 944 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 3 272 | 2 152 | 1 120 | 3 328 | 2 299 | 1 029 |

Note 5.- Participation dans les entreprises associées

Au 30 septembre 2018, le groupe détient des participations dans deux bureaux d'étude en signalisation routière et signalétique :

- 49% dans la société AMOS
- 49.9% dans la société Dominique Defrain Signalisation Routière (DDSR).

Le tableau suivant résume les informations financières concernant la participation dans Dominique Defrain Signalisation Routière et AMOS (données chiffrées du bilan et du compte de résultat multipliées par le taux de participation du groupe).

| Entreprises associées | DDSR | DDSR | Amos | Amos |
|---|------------|------------|------------|------------|
| | 30/09/2018 | 30/09/2017 | 30/09/2018 | 30/09/2017 |
| Actifs | 71 | 50 | 23 | 23 |
| Dettes et provisions risques | 21 | 14 | 15 | 16 |
| Actifs nets | 50 | 36 | 8 | 7 |
| Produits des activités ordinaires | 108 | 94 | 48 | 46 |
| Résultats | 14 | 5 | 1 | 1 |
| Valeur comptable de la participation | 43 | 30 | 8 | 7 |

Ces participations ne sont pas cotées.

Note 6.- Stocks

Les stocks détenus par le Groupe s'analysent comme suit :

| | 30/09/18 | 30/09/17 |
|---|---------------|---------------|
| Matières premières | 7 926 | 9 475 |
| Encours de biens | 4 724 | 5 067 |
| Produits intermédiaires et finis | 3 105 | 3 408 |
| Marchandises | 1 674 | 1 311 |
| Total | 17 429 | 19 261 |
| Dépréciation | - 619 | - 405 |
| Valeur nette des stocks et encours | 16 810 | 18 856 |

Note 7.- Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés nettes s'analysent comme suit :

| | 30/09/18 | 30/09/17 |
|---|---------------|---------------|
| Créances clients et comptes rattachés | 30 272 | 32 355 |
| Dépréciation | - 1 178 | - 1 325 |
| Valeur nette des créances clients et comptes rattachés | 29 094 | 31 030 |

Pour les transactions concernant les parties liées, se référer au paragraphe « V-5- Informations relatives aux parties liées ».

Les créances clients ne portent pas intérêt et sont en général payables de 0 à 90 jours.

Au 30 septembre 2018, les créances clients d'une valeur nominale de 1 178 K€ (1 325 K€ au 30 septembre 2017) ont été totalement dépréciées. Les mouvements de ces dépréciations des créances se détaillent comme suit :

Créances dépréciées individuellement

| | |
|---|--------------|
| Au 30 septembre 2016 | 1 355 |
| Dotations de l'année | 250 |
| Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables) | - 120 |
| Reprises non utilisées | - 148 |
| Mouvement de périmètre | |
| Ecart de conversion | - 12 |
| Au 30 septembre 2017 | 1 325 |
| Dotations de l'année | 99 |
| Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables) | - 144 |
| Reprises non utilisées | - 87 |
| Mouvement de périmètre | - 11 |
| Ecart de conversion | - 4 |
| Au 30 septembre 2018 | 1 178 |

Toutes les dépréciations de créances correspondent à des analyses individuelles.

L'échéancier des créances est résumé ci-après :

| | Total | Non échues | Moins de 30 jours | De 30 à 60 jours | De 60 à 90 jours | De 90 à 120 jours | Plus de 120 jours |
|----------|--------|------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| 30/09/17 | 31 030 | 19 562 | 3 898 | 2 329 | 1 493 | 1 160 | 2 588 |
| 30/09/18 | 29 094 | 21 596 | 3 630 | 1 583 | 639 | 534 | 1 112 |

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des créances clients correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

L'essentiel des créances non dépréciées pour lesquelles l'échéance initiale est dépassée correspond à des facturations à des organismes publics pour lesquels l'estimation du risque de non recouvrement est non significative. Les créances très anciennes ont fait l'objet d'une analyse au cas par cas qui n'a pas amené à constater une dépréciation particulière. Il s'agit de créances vis-à-vis de collectivités publiques ou d'entreprises très solvables.

Note 8.- Actifs d'impôts exigibles et autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

| | 30/09/18 | 30/09/17 |
|--|--------------|--------------|
| Créances fiscales d'impôts sur les bénéfices | 275 | 315 |
| Total actifs d'impôts exigibles | 275 | 315 |
| Avances, acomptes sur commandes en cours | 405 | 334 |
| Créances sociales | 85 | 127 |
| Créances fiscales* | 5 460 | 5 470 |
| Créances sur cession d'immobilisations | 0 | 0 |
| Débiteurs divers | 307 | 826 |
| Charges constatées d'avance | 1 176 | 1 414 |
| Total des autres actifs courants | 7 433 | 8 171 |

*Le poste créances fiscales comprend des créances de CICE pour 4 593 K€.

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des autres actifs courants correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

Note 9.- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe comprennent :

| | 30/09/18 | 30/09/17 |
|---|--------------|--------------|
| Comptes bancaires et caisses | 1 993 | 5 491 |
| Autres valeurs mobilières de placements | 10 | 20 |
| Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 2 003 | 5 511 |
| Concours bancaires courants | - 718 | - 546 |
| Solde de la trésorerie nette | 1 285 | 4 965 |
| Comptes bancaires et caisses reclassés en actifs destinés à être cédés | 0 | 1 |
| Concours bancaires courants reclassés en passifs afférents aux actifs destinés à être cédés | 0 | 0 |
| Solde trésorerie repris pour le calcul des flux de trésorerie | 1 285 | 4 966 |

Les autres valeurs mobilières de placement sont composées de parts de SICAV monétaires euros qui sont liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et soumises à un risque négligeable de variation de valeur.

Note 10.- Actifs destinés à être cédés et passifs afférents

Suite à la nomination d'un administrateur judiciaire, en janvier 2012, le groupe a perdu le contrôle sur la filiale canadienne SSS qui a été déconsolidée. Au 30/09/2018, le poste « actifs destinés à être cédés » qui s'élève à 0 K€, (34 K€ au 30/09/2017), comprend les créances sur cette filiale évaluées en fonction des recouvrements attendus (établis sur la base des informations fournies par l'administrateur judiciaire).

Note 11.- Capital émis et réserves

Le capital est composé de 1 139 062 actions de 13 € nominal, entièrement libérées au 30 septembre 2018.
 Au cours de l'exercice 2012/2013, un contrat de rachat d'actions en vue de leur annulation a été mis en place, ainsi qu'un contrat d'animation destiné à faciliter la liquidité du titre.
 La mise en place de ces contrats et leurs modalités d'application (cours maximum d'achat et pourcentage de détention) est autorisée par l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le nombre d'actions propres en circulation a évolué de la manière suivante :

| | Rachat pour annulation | Contrat de liquidité | Total |
|-----------------------------|------------------------|----------------------|---------------|
| Au 30 septembre 2017 | 56 891 | 1 280 | 58 171 |
| Variations | 12 009 | 221 | 12 230 |
| Au 30 septembre 2018 | 68 900 | 1 501 | 70 401 |

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital ou de création d'actions au cours de l'exercice.

Note 12.- Emprunts portant intérêt

Détail des emprunts :

| Emprunts et dettes financières courantes | 30/09/18 | 30/09/17 |
|---|--------------|--------------|
| Part des emprunts à moins d'un an | 7 417 | 6 092 |
| Dettes participation des salariés à moins d'un an | 0 | 0 |
| Dettes financières diverses à moins d'un an | 98 | 399 |
| Concours bancaires courants | 718 | 546 |
| Total | 8 233 | 7 037 |
| Emprunts et dettes financières non courantes | 30/09/18 | 30/09/17 |
| Part des emprunts à plus d'un an | 5 432 | 8 863 |
| Dettes participation des salariés à plus d'un an | 0 | 0 |
| Dettes financières diverses à plus d'un an | 495 | 523 |
| Total | 5 927 | 9 386 |

Echéanciers de remboursement des emprunts non courants :

| | 30/09/2018 | 30/09/2018 | 30/09/2018 | 30/09/2017 |
|-----------------------------------|--------------|-----------------|--------------|--------------|
| | De 1 à 5 ans | A plus de 5 ans | Total | |
| Emprunts bancaires | 4 559 | 873 | 5 432 | 8 863 |
| Dettes participation des salariés | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dettes diverses | 386 | 109 | 495 | 523 |
| Emprunts portant intérêt | 4 945 | 982 | 5 927 | 9 386 |

Le groupe estime que la valeur inscrite au bilan des emprunts portant intérêt correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

Certains emprunts à long et moyen terme ont été contractés par des filiales étrangères du Groupe dans leur devise locale.

A.
COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

La répartition des emprunts en fonction des devises est la suivante :

| Emprunts et dettes financières non courants et courants | 30/09/18 | 30/09/17 |
|--|----------|----------|
| Emprunt en Forint Hongrois - HUF | 62 | 105 |
| Emprunt en Couronne Tchèque - CZK | 188 | 196 |
| Emprunt en Devise Roumaine - RON | 424 | 297 |
| Emprunt en Devise Marocaine MAD | 135 | 130 |

D'une manière générale, certains emprunts souscrits par le Groupe sont soumis à des « covenants », susceptibles d'entraîner un remboursement anticipé en cas de non-respect. La dette financière concernée s'élève à 2 470 K€ à fin septembre 2018 (contre 3 461 K€ au 30 septembre 2017).

Les calculs de ratios financiers afférents aux « covenants » sont effectués sur une base annuelle et doivent être respectés au 30 septembre.

Au 30 septembre 2018 le groupe ne respectait pas certains covenants (respectés au 30 septembre 2017). En conséquence, certains emprunts non courants ont été reclassés en emprunts courants à échéance à moins d'un an pour un montant de 1 622 K€.

Note 13.- Provisions

Les provisions courantes et non courantes s'analysent comme suit :

Provisions au 30 septembre 2018 et au 30 septembre 2017

| | 30/09/18 | 30/09/17 |
|---|--------------|--------------|
| Provision non courantes | | |
| Risques et charges | 739 | 1 713 |
| Total des provisions non courantes | 739 | 1 713 |
| Provisions courantes | | |
| Risques et charges divers | 1 311 | 1 214 |
| Total des provisions courantes | 1 311 | 1 214 |

Variation des provisions du 30 septembre 2017 au 30 septembre 2018

| Provisions non courantes | Solde au 30/09/17 | Variation de périmètre | Dotation de l'exercice | Reprise de l'exercice | | Ecart de change | Solde au 30/09/18 |
|---------------------------------|-------------------|------------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|-----------------|-------------------|
| | | | | Provision utilisée | Provision non utilisée | | |
| Risques et charges | 1 713 | | 143 | - 1 116 | | - 1 | 739 |
| Total provisions | 1 713 | | 143 | - 1 116 | | - 1 | 739 |

Provisions liées à des pratiques anticoncurrentielles antérieures à mars 2006 :

Les sociétés concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, ont fait l'objet de la part de deux entreprises concurrentes et de clients de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par les plaignantes.

Dans ce cadre, une provision pour risque de 1 371 K€ avait été comptabilisée sur la période précédente sur la base de la meilleure estimation du risque encouru par le groupe. Suite à un jugement en appel concernant un des litiges clients, la provision précédemment constituée a été reprise et correspond exactement à la charge constatée.

Ainsi, suite à un jugement définitif concernant un des litiges, la provision constatée au 30 septembre 2017 a été partiellement reprise (- 1072 K€) et correspond exactement à la charge constatée.

Sur l'exercice, une provision complémentaire a été constatée pour 41 K€. Au 30 septembre 2018, cette provision s'élève à 299 K€.

Cette estimation découle de l'approche suivante :

- Lorsque le groupe a fait l'objet d'une condamnation par un tribunal, ou lorsqu'une transaction avec la partie adverse est en cours, une provision a été comptabilisée pour le montant de la condamnation ou de la transaction prévue.
- En l'absence de jugement ou de négociation en cours, la provision a été déterminée sur la base d'un rapport d'expert mandaté par le groupe.
- Dans un cas particulier, le tribunal a eu recours à un expert indépendant pour évaluer le préjudice. Cet expert a remis son rapport au tribunal. Signaux Girod conteste les calculs effectués par cet expert et a donc retenu la valorisation du préjudice réalisée par son expert (dont le montant est significativement inférieur) pour l'estimation de la provision.

A.
COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

Les autres provisions non courantes correspondent à la perte de valeur d'actifs non courant.

| Provisions courantes | Solde au 30/09/17 | Variation de périmètre | Ecart de change | Dotation de l'exercice | Reprise de l'exercice | | Activité destinée à être cédée | Solde au 30/09/18 |
|----------------------|-------------------|------------------------|-----------------|------------------------|-----------------------|--------------|--------------------------------|-------------------|
| | | | | | utilisée | non utilisée | | |
| Risque et charges | 1 214 | | -2 | 685 | - 515 | - 71 | | 1 311 |
| Total | 1 214 | | - 2 | 685 | - 515 | - 71 | | 1 311 |

Ces provisions concernent principalement les médailles du travail (154 K€) et des litiges à l'égard du personnel (1 018 K€). Elles ont été estimées dossier par dossier, en prenant en compte l'avis des conseils de la société sur les dossiers concernés. Les litiges pour lesquels le risque éventuel ne peut être estimé de manière suffisamment fiable, eu égard à la complexité des dossiers et/ou à l'avancement des procédures, ne sont pas provisionnés et sont décrits en tant que « risques éventuels » au chapitre V-4 alinéa g, ci-après.

Note 14.- Retraites et assimilés

Les principes généraux appliqués conformément à la norme IAS 19 révisée sont présentés ci-après :

Les engagements de retraite sont présentés au bilan pour leur montant global. La méthode de calcul des engagements est identique à celle appliquée avant la mise en œuvre de la norme révisée.

Les impacts des variations des écarts actuariels liés aux engagements (hypothèses actuarielles et effets d'expérience) sont constatés immédiatement en autres éléments du résultat global non recyclables, pour leur montant net d'impôt.

Les impacts des changements de régime sont constatés immédiatement en résultat consolidé.

Aucune modification de régime n'est intervenue au 30 septembre 2018.

La notion de rendements attendus sur les actifs est abandonnée au profit de celle de Produit d'intérêts sur les actifs, calculé sur la base du taux d'actualisation.

| | Solde au 30/09/17 | Variation de périmètre | Ecart actuariel | Dotation de l'exercice | Reprise de l'exercice | | Activité destinée à être cédée | Solde au 30/09/18 |
|--|-------------------|------------------------|-----------------|------------------------|-----------------------|--------------|--------------------------------|-------------------|
| | | | | | utilisée | non utilisée | | |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 3 150 | - 94 | - 113 | 107 | - 167 | - 169 | | 2 713 |
| Total passifs liés aux avantages au personnel | 3 150 | - 94 | - 113 | 107 | - 167 | - 169 | | 2 713 |

Les droits de l'année sont enregistrés en charges pour un montant brut de 107 K€ (avant impôts différés) et les écarts actuariels sont enregistrés en autres éléments du résultat global pour un montant de - 113 K€ (avant impôts différés) au 30 septembre 2018.

| | 30/09/18 | 30/09/17 |
|-----------------------------------|--------------|--------------|
| Valeur actualisée de l'obligation | 2 416 | 3 516 |
| Juste valeur des actifs du régime | 297 | 366 |
| Passif enregistré au bilan | 2 713 | 3 150 |

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses prises en compte pour les évaluations aux clôtures 2016/2017 et 2017/2018, se déclinent ainsi :

| | 30/09/18 | 30/09/17 |
|---|----------|----------|
| Taux d'actualisation | 1.54 % | 1.55 % |
| Hypothèse de taux de progression des salaires | 2 % | 2 % |
| Taux de turnover | 4.2 % | 4.2 % |
| Age de départ | 62 ans | 62 ans |

Le taux d'actualisation a été fixé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie. Le taux retenu est le taux Iboxx Corp AA10+ au 30 septembre 2017.

Table d'espérance de vie utilisée : TH-TF-2009-2011

Nous n'avons pas identifié de variation raisonnable possible des hypothèses retenues dans les 12 mois suivant la clôture, qui pourrait conduire à un ajustement significatif des montants comptabilisés.

Evolution de la dette actuarielle

| | 30/09/2018 |
|---|--------------|
| Dette actuarielle en début d'exercice | 3 150 |
| Coût des services rendus | 201 |
| Charge d'intérêt sur l'engagement | 49 |
| Prestations versées | - 167 |
| Impact des modifications de régime | |
| Acquisitions/cessions de filiales | - 94 |
| Réduction (licenciements) | - 312 |
| (Perte)/gains actuariels dus à l'expérience | - 113 |
| (Perte)/gains actuariels dus aux changements d'hypothèses | 0 |
| Dette actuarielle en fin d'exercice | 2 713 |

Note 15.- Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs de la société s'analysent comme suit :

| | 30/09/18 | 30/09/17 |
|--|--------------|---------------|
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 9 321 | 11 325 |
| Total | 9 321 | 11 325 |

Note 16.- Autres Passifs courants

Les autres passifs courants se décomposent de la manière suivante :

| | 30/09/18 | 30/09/17 |
|-----------------------------|--------------|--------------|
| Avances sur commandes | 409 | 265 |
| Dettes fiscales et sociales | 5 506 | 7 061 |
| Autres dettes | 777 | 449 |
| Ecart de conversion passif | 2 | 0 |
| Produits constatés d'avance | 437 | 664 |
| Total | 7 131 | 8 439 |

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des autres passifs correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

Note 17.- Information sectorielle

L'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (le Président Directeur Général) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

Les informations du reporting sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le Groupe (établies selon le référentiel IFRS).

La performance de chaque secteur opérationnel est évaluée sur la base du compte de résultat et est mesurée de manière cohérente avec le résultat opérationnel courant dans les états financiers consolidés.

Le financement du groupe (y compris les charges et les produits financiers) et les impôts sur les bénéfices sont traités au niveau du groupe et ne sont pas alloués aux secteurs opérationnels.

Les secteurs opérationnels du groupe ont été déterminés en fonction du type d'activité réalisée, et du secteur géographique.

Les secteurs opérationnels du Groupe sont :

Signalisation France
 Sociétés spécialisées
 Activités internationales

La signalisation France regroupe les activités suivantes :

Signalisation verticale, fourniture, pose et maintenance ;
 Signalisation horizontale et aménagement de chaussées, fourniture et application ;
 Prestation de services en signalisation de chantier.

Ces activités sont réalisées par Signaux Girod SA (avec l'usine de production de Bellefontaine), et par les filiales françaises regroupées sous la société Signaux Girod Services.

Les sociétés spécialisées regroupent notamment :

Équipement floral, fabrication et vente d'équipement floral – Activité de la société ATECH ;
 Mobilier urbain non publicitaire, fabrication et vente – Activité de la société Concept Urbain ;
 Identité visuelle à base de film adhésif (décoration de véhicules...), fourniture et pose – Activité de la société SIP.
 SIP ayant été cédée au cours de l'exercice, cette activité ne figure plus dans le chiffre d'affaires ou le résultat opérationnel courant de l'exercice 2017/2018, mais en résultat des activités cédées.

Les activités internationales regroupent les activités exercées par les filiales internationales du groupe :

Signalisation verticale, fourniture et pose ;
 Signalisation horizontale, application ;
 Mobilier urbain non publicitaire, vente, installation et maintenance.

La direction évalue la performance des secteurs sur la base du résultat opérationnel courant.

A- Compte de résultat consolidé

Les résultats par secteurs d'activité se répartissent de la manière suivante :

| 30/09/2017 | Signalisation France | Sociétés spécialisées | Activités internationales | Ajustements et éliminations | Total |
|--------------------------------------|----------------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------------|----------------|
| Chiffre d'affaires externe | 70 254 | 18 647 | 18 179 | | 107 080 |
| Inter secteurs | 981 | 1 501 | 270 | - 2 752 | |
| Chiffre d'affaires total | 71 235 | 20 148 | 18 449 | - 2 752 | 107 080 |
| Résultat opérationnel courant | - 953 | 2 287 | 677 | | 2 011 |
| Résultat opérationnel | - 3 388 | 2 287 | 495 | | - 606 |

| 30/09/2018 | Signalisation France | Sociétés spécialisées | Activités internationales | Ajustements et éliminations | Total |
|--|-------------------------|--------------------------|------------------------------|--------------------------------|----------------|
| Chiffre d'affaires externe | 67 318 | 8 749 | 21 691 | | 97 758 |
| Inter secteurs | 752 | 1 202 | 142 | - 2 096 | 0 |
| Chiffre d'affaires total | 68 070 | 9 951 | 21 833 | - 2 096 | 97 758 |
| Résultat opérationnel courant | - 2 643 | 537 | 1 034 | | - 1 072 |
| Résultat opérationnel | - 6 718 | 53 | 1 090 | | - 5 576 |

B- Bilan consolidé

La répartition des actifs et passifs sectoriels est la suivante :

| | Signalisation France | | Sociétés Spécialisées | | Activités internationales | | Ecart inter secteur | | Ensemble du groupe | |
|---|-------------------------|---------------|--------------------------|---------------|------------------------------|---------------|------------------------|---------------|-----------------------|----------------|
| | Sept. 2018 | Sept. 2017 | Sept. 2018 | Sept. 2017 | Sept. 2018 | Sept. 2017 | Sept. 2018 | Sept. 2017 | Sept. 2018 | Sept. 2017 |
| Actifs sectoriels | | | | | | | | | | |
| Actifs non courants | 23 481 | 29 923 | 5 495 | 11 804 | 12 200 | 12 078 | | | 41 176 | 53 805 |
| Actifs courants | 37 389 | 42 567 | 5 068 | 10 738 | 16 126 | 14 153 | -2 967 | -3 576 | 55 616 | 63 882 |
| Autres actifs non affectés | 175 | 200 | 25 | 25 | 698 | 536 | 11 | | 909 | 761 |
| Actifs des activités destinées à être cédées | | | | | 0 | 34 | 0 | | 0 | 34 |
| Total des actifs sectoriels | 61 045 | 72 690 | 10 588 | 22 567 | 26 801 | 26 801 | -2 956 | -3 576 | 97 701 | 118 482 |
| Passifs sectoriels | | | | | | | | | | |
| Passifs non courants | 8 065 | 10 894 | 433 | 721 | 2 504 | 2 634 | 0 | | 11 002 | 14 249 |
| Passifs courants | 16 462 | 19 097 | 1 903 | 5 162 | 8 970 | 7 337 | -2 936 | -3 547 | 24 399 | 28 049 |
| Autres passifs non affectés | 65 | 440 | 226 | 352 | 7 | 16 | 0 | -10 | 298 | 798 |
| Passifs des activités destinées à être cédées | | | | | | | | | | |
| Total des passifs courants et non courants | 24 592 | 30 431 | 2 562 | 6 235 | 11 481 | 9 987 | -2 936 | -3 557 | 35 699 | 43 096 |
| Acquisition d'actifs non courants | 2 621 | 1 681 | 111 | 403 | 1 050 | 1 149 | 0 | 0 | 3 782 | 3 233 |

Note 18.- Charges de personnel

L'effectif moyen du Groupe en nombre de salariés équivalent temps plein est le suivant :

| | 30/09/18 | 30/09/17 |
|------------------------------|------------|------------|
| Cadres et agents de maîtrise | 219 | 250 |
| Ouvriers et employés | 569 | 601 |
| Total | 788 | 851 |
| Signalisation France | 515 | 554 |
| Sociétés Spécialisées | 50 | 105 |
| Activités internationales | 223 | 192 |
| Total | 788 | 851 |

A.
COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

Les charges de personnel se répartissent de la manière suivante :

| | 30/09/18 | 30/09/17 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|
| Salaires et traitements | 23 001 | 24 207 |
| Charges salariales et patronales* | 9 468 | 10 857 |
| Total des charges de personnel | 32 469 | 35 064 |

* Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) déduit des charges sociales s'élève à 920 K€ pour l'exercice 2017/2018 contre 1 033 K€ au titre de l'exercice précédent.

Note 19.- Frais de recherche et développement

Notre groupe concentre ses efforts sur des bureaux d'études internes qui travaillent sur des créations de nouveaux produits et sur des améliorations de l'existant.

Les frais de recherche et développement sont inscrits directement en compte de charges opérationnelles, en fonction de leur nature.

Pour la SA Signaux Girod, sur laquelle se concentre l'essentiel des efforts de recherche et développement du groupe, ces frais s'élèvent à 387 K€ pour l'exercice 2017/2018 contre 408 K€ pour l'exercice 2016/2017.

Note 20.- Amortissements, dépréciations et pertes de valeurs

| | 30/09/18 | 30/09/17 |
|---|--------------|--------------|
| Amortissements des immobilisations incorporelles | 281 | 297 |
| Amortissements des immobilisations corporelles | 4 065 | 4 327 |
| Pertes de valeur | 0 | 0 |
| Total amortissements et pertes de valeur | 4 346 | 4 624 |
| Dotations et reprises provision pour risque et charge et pour dépréciations | - 114 | - 335 |
| Total amortissements, dépréciations et pertes de valeur | 4 232 | 4 289 |

Note 21.- Autres produits et charges d'exploitation

Les produits et charges d'exploitation se répartissent comme suit :

| | 30/09/18 | 30/09/17 |
|-----------------------------|----------|----------|
| Subventions d'exploitations | 1 | 3 |
| Autres produits et charges | - 268 | - 116 |

Note 22.- Autres produits et charges opérationnels

Ils incluent les produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

| | 30/09/18 | 30/09/17 |
|--|----------------|----------------|
| Perte de valeur sur goodwill de la société Concept Urbain* | - 526 | |
| Perte de valeur sur goodwill du secteur Signalisation France* | - 293 | |
| Total des pertes de valeur sur goodwill | - 819 | 0 |
| Perte de valeur sur actifs non courants de secteur signalisation France* | - 3 227 | 0 |
| Total des pertes de valeur | - 4 046 | 0 |
| Valeur nette comptable des immobilisations sorties | - 2 173 | - 886 |
| Produits sur cession d'immobilisations | 2 646 | 998 |
| Résultat net sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | 473 | 112 |
| Résultat de cession de participation consolidée* | 0 | - 239 |
| Résultat sur cession de titres de participation non consolidés | 50 | |
| Charges exceptionnelles de restructuration du groupe en France | - 965 | - 189 |
| Charges exceptionnelles indemnités versées pour préjudices clients** | - 1 112 | - 337 |
| Dotation et reprise exceptionnelle immobilisation corporelle et incorporelle | -54 | - 251 |
| Dotation et reprise provision nette pour litige lié à la concurrence** | 1 071 | - 1 371 |
| Dotation et reprise provision pour restructuration du groupe en France | 77 | |
| Dotation et reprise prov. pour risque exceptionnel sur immobilisation corporelle | 3 | - 342 |
| Total des autres produits et charges opérationnels | - 4 503 | - 2 617 |

*Concerne la sortie de la société IRS (Angleterre) en septembre 2017.

**Les sociétés concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, ont fait l'objet de la part de deux entreprises concurrentes et de clients de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par les plaignantes. Dans le cadre de ces litiges des indemnités ont été versées pour 1 112 K€, une reprise de provision a été constatée pour un montant de 1 112 K€ et une provision pour risque a été enregistrée pour 41 k€.

Note 23.- Coût de l'endettement financier net

| | 30/09/18 | 30/09/17 |
|--|--------------|--------------|
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | 0 | 7 |
| Intérêts sur emprunts bancaires et non bancaires, découverts bancaires | - 221 | - 265 |
| Coût de l'endettement financier net | - 221 | - 258 |

Note 24.- Autres produits et charges financiers

| | 30/09/18 | 30/09/17 |
|--|-----------|------------|
| Gains nets de change | - 34 | - 56 |
| Variation de juste valeur des actifs financiers | 46 | 157 |
| Total des autres produits et charges financiers | 12 | 101 |

Note 25.- Charge d'impôt

La charge d'impôt pour les exercices clos les 30 septembre 2017 et 2016 est principalement composée de :

| | 30/09/18 | 30/09/17 |
|----------------------------------|--------------|--------------|
| Charge d'impôt exigible | 206 | 205 |
| Charge d'impôt différée | - 680 | - 1 151 |
| Charge d'impôt consolidée | - 474 | - 946 |

Le rapprochement chiffré entre la charge d'impôt et le produit du bénéfice comptable multiplié par le taux d'impôt applicable en France est le suivant pour les exercices clos les 30 septembre 2018 et 2017.

Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique

| | 30/09/18 | 30/09/17 |
|---------------------------------|----------------|--------------|
| Résultat net avant impôt | - 3 060 | - 755 |
| Taux d'imposition du Groupe | 33.33 % | 33.33 % |
| Charge d'impôt théorique | - 1 020 | - 252 |

Augmentation et réduction de la charge d'impôt résultant de :

| | | |
|---|--------------|--------------|
| - Consommation des déficits fiscaux antérieurs non reconnus | 0 | 0 |
| - Activation de déficits antérieurs non reconnus | 0 | 0 |
| - Pertes de l'exercice non activées | 770 | 0 |
| - Autres différences permanentes* | - 224 | - 694 |
| Charge réelle d'impôt | - 474 | - 946 |

Actifs et passifs d'impôt différés

| | 30/09/18 | 30/09/17 |
|--|------------|------------|
| Impôts différés actifs | | |
| Provisions fiscalement réintégrées | 19 | 121 |
| Provisions complémentaires pour avantage au personnel | 760 | 882 |
| Provision dépréciation des actifs immobilisés* | 220 | 225 |
| Déficits fiscaux reportables** | 2 836 | 2 696 |
| Autres différences | 384 | 263 |
| Compensation des actifs et passifs d'impôt différé sur une même entité fiscale | - 3 310 | - 3 426 |
| Total | 909 | 761 |
| Impôts différés passifs | | |
| Retraitement des durées d'amortissement des immobilisations*** | 3 401 | 3 883 |
| Autres différences | 207 | 341 |
| Compensation des actifs et passifs d'impôt différé sur une même entité fiscale | - 3 310 | - 3 426 |
| Total | 298 | 798 |
| Position nette d'impôts différés | 611 | 37 |

*Impôt différé correspondant à la dépréciation initiale de l'ensemble immobilier de la filiale espagnole. La recouvrabilité de cet impôt différé actif n'est pas remise en cause à ce jour compte tenu des perspectives économiques de la filiale.

**les déficits fiscaux reportables ont été activés sur la base d'hypothèses de résultats futurs attendus

***Le poste « Retraitement des durées d'amortissement des immobilisations » comprend notamment le retraitement des provisions pour amortissements dérogatoires constatées dans les sociétés françaises pour un montant de 3 204 K€.

Au 30 septembre 2018, les impôts différés actifs au bilan consolidé du Groupe s'élèvent à 909 K€ alors que les impôts différés passifs s'élèvent à 298 K€. Dans le cadre de la reconnaissance des impôts différés, ceux-ci sont comptabilisés en net par société.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs d'impôts différés sont enregistrés si la récupération est jugée probable.

Au niveau du groupe d'intégration fiscale, les déficits fiscaux reportables sont activés en impôts différés actifs à hauteur des impôts différés passifs car la Direction considère qu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces déficits pourront être imputés. Cette décision est basée à partir du

business plan actualisé, tel qu'il a été établi dans le cadre des tests de perte de valeurs des goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles de l'UGT Signalisation France. Au 30 septembre 2018, les déficits reportables activés concernant le groupe d'intégration fiscale français s'élèvent à 8 726 K€ sur un total de déficits fiscaux reportables de 16 292 K€.

Ces impôts différés actifs sont comptabilisés au bilan du Groupe pour un montant que le Groupe estime être en mesure de recouvrer dans un délai raisonnable et, en tout état de cause, avant l'expiration éventuelle des déficits pour la part des impôts différés actifs liés à des déficits fiscaux reportables. Néanmoins, le Groupe pourrait se retrouver dans l'incapacité de réaliser le montant prévu d'impôts différés si ses revenus taxables futurs et les impôts connexes étaient moins importants que prévu. Le Groupe fonde également ses prévisions quant à l'utilisation des impôts différés sur sa compréhension de l'application de la réglementation fiscale, laquelle pourrait cependant être remise en cause, soit du fait de changement dans la réglementation fiscale et comptable, soit du fait de contrôles ou contentieux fiscaux de nature à affecter le montant de ses impôts différés.

Si le Groupe considérait qu'il ne pouvait pas, dans les années à venir, réaliser ses impôts différés, il devrait ne plus reconnaître au bilan ces actifs, ce qui aurait un impact défavorable significatif sur le résultat net du Groupe et sur sa situation financière.

Note 26.- Quote-part dans le résultat des entreprises associées

| | 30/09/18 | 30/09/17 |
|-------------------|-----------|----------|
| Dominique Defrain | 14 | 5 |
| Amos | 1 | 1 |
| Total | 15 | 6 |

Note 27.- Résultat des activités abandonnées

En juillet 2018, le groupe a cédé la totalité de la participation qu'il détenait dans la société SIP, soit 100% du capital. Cette société spécialisée dans l'activité de l'identité visuelle adhésive (décoration de tramways, trains, véhicules...) était rattachée au secteur d'activité des sociétés spécialisées.

Conformément à la norme IFRS 5, le résultat dégagé par cette activité au cours de l'exercice, jusqu'à la date de sa sortie du groupe, figure sur la ligne « Résultat des activités abandonnées » ainsi que la plus-value réalisée lors de la cession de cette activité par le groupe en juillet 2018.

| | 30/09/18 |
|--|--------------|
| Résultat dégagé par l'activité de SIP au cours de l'exercice | 812 |
| Plus-value réalisée lors de la cession de SIP* | 1 109 |
| Résultat des activités abandonnées | 1 921 |

*Pour la détermination du résultat de cession de la société SIP, les frais directement liés à cette opération ont été pris en compte et déduit du résultat.

Note 28.- Résultat par action

| | 30/09/18 | 30/09/17 |
|---|---------------|-------------|
| Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère | - 3 409 | 87 |
| Nombre d'actions ordinaires pour le résultat de base par action | 1 068 661 | 1 080 891 |
| Résultat net en euros par action | - 3.19 | 0.08 |
| | 30/09/18 | 30/09/17 |
| Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère | - 3 409 | 87 |
| Nombre d'actions ordinaires ajusté pour le résultat dilué par action | 1 139 062 | 1 139 062 |
| Résultat net dilué en euros par action | - 2.99 | 0.08 |

Le nombre d'actions ordinaires ajusté pour le résultat dilué par action correspond au nombre total d'actions composant le capital diminué des actions propres détenues par la société (voir note 11)

V-4 - Engagements et passifs éventuels

a) Engagements sur contrats de location simple

Le Groupe a conclu des contrats de location sur certains véhicules à moteur, machines et locaux. Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

| Locations simples | Au 30/09/18 | A moins d'un an | De un à cinq ans | A plus de cinq ans |
|-------------------|--------------|-----------------|------------------|--------------------|
| Constructions | 2 496 | 495 | 1 665 | 336 |
| Autres | 916 | 460 | 456 | |
| Total | 3 412 | 955 | 2 121 | 336 |

Le montant des loyers passés en comptes de charges s'est élevé à 1 502 K€.

b) Engagements sur contrats de location financement

Le Groupe a des contrats de location financement qui sont traités conformément à IAS 17.

Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location financement et de location avec option d'achat, et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente de la façon suivante :

| | 30/09/18 | 30/09/17 |
|--|------------|------------|
| Paiements minimaux à moins d'un an | 61 | 127 |
| Paiements minimaux à plus d'un an et moins de cinq ans | 153 | 337 |
| Paiements minimaux à plus de cinq ans | 63 | 99 |
| Paiements minimaux totaux au titre des contrats de location financement | 277 | 563 |
| Moins les montants représentant des charges financières | -27 | -36 |
| Valeur des paiements minimaux au titre de la location | 250 | 527 |

La valeur nette comptable des immobilisations capitalisées et liées à des contrats de location financement s'élève à 687 K€ au 30 septembre 2018.

c) Engagements d'investissement :

En septembre 2018, un engagement d'investissement concernant l'installation d'un nouvel ERP (SAP) a été signé. Cet investissement d'un montant de 2.3 M€ sera financé par un contrat de location financement. Aucun autre engagement d'investissement d'un montant significatif n'est à signaler.

d) Engagements au titre d'opérations d'achats et de ventes à terme de devises :

Au 30 septembre 2018 il n'y a pas d'engagement au titre d'opérations d'achats et de ventes à terme de devises.

e) Engagements donnés :

| | 30/09/18 | 30/09/17 |
|-------------------------------------|----------|----------|
| Avals, cautions, garanties données* | 6 420 | 4 992 |

*Les Hypothèques ou promesses d'hypothèques représentent 1 121 K€ sur les 6 420 K€ d'engagements hors bilan.

Les engagements en matière de pensions et indemnités de départ en retraite ont été enregistrés au bilan en provision pour risques et charges.

f) Engagements reçus :

Engagement de livrer et mettre en place un nouvel ERP (SAP) pour une utilisation à partir du 31 mars 2020.

g) Litiges et passifs éventuels :

Les sociétés concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, ont fait l'objet de la part de deux entreprises concurrentes et de clients de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par les plaignantes.

Suite à un jugement en appel concernant un des litiges clients, la provision précédemment constituée a été reprise et correspond exactement à la charge constatée.

Une provision pour risque complémentaire de 41 K€ a été comptabilisée sur la période au titre de ces litiges, sur la base de la meilleure estimation du risque encouru par le groupe.

Voir également la Note 13 - Provisions

A l'exception des litiges évoqués ci-dessus, le groupe n'a pas connaissance de litiges ou passifs éventuels dont l'impact sur les états financiers pourrait être significatif et qui n'aurait pas été pris en compte dans l'établissement des comptes consolidés au 30 septembre 2018.

V-5 - Informations relatives aux parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Signaux Girod S.A. et des filiales énumérées dans la note V-7.

La S.A.S. L'action Girod est l'ultime société mère du groupe.

Il n'y a pas eu de transaction entre la société L'Action Girod et les sociétés du groupe au cours de cet exercice.

Les transactions entre la société mère Signaux Girod et ses filiales consolidées par intégration globale, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette note.

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions conclues avec les parties liées sur l'exercice :

| | Créances | Dettes | Produits | Charges |
|--|----------|--------|----------|---------|
| Entreprises qui ont une influence notable sur le groupe : | | | | |
| Société Familiale de Gestion Girod (S.F.G.P.G.) | 61 | 3 | 409 | 12 |
| Entreprises associées : | | | | |
| Amos | | 9 | | 0 |
| Defrain Signalisation | | | | 6 |

Termes et conditions des transactions avec les parties liées :

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie. Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour les créances et les dettes sur les parties liées. Pour l'exercice clos le 30 septembre 2018, le Groupe n'a constitué aucune provision pour créances douteuses relative aux montants dus par les parties liées (au 30 septembre 2017 : 0 €). Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

Transactions avec d'autres parties liées :

Rémunération du personnel dirigeant du groupe (membres du Conseil d'administration) :

| | 30/09/18 | 30/09/17 |
|---|------------|------------|
| Avantages à court terme | 381 | 375 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 0 | 0 |
| Autres avantages à long terme | 0 | 0 |
| Indemnités de fin de contrat de travail | 0 | 0 |
| Paiement en action | 0 | 0 |
| Total des rémunérations au personnel dirigeant | 381 | 375 |

Un état détaillé de ces rémunérations figure dans le rapport de gestion du conseil d'administration

V-6 - Gestion du risque financier

Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt du marché est liée à l'endettement financier à long terme du Groupe, à taux variable. L'endettement à long et moyen terme auprès des établissements de crédit, emprunts classiques et emprunts correspondant à des contrats de crédit-bail ou de location financement, se répartit de la façon suivante :

- Emprunts à taux fixe : 69 %
- Emprunts à taux variable : 26 %
- Emprunts à taux variable avec taux plafond garanti : 0 %
- Emprunts à taux variable couvert par des swaps : 5%

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du résultat avant impôt du Groupe à une variation raisonnable dans les taux d'intérêt, toutes autres variables étant constantes par ailleurs (impact sur les emprunts à taux variable). Les capitaux propres du Groupe ne sont pas affectés.

| | Augmentation / Diminution en points de base | Effet sur le résultat avant impôt (K€) |
|-------------------|--|--|
| 30/09/2017 | | |
| Europe | + 15 | - 6 |
| Europe | - 10 | 4 |
| 30/09/2018 | | |
| Europe | + 15 | - 3 |
| Europe | - 10 | 2 |

Le groupe a recours à des instruments de couverture de type swaps qui assurent la conversion du taux variable en taux fixe.

Risque de change

La plus grande partie du chiffre d'affaires du groupe est réalisée en euros.

Les filiales étrangères hors de la zone euro réalisent l'essentiel de leur chiffre d'affaires dans leur monnaie nationale.

L'endettement des filiales hors zone euro est réalisé dans la devise de leurs pays respectifs.

Le chiffre d'affaires réalisé par les filiales hors zone euro représente 7.9 % du chiffre d'affaires total. L'incidence éventuelle sur le groupe, des variations de change subies par ces filiales est très faible.

Le groupe n'a pas recours à des instruments de couverture.

Risque de crédit

Le Groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. La plus grande partie du chiffre d'affaires du groupe est réalisée avec des collectivités territoriales et des organismes du secteur public.

Pour le reste du chiffre d'affaires, la politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

Le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, concerne essentiellement les actifs disponibles à la vente, pour lesquels l'exposition du groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces actifs.

Quant à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, ils sont principalement composés de comptes à terme.

Risque sur le cours des métaux

Notre activité de fabrication de panneaux de signalisation est essentiellement consommatrice d'aluminium et d'acier. Les évolutions subies des cours de ces métaux ont une influence directe sur les prix de revient de nos produits.

Les services achats des entités qui travaillent directement ces métaux, à savoir le site de Bellefontaine, siège de la SA Signaux Girod pour la France, et les sites de production des filiales étrangères, veillent à assurer, un approvisionnement régulier au cours le plus favorable.

Risque de liquidité

La situation de trésorerie nette du Groupe est positive de 1 285 K€.

En France, 15 filiales sont liées par un contrat de centralisation de trésorerie avec la SA Signaux Girod. Ce contrat permet de faire remonter dans un compte centralisateur tenu par la société tête de groupe, la trésorerie des filiales excédentaires, et d'alimenter les comptes bancaires des filiales qui présentent un besoin de trésorerie. Ces opérations donnent lieu à une rémunération, calculée sur le montant des sommes reçues ou prêtées, à un taux qui varie en fonction du marché. La trésorerie excédentaire nette centralisée par la SA Signaux Girod est placée en compte à terme.

Les filiales étrangères gèrent leur trésorerie, excédentaire ou non de façon autonome. Toutefois, la société mère est parfois amenée à donner sa caution en garantie des découverts accordés par les organismes bancaires à certaines de ces filiales.

Instruments financiers inscrits au bilan

| | 30/09/2017 | 30/09/2017 | Ventilation par catégorie d'instruments | | | |
|--|-----------------|---------------|---|--------------------------------|-------------------|-----------------------|
| | Valeur au bilan | Juste valeur | Juste valeur par résultat | Actifs disponibles à la vente. | Prêts et créances | Dettes au coût amorti |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 61 | 61 | | 61 | | |
| Autres actifs long terme | 1 029 | 1 029 | | | 1 029 | |
| Clients et autres débiteurs | 31 030 | 31 030 | | | 31 030 | |
| Autres actifs courants | 8 486 | 8 486 | | | 8 486 | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 5 511 | 5 511 | 5 511 | | | |
| Total actifs financiers | 46 117 | 46 117 | 5 511 | 61 | 40 545 | |
| Passifs financiers non courants | 9 386 | | | | | 9 386 |
| Passifs financiers courants | 7 037 | | | | | 7 037 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 11 325 | | | | | 11 325 |
| Autres passifs courants | 8 473 | | | | | 8 473 |
| Total passifs financiers | 36 221 | | | | | 36 221 |
| | | | | | | |
| | 30/09/2018 | 30/09/2018 | Ventilation par catégorie d'instruments | | | |
| | Valeur au bilan | Juste valeur | Juste valeur par résultat | Actifs disponibles à la vente. | Prêts et créances | Dettes au coût amorti |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 17 | 17 | | 17 | | |
| Autres actifs long terme | 1 120 | 1 120 | | | 1 120 | |
| Clients et autres débiteurs | 29 094 | 29 094 | | | 29 094 | |
| Autres actifs courants | 7 708 | 7 708 | | | 7 708 | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 2 003 | 2 003 | 2 003 | | | |
| Total actifs financiers | 39 942 | 39 942 | 2 003 | 61 | 37 922 | |
| Passifs financiers non courants | 7 549 | | | | | 7 549 |
| Passifs financiers courants | 6 611 | | | | | 6 611 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 9 321 | | | | | 9 321 |
| Autres passifs courants | 7 156 | | | | | 7 156 |
| Total passifs financiers | 30 637 | | | | | 30 637 |

V-7 - Liste des entités consolidées et méthodes de consolidation

| | R.C.S. | Méthode 30/09/18 | Méthode 30/09/17 | % d'intérêt 30/09/18 | % d'intérêt 30/09/17 |
|--|--------------|---------------------|---------------------|-------------------------|-------------------------|
| Signaux Girod Chelle | 646 950 519 | I.G. | I.G. | 100.00 | 100.00 |
| Signaux Girod Sud-Est | 338 395 858 | I.G. | I.G. | 100.00 | 100.00 |
| Signaux Girod Languedoc | 352 825 244 | I.G. | I.G. | 100.00 | 100.00 |
| Signaux Girod Ile de France | 332 201 458 | I.G. | I.G. | 100.00 | 100.00 |
| Signaux Girod Nord-Ouest * | 349 119 602 | | I.G. | | 100.00 |
| Signaux Girod Alsace * | 377 692 496 | | I.G. | | 100.00 |
| Signaux Girod Nord de France * | 316 752 807 | | I.G. | | 100.00 |
| Signaux Girod Est * | 432 478 162 | | I.G. | | 100.00 |
| Signaux Girod Lorraine * | 432 840 288 | | I.G. | | 100.00 |
| Signaux Girod Rhône Alpes | 959 502 345 | I.G. | I.G. | 100.00 | 100.00 |
| Signaux Girod Val de Saône | 390 788 362 | I.G. | I.G. | 100.00 | 100.00 |
| Signaux Girod Ouest | 442 213 724 | I.G. | I.G. | 100.00 | 100.00 |
| Signaux Girod Centre Loire ** | 388 896 201 | | I.G. | | 100.00 |
| Signaux Girod La Réunion | 515 340 693 | I.G. | I.G. | 100.00 | 100.00 |
| Signaux Girod Services | 443 137 955 | I.G. | I.G. | 100.00 | 100.00 |
| S.F.L. | 304 635 337 | I.G. | I.G. | 99.95 | 99.95 |
| Lacgir | 332 201 441 | I.G. | I.G. | 99.00 | 99.00 |
| International Girod | 443 137 021 | I.G. | I.G. | 100.00 | 100.00 |
| GS Plus | Rép. Tchèque | I.G. | I.G. | 99.90 | 99.90 |
| GSR Girod Semnalizare Rutiera | Roumanie | I.G. | I.G. | 100.00 | 100.00 |
| ACE | Belgique | I.G. | I.G. | 100.00 | 100.00 |
| M-2 | Lettonie | I.G. | I.G. | 90.00 | 90.00 |
| Señales Girod | Espagne | I.G. | I.G. | 99.88 | 99.88 |
| Alfa Girod | Hongrie | I.G. | I.G. | 100.00 | 100.00 |
| Girod Maroc | Maroc | I.G. | I.G. | 100.00 | 100.00 |
| Señalización Girod | Colombie | I.G. | I.G. | 100.00 | 100.00 |
| Señalización Girod Perú | Pérou | I.G. | I.G. | 100.00 | 100.00 |
| Sociétés Spécialisées Girod | 481 957 041 | I.G. | I.G. | 100.00 | 100.00 |
| Atech | 339 707 143 | I.G. | I.G. | 100.00 | 100.00 |
| L'Appentière Fleurie | 384 205 175 | I.G. | I.G. | 100.00 | 100.00 |
| Concept Urbain | 322 746 603 | I.G. | I.G. | 100.00 | 100.00 |
| S.I.P. *** | 971 500 723 | | I.G. | | 100.00 |
| Dominique Defrain Signalisation Routière | 380 766 436 | M.E. | M.E. | 49.90 | 49.90 |
| A.M.O.S. | 513 325 795 | M.E. | M.E. | 49.00 | 49.00 |
| Summum | Canada | I.G. | I.G. | 100.00 | 100.00 |
| S.S.S.*** | Canada | | | | |
| T.V.B.**** | Allemagne | N.C. | N.C. | 100.00 | 100.00 |
| Groupe AIRESS***** | 311 700 629 | N.C. | N.C. | 20.00 | 20.00 |

IG = Intégration globale ME = Mise en équivalence NC = Non consolidée

*Les Signaux Girod Nord-Ouest, Signaux Girod Alsace, Signaux Girod Nord de France, Signaux Girod Est et Signaux Girod Lorraine ont fait l'objet d'une TUP en septembre 2018 et ont été absorbées par la société Signaux Girod Ile De France.

**La société Signaux Girod Centre Loire a fait l'objet d'une TUP en octobre 2017 et a été absorbée par la société Signaux Girod Ouest.

***La société Société Spécialisée Girod a cédé la totalité de sa participation dans la société SIP en juillet 2018. Les résultats de la société sont traités en « résultat net de activités abandonnées ou cédées »

**** SSS : perte de contrôle en janvier 2012.

***** Les sociétés TVB et IARESS sont en liquidation depuis plusieurs années et sont sans activité.

V-8 - Informations environnementales

Le Groupe Girod est en constante recherche d'axes d'amélioration afin de réduire l'impact lié à son activité. Sur l'usine de production de Bellefontaine, un comité de pilotage veille à l'amélioration continue par le suivi d'indicateurs environnementaux et la mise en place d'actions d'amélioration. Nos actions environnementales vont donc au-delà du simple respect de la réglementation en vigueur.

L'ensemble de notre personnel y compris le personnel intérimaire a été sensibilisé aux impacts environnementaux liés à nos activités et a été formé aux comportements à adopter pour éviter toute pollution. Des indicateurs de suivi, complétés ou non d'objectifs, permettent d'évaluer les actions mises en place. Afin de matérialiser cet engagement en faveur de l'environnement, le Groupe a obtenu plusieurs certifications ISO :

- L'usine de production de Bellefontaine est certifiée ISO 14001.
- Les sociétés Concept Urbain et Girod Semnalizare Rutiera partagent cette démarche et sont certifiées ISO 14001.

Le Groupe n'a pas identifié de risque lié aux effets du changement climatique pouvant impacter de manière significative son activité.

Au cours de l'exercice 2017/2018, nous n'avons constaté aucune provision pour risques liés à l'environnement.

Des informations détaillées sur la responsabilité environnementale de l'entreprise figurent dans le rapport de gestion (III-Déclaration de performance extra-financière).

V-9 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

En France :

En octobre 2018, changement de la dénomination sociale de la société Signaux Girod Ile de France qui devient Signaux Girod Nord.

En décembre 2018, changement de la dénomination sociale de la société Signaux Girod Rhône Alpes qui devient Signaux Girod Est, et transfert de son siège social de Décines (69) à Mâcon (71).

Au cours du premier trimestre du nouvel exercice, cession de trois constructions pour un montant total de 2,1 M€.

A l'étranger :

En octobre 2018, mise en liquidation de la société Summum (Canada), filiale détenue à 100 % par la société International Girod. Les titres de la société Summum sont totalement dépréciés dans les comptes de International Girod. Au niveau des comptes consolidés, la société Summum est traitée comme un actif destiné à être cédé depuis l'exercice clos le 30 septembre 2011.

V-10 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Signaux Girod,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Signaux Girod relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation de la valeur recouvrable des goodwills et des immobilisations corporelles

| Risque identifié | Notre réponse |
|--|---|
| <p>Au 30 septembre 2018, les goodwills s'élèvent en valeur nette à K€ 6.285 et les immobilisations corporelles à K€ 32.416, au regard d'un total bilan de K€ 97.700. Votre société a comptabilisé une perte de valeur de K€ 819 pour les goodwills et K€ 2.580 pour les immobilisations corporelles au titre de l'exercice.</p> <p>Les modalités des tests de perte de valeur mis en œuvre sont décrites dans les notes V-2-3-10-1 et V-3 note 3 et V-3 note 3 bis de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwills et des immobilisations corporelles constitue un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe ainsi que de la méthode de détermination de leur valeur recouvrable, le plus souvent basée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés au niveau d'une Unité Génératrice de Trésorerie, nécessitant l'utilisation d'hypothèses, d'estimations ou de jugements de la part de la direction afin de procéder à cette appréciation.</p> | <p>Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur des goodwills et des immobilisations corporelles par le groupe. A ce titre, nous avons inclus dans notre équipe un expert en évaluation d'entreprise. Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étudier les hypothèses opérationnelles retenues pour établir les prévisions de flux de trésorerie, notamment en les confrontant aux réalisations passées ; - examiner le calcul du taux d'actualisation et corroborer certaines composantes de ce taux avec des données de marché disponibles ; - apprécier la sensibilité de la valeur recouvrable aux paramètres d'évaluation, notamment au taux d'actualisation et aux différentes hypothèses opérationnelles retenues. |

Evaluation des provisions pour litiges liés à des pratiques anticoncurrentielles

| Risque identifié | Notre réponse |
|---|---|
| <p>Les sociétés du groupe concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010 ont fait l'objet, de la part de deux entreprises concurrentes et de clients, de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le montant des provisions comptabilisées à ce titre s'élève à K€ 299 au 30 septembre 2018. Cette provision a été estimée selon les modalités décrites dans les notes V-3 Note 13 et V-4 alinéa g de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu et du niveau de jugement requis pour la détermination de cette provision.</p> | <p>Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous avons réalisé les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Lorsque le groupe a fait l'objet d'une condamnation par un tribunal, ou lorsqu'une transaction avec la partie adverse est en cours, nous avons rapproché le montant de la condamnation ou de la transaction en cours de la provision comptabilisée par le groupe. ▶ En l'absence de jugement ou de négociation en cours, nous avons rapproché la provision comptabilisée de celle figurant dans le rapport de l'expert mandaté par la société. ▶ Nous avons apprécié la compétence, et l'indépendance de l'expert mandaté par le groupe. ▶ Dans le cas particulier décrit dans la note V-3 Note 13 de l'annexe aux comptes consolidés, nous avons évalué les arguments développés par le groupe pour contester les conclusions du rapport d'expertise mandaté par le tribunal. |

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Signaux Girod par votre assemblée générale du 21 mars 2008 pour le cabinet PLURIS AUDIT et du 25 mars 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 30 septembre 2018, le cabinet PLURIS AUDIT était dans la onzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la huitième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

A.
COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lons-le-Saunier et Lyon, le 31 janvier 2019

Les Commissaires aux Comptes

PLURIS AUDIT
Jean-Pierre Ladouce

ERNST & YOUNG et Autres
Mohamed Mabrouk

I - Bilan au 30 septembre 2018

| Actif (exprimés en milliers d'euros) | Note | 30/09/2018 | 30/09/2017 |
|--|----------|---------------|---------------|
| Actif immobilisé | | | |
| Immobilisations incorporelles | | 902 | 1 115 |
| Immobilisations corporelles nettes | | 19 059 | 23 642 |
| Immobilisations financières | | 24 095 | 30 003 |
| Dont : Titres de participation | | 22 193 | 28 512 |
| Créances rattachées | | 0 | 0 |
| Total Actif immobilisé | 1 | 44 056 | 54 760 |
| Actif circulant | | | |
| Stocks et en-cours | 2 | 6 539 | 6 892 |
| Clients et comptes rattachés | 3 | 8 694 | 7 585 |
| Autres créances | 3 | 15 968 | 15 588 |
| Disponibilités | 6 | 340 | 3 469 |
| Comptes de régularisation | 3-8 | 793 | 820 |
| Total Actif circulant | | 32 334 | 34 354 |
| Total actif | | 76 390 | 89 114 |
| Passif (exprimés en milliers d'euros) | | | |
| Capital | | 14 808 | 14 808 |
| Réserve légale | | 1 481 | 1 481 |
| Autres réserves | | 31 609 | 41 931 |
| Résultat net | | - 446 | - 468 |
| Situation nette | | 47 452 | 57 752 |
| Subventions | | 3 | 4 |
| Provisions règlementées | 5 | 10 180 | 10 942 |
| Capitaux propres | 4 | 57 635 | 68 698 |
| Provisions pour risques et charges | 5 | 624 | 542 |
| Dettes financières | 6 | 11 095 | 12 291 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 7 | 4 605 | 4 893 |
| Autres dettes et comptes de régularisation | 7-8 | 2 431 | 2 690 |
| Passif circulant | | 18 131 | 19 874 |
| Ecart de conversion passif | | | |
| Total passif | | 76 390 | 89 114 |

II - Compte de résultat

| (exprimés en milliers d'euros) | Note | 30/09/2018 | 30/09/2017 |
|--|------|----------------|---------------|
| Produits d'exploitation : | | | |
| Chiffre d'affaires | 10 | 41 091 | 41 112 |
| Production stockée | | - 235 | - 579 |
| Reprise de provisions et transfert de charges | | 428 | 365 |
| Autres produits | | 102 | 113 |
| Total des produits d'exploitation | | 41 386 | 41 011 |
| Charges d'exploitation : | | | |
| Achats matières premières et autres approvisionnements | | 16 393 | 16 917 |
| Variation des stocks | | - 10 | 154 |
| Autres achats et charges externes | | 11 263 | 10 293 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | 1 278 | 1 319 |
| Salaires et traitements | | 7 229 | 7 299 |
| Charges sociales | | 2 475 | 2 544 |
| Dotations aux amortissements et provisions | | 2 869 | 2 675 |
| Autres charges | | 152 | 81 |
| Total des charges d'exploitation | | 41 649 | 41 282 |
| Résultat d'exploitation | | - 263 | - 271 |
| Résultat financier | 12 | - 4 315 | - 113 |
| Résultat courant | | - 4 578 | - 384 |
| Résultat exceptionnel | 13 | 3 844 | - 962 |
| Participation des salariés | | | |
| Impôts sur les bénéfices | 14 | 288 | 878 |
| Résultat net de l'exercice | | - 446 | - 468 |
| Résultat par action (en Euros) | | - 0.42 | -0.43 |
| Résultat dilué par action (en Euros) | | - 0.39 | - 0.41 |
| Nombre d'actions | | 1 068 661 | 1 080 891 |
| Nombre d'actions diluées* | | 1 139 062 | 1 139 062 |

*Nombre d'actions prenant en compte les actions auto-détenues

III - Tableau des flux de trésorerie

| Tableau des flux de trésorerie (chiffres exprimés en milliers d'euros) | 30/09/2018 | 30/09/2017 |
|--|-----------------|----------------|
| Résultat net | - 446 | - 468 |
| Amortissements et provisions nets | 9 538 | 4 955 |
| Plus ou moins-values | - 6 217 | - 3 |
| Subventions virées au résultat | - 1 | - 71 |
| Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'exploitation | - 786 | 1 159 |
| = Flux de trésorerie d'exploitation (A) | 2 088 | 5 572 |
| Distributions mises en paiement | - 9 854 | - 434 |
| Remboursement de dettes financières | - 3 831 | - 3 721 |
| Variation avances et cash pooling | - 154 | |
| Besoin de trésorerie | - 13 839 | - 4 155 |
| Variation avances et cash pooling | | 3 141 |
| Augmentation des dettes financières | 2 000 | 873 |
| Dégagement de trésorerie | 2 000 | 4 014 |
| = Flux de trésorerie financement (B) | - 11 839 | - 141 |
| Acquisition immobilisations incorporelles | - 55 | - 83 |
| Acquisition immobilisations corporelles | - 2 244 | - 1 187 |
| Acquisition de titres de participation* | - 2 445 | - 4 000 |
| Créances rattachées participation et autres immobilisations financières | - 298 | - 203 |
| Créances et dettes sur immobilisations | - 79 | 731 |
| Besoin de trésorerie | - 5 121 | - 4 742 |
| Cession, désinvestissement, subvention d'investissement | 11 713 | 379 |
| Créances rattachées participation et autres immobilisations financières* | 32 | 0 |
| Dégagement de trésorerie | 11 745 | 379 |
| = Flux de trésorerie investissement (C) | 6 624 | - 4 363 |
| Trésorerie début | 3 467 | 2 399 |
| Trésorerie fin | 340 | 3 467 |
| Flux net de trésorerie (A+B+C) | - 3 127 | 1 068 |

*Augmentation de capital de la société Signaux Girod Services.

| Variation du Besoin en Fonds de Roulement (chiffres exprimés en milliers d'euros) | 30/09/2018 | 30/09/2017 |
|--|--------------|--------------|
| Variation des stocks | 353 | 805 |
| Variation des créances | - 1 308 | 418 |
| Variation des dettes | 169 | - 64 |
| Variation de Besoin en Fonds de Roulement | - 786 | 1 159 |

La baisse des stocks résulte principalement de l'amélioration de l'organisation de la production (supply chain) avec un ajustement plus précis des stocks en fonction des commandes des clients.

B. **COMPTES SOCIAUX**

Les créances sont impactées notamment par une augmentation des créances clients, avec une hausse des créances échues, en lien avec le traitement particulier d'un marché, et à une augmentation de la créance de CICE.

La diminution de dettes est due pour l'essentiel à la baisse des dettes fournisseurs (0.3 M€).

IV - Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis selon les normes comptables définies par les dispositions de Code de Commerce (article L.123612), du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC n°2014-03 mis à jour par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 abrogeant le règlement CRC n°99-03 relatif aux comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Changement de méthode comptable :

A compter du 1^{er} octobre 2017, Signaux Girod a appliqué le règlement n° 2015-05 de l'autorité des normes comptables (ANC) du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, homologué par l'arrêté du 28 décembre 2015 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. Sa mise en œuvre a été sans impact significatif sur les états financiers de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IV-1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition ou leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les frais accessoires d'acquisition sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de logiciels et de licences informatiques.

Les durées d'utilisation généralement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 5 à 10 ans
- Constructions, agencements et aménagements des constructions : 15 à 50 ans
- Matériels et outillages industriels : 5 à 30 ans
- Matériels de transports : 5 à 15 ans
- Matériels de bureau et matériels informatiques : 5 à 8 ans
- Mobiliers de bureau : 10 à 20 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été le cas échéant dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

La dotation aux amortissements de l'exercice est normalement inscrite au compte de dotation aux amortissements d'exploitation. Dans des cas exceptionnels une partie de la dotation peut être enregistrée en résultat exceptionnel.

L'écart constaté entre la dotation aux amortissements calculée sur la durée d'utilité des biens et la dotation calculée selon la durée d'usage admise fiscalement est enregistré en « provision réglementée pour amortissements dérogatoires » et comptabilisé en charges exceptionnelles.

Suite à l'adoption de Règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015, de nouvelles dispositions relatives au traitement des fonds commerciaux et aux malis techniques sont applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. L'exercice clos le 30 septembre 2017 représente le 1^{er} exercice d'application de ce règlement pour la société. Ce texte qui porte essentiellement sur la définition du fonds commercial, l'évaluation d'actifs corporels et incorporels, et sur les malis techniques de fusion, n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes.

IV-2 - Immobilisations financières

La valeur brute est constituée du coût d'achat hors frais accessoires, ou de la valeur d'apport. Une provision est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur brute des titres. La valeur recouvrable des titres de participation est égale, d'une manière générale, à la quote-part de situation nette de la filiale que ces titres représentent, retraitée le cas échéant des plus-values latentes, des engagements de retraite et de l'imposition différée. Pour les filiales en phase de démarrage, il est également tenu compte du potentiel économique et financier des filiales.

IV-3 - Stocks et en-cours.

Les matières et marchandises ont été évaluées par la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production, comprenant :

- coût d'achat matières,
- coût direct de production,
- coût indirect de production.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte du cours du jour ou de la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice.

Compte tenu de la nature des stocks, il n'est pas jugé pertinent d'appliquer une méthode de dépréciation statistique. Les stocks sont analysés au cas par cas de manière régulière par les responsables de production. Des dépréciations sont enregistrées le cas échéant lorsque ces revues mettent en évidence des risques sur les perspectives d'utilisation / d'écoulement.

IV-4 - Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. L'essentiel des créances non dépréciées pour lesquelles l'échéance initiale est dépassée correspond à des facturations à des organismes publics pour lesquels l'estimation du risque de non recouvrement est non significatif.

IV-5 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Elles sont constituées par des SICAV de trésorerie.

IV-6 - Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables. Les provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

IV-7 - Impôts

La société Signaux Girod est à la tête d'un groupe d'intégration fiscale formé avec les sociétés, International Girod, Signaux Girod Services, Signaux Girod Ile de France, Signaux Girod Rhône Alpes, S.F.L, Signaux Girod Languedoc, Signaux Girod Ouest, Signaux Girod Val de Saône, Signaux Girod Chelle, Signaux Girod Sud Est, Signaux Girod La Réunion, Signaux Girod Sociétés Spécialisées, Atech, Concept Urbain, (soit 15 sociétés). L'économie d'impôt qui résulte de l'intégration des filiales déficitaires est conservée par la société tête de Groupe.

B. COMPTES SOCIAUX

IV-8 - Engagements de retraite

Les hypothèses prises en compte pour les évaluations aux clôtures 2016/2017 et 2017/2018, se déclinent ainsi :

| | 30/09/2018 | 30/09/2017 |
|--|------------|------------|
| Taux d'actualisation | 1.54% | 1.55% |
| Hypothèse de taux d'actualisation des salaires | 2% | 2% |
| Taux de turnover | 4.2% | 4.2% |
| Age de départ | 62 ans | 62 ans |

Le taux d'actualisation a été fixé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie. Le taux retenu est le taux Iboxx Corp AA10+ au 30 septembre 2018.

Table d'espérance de vie utilisée : TH-TF-2009-2011

Nous n'avons pas identifié de variation raisonnablement possible des hypothèses retenues dans les 12 mois suivant la clôture, qui pourrait conduire à un ajustement significatif des montants comptabilisés.

V - Notes

V-1 - Actif immobilisé

| Valeurs brutes (Montants exprimés en milliers d'euros) | 30/09/17 | Acquisitions | Cessions et virements | 30/09/18 |
|--|---------------|--------------|-----------------------|---------------|
| Fonds de commerce | 86 | | | 86 |
| Autres immobilisations incorporelles | 2 979 | 55 | 204 | 2 830 |
| Immobilisations incorporelles | 3 065 | 55 | 204 | 2 916 |
| Terrains | 2 361 | | 150 | 2 211 |
| Constructions | 27 788 | 47 | 1 370 | 26 465 |
| Installations techniques | 13 248 | 1 309 | 185 | 14 372 |
| Autres immobilisations | 4 632 | 694 | 464 | 4 862 |
| Immobilisations en cours | 298 | 107 | 60 | 345 |
| Autres | 51 | 87 | | 138 |
| Immobilisations corporelles | 48 378 | 2 244 | 2 229 | 48 393 |
| Participations* | 44 574 | 2 445 | 4 316 | 42 703 |
| Créances rattachées** | 2 127 | | 7 | 2 120 |
| Actions propres (rachat pour annulation) | 1 347 | 301 | | 1 648 |
| Actions propres (contrat de liquidité) | 28 | | 3 | 25 |
| Autres | 287 | | 25 | 262 |
| Immobilisations financières | 48 363 | 2 746 | 4 351 | 46 758 |
| Total | 99 806 | 5 045 | 6 784 | 98 067 |

*Les acquisitions de titres de l'exercice correspondent à hauteur de 2 445 K€ à la capitalisation d'une avance en numéraire accordée à la société Signaux Girod Services. Les diminutions correspondent pour 4 310 K€ au rachat par la filiale Société Spécialisées Girod d'une partie de ses propres titres pour un montant de 10 000 K€. Cette opération a généré une plus-value nette de 5 684 K€.

**Les créances rattachées à des participations (2 120 K€) correspondent aux avances accordées précédemment à la société allemande TVB en liquidation depuis 2002. Ces avances, totalement dépréciées sont toutes à moins d'un an à l'origine.

Les actions propres (rachat pour annulation et contrat de liquidité) figurent à l'actif du bilan pour leur valeur d'achat.

L'évaluation au cours de bourse du 30 septembre 2018 des 70 401 actions propres possédées par la société est de 1 193 K€.

Les autres immobilisations financières (262K€) sont à plus d'un an et sont dépréciées à hauteur de 33 K€ au 30 septembre 2018.

| Amortissements et provisions | 30/09/17 | Dotations | Reprises | 30/09/18 |
|--|---------------|---------------|--------------|---------------|
| Immobilisations incorporelles | 1 950 | 259 | 195 | 2 014 |
| Terrains | 253 | | | 253 |
| Constructions* | 14 361 | 1 547 | 484 | 15 424 |
| Installations techniques* | 7 508 | 3 514 | 138 | 10 884 |
| Autres immobilisations corporelles | 2 614 | 595 | 436 | 2 773 |
| Immobilisations corporelles | 24 736 | 5 656 | 1 058 | 29 334 |
| Participations** | 16 062 | 4 454 | 6 | 20 510 |
| Créances rattachées | 2 127 | | 7 | 2 120 |
| Actions propres (rachat pour annulation) | | | | 0 |
| Actions propres (contrat de liquidité) | | | | 0 |
| Autres | 172 | | 139 | 33 |
| Immobilisations financières | 18 361 | 4 454 | 152 | 22 663 |
| Total | 45 047 | 10 369 | 1 405 | 54 011 |

* Le test de dépréciation réalisé au niveau de la Signalisation France, qui comprend Signaux Girod SA et ses filiales française de signalisation, a révélé une perte de valeur sur les actifs incorporels et corporels rattachés à cette activité. Une dotation pour dépréciation des installations techniques a donc été constatée pour 2 580 K€, et pour dépréciation des constructions pour 647 K€.

**Une provision pour dépréciation des titres de la société Signaux Girod Services, société détentrice des titres des sociétés françaises de signalisation, a été constaté pour un montant de 4 454 K€. Au 30 septembre 2018, les titres de le société Signaux Girod Services sont dépréciés à hauteur de 11 854 K€.

| Dotations aux amortissements et provisions | 30/09/18 | 30/09/17 |
|---|--------------|--------------|
| Immobilisations incorporelles | 259 | 262 |
| Terrains | | 1 |
| Constructions* | 1 547 | 929 |
| Installations techniques** | 3 514 | 1 054 |
| Autres immobilisations corporelles | 595 | 580 |
| Immobilisations corporelles | 2 429 | 2 564 |

*Dont provision pour dépréciation : 647 K€

**Dont provision pour dépréciation : 2 580 K€

Les dotations aux amortissements sont calculées en fonction des durées d'utilité retenues par la société suivant un mode linéaire.

L'écart constaté entre les amortissements calculés suivant les durées d'usage (amortissements linéaires ou dégressifs) et les amortissements calculés suivant les durées d'utilité est traité en provision réglementée et enregistré dans le compte « Amortissements dérogatoires » (cf. paragraphe V-5).

V-2 - Stocks et En-cours

| | 30/09/18 | 30/09/18 | 30/09/18 | 30/09/17 |
|--|--------------|---------------|--------------|--------------|
| | Brut | Dépréciations | Net | Net |
| Matières premières et approvisionnements | 3 544 | 54 | 3 490 | 3 534 |
| En-cours de production | 2 285 | | 2 285 | 2 460 |
| Produits intermédiaires et finis | 952 | 188 | 764 | 898 |
| Total | 6 781 | 242 | 6 539 | 6 892 |

B.
COMPTES SOCIAUX

V-3 - Créances d'Exploitation

| | 30/09/18 | 30/09/18 | 30/09/18 | 30/09/17 |
|------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | Brut | Dépréciations | Net | Net |
| Clients et comptes rattachés | 8 730 | 36 | 8 694 | 7 585 |
| Autres créances | 16 341 | 373 | 15 968 | 15 588 |
| Charges constatées d'avance | 793 | | 793 | 820 |
| Total | 25 864 | 409 | 25 455 | 23 993 |

En dehors du CICE les échéances des créances d'exploitation sont toutes à moins d'un an.

La créance de CICE qui regroupe les créances dégagées par l'ensemble des sociétés appartenant au groupe d'intégration fiscale dont Signaux Girod SA est tête de groupe s'élève à 3 972 K€ au 30 septembre 2018 dont 2973 K€ à plus d'un an. Une dette envers les filiales du groupe correspondant à leur CICE figure au passif du bilan pour un montant de 2 411 K€ (dont 622K€ à moins d'un an).

V-4 - Capitaux Propres

| | Capital | Résultat de l'exercice | Réserves | Subv. Invest. | Provision règlementées | Totaux capitaux propres |
|--------------------------------------|---------------|------------------------|---------------|---------------|------------------------|-------------------------|
| Situation nette au 30/09/2016 | 14 808 | 587 | 43 259 | 76 | 11 005 | 69 735 |
| Dividende distribué | | - 434 | | | | - 434 |
| Autres affectations du résultat | | -153 | 153 | | | 0 |
| Résultat 30/09/17 | | - 468 | | | | - 468 |
| Autres mouvements | | | | - 72 | - 63 | - 135 |
| Situation nette au 30/09/2017 | 14 808 | - 468 | 43 412 | 4 | 10 942 | 68 698 |
| Dividende distribué | | | - 9 854 | | | - 9 854 |
| Autres affectations du résultat | | 468 | - 468 | | | 0 |
| Résultat 30/09/18 | | - 446 | | | | - 446 |
| Autres mouvements | | | | - 1 | - 762 | - 763 |
| Situation nette au 30/09/2018 | 14 808 | - 446 | 33 090 | 3 | 10 180 | 57 635 |

V-5 - Provisions

Provisions réglementées :

Conformément au règlement CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, les écarts constatés entre les amortissements calculés suivant la méthode de la durée d'utilité et les amortissements calculés suivant la méthode de la durée d'usage sont enregistrés en « provisions pour amortissements dérogatoires ».

| Provisions règlementées | 30/09/2017 | Dotations | Reprises | 30/09/2018 |
|---------------------------------------|------------|-----------|----------|------------|
| Provision amortissements dérogatoires | 10 942 | 1 080 | 1 842 | 10 180 |
| Dotations et reprises exceptionnelles | | 1 080 | 1 842 | |

Autres provisions :

| | 30/09/17 | Dotations | Reprises Utilisées | Reprises Non utilisées | 30/09/18 |
|---|---------------|--------------|-----------------------|---------------------------|---------------|
| Provisions pour risques et charges | | | | | |
| Provisions pour risque filiales | | | | | |
| Provisions sociales* | 82 | 36 | 3 | | 115 |
| Provisions sur risques juridiques** | 258 | 41 | | | 299 |
| Provisions pour charges*** | 202 | 15 | 5 | 2 | 210 |
| Total provisions pour risques et charges | 542 | 92 | 8 | 2 | 624 |
| Provisions pour dépréciations | | | | | |
| Constructions | | 647 | | | 647 |
| Installations techniques | | 2 580 | | | 2 580 |
| Titres de participation | 16 062 | 4 454 | 6 | | 20 510 |
| Autres immobilisations financières | 2 299 | | 7 | 139 | 2 153 |
| Stocks | 115 | 127 | | | 242 |
| Créances clients | 106 | 2 | 71 | | 37 |
| Autres créances | 392 | | 19 | | 373 |
| Total provisions pour dépréciations | 18 974 | 4 583 | 103 | 139 | 23 315 |
| Dont dotations et reprises | | | | | |
| D'exploitation | | 180 | 79 | | |
| Financières | | 4 454 | 32 | | |
| Exceptionnelles | | 3 268 | 111 | 141 | |

*Les provisions sociales constatées correspondent pour 79 K€ à l'estimation des sommes à payer au titre des médailles du travail évaluées en fonction de l'ancienneté des salariés sur une base actuarielle. Un accord d'entreprise a fixé les modalités de calcul et de distribution des primes liées aux médailles du travail.

** La dotation aux provisions constatée correspond à notre meilleure estimation du risque encouru dans le cadre de litiges en cours concernant le prétendu préjudice subi pendant la période pour laquelle la société a été condamnée pour entente en 2010, pour des contrats antérieurs à 2006.

***Les provisions pour charges se composent de provisions liées à des litiges pour 27 K€, et à une provision pour perte de valeur d'une construction destinée à être cédée pour 183 K€.

Provisions pour litiges liés à des pratiques anticoncurrentielles antérieures à mars 2006 :

Les sociétés du groupe concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, ont fait l'objet de la part de deux entreprises concurrentes et de clients de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par les plaignantes.

Dans ce cadre, une provision pour risque de 41 K€ a été comptabilisée par Signaux Girod sur la période sur la base de la meilleure estimation du risque encouru par la société. Cette estimation découle de l'approche suivante :

- Lorsque la société a fait l'objet d'une condamnation par un tribunal, ou lorsqu'une transaction avec la partie adverse est en cours, une provision a été comptabilisée pour le montant de la condamnation ou de la transaction prévue.

- En l'absence de jugement ou de négociation en cours, la provision a été déterminée sur la base d'un rapport d'expert mandaté par le groupe.

- Dans un cas particulier, le tribunal a eu recours à un expert indépendant pour évaluer le préjudice. Cet expert a remis son rapport au tribunal. Signaux Girod conteste les calculs effectués par cet expert et a donc retenu la valorisation du préjudice réalisée par son expert (dont le montant est significativement inférieur) pour l'estimation de la provision

V-6 - Dettes Financières

| | 30/09/18 | 30/09/17 |
|---|----------------|----------------|
| Emprunts et dettes financières | | |
| Emprunts à long et moyen terme | 7 899 | 9 673 |
| Participation des salariés | 0 | 0 |
| Intérêts courus | 7 | 8 |
| Compte courant groupe | 3 110 | 2 471 |
| Cash pooling passif | 0 | 0 |
| Concours bancaires courants | 0 | 1 |
| Divers | 79 | 138 |
| Total emprunts et dettes financières | 11 095 | 12 291 |
| Echéances | | |
| Remboursables à moins d'un an | 6 842 | 6 033 |
| Remboursables à plus d'un an et moins de cinq ans | 3 534 | 5 971 |
| Remboursables à plus de cinq ans | 719 | 287 |
| Total emprunts et dettes financières à long et moyen terme | 11 095 | 12 291 |
| Emprunts et dettes financières | 11 095 | 12 291 |
| Valeurs mobilières de placement | - 1 | - 1 |
| Cash pooling actif | - 11 796 | - 11 660 |
| Disponibilités | - 339 | - 3 469 |
| Endettement net | - 1 041 | - 2 839 |

D'une manière générale, certains emprunts souscrits par Signaux Girod sont soumis à des covenants, susceptibles d'entraîner un remboursement anticipé en cas de non-respect. La dette financière concernée s'élève à 1 060 K€ à fin septembre 2018 (contre 1 557 K€ au 30 septembre 2017).

Les calculs de ratios financiers afférents aux « covenants » sont effectués sur une base annuelle et doivent être respectés au 30 septembre.

Au 30 septembre 2018 Signaux Girod ne respectait pas certains covenants (respectés au 30 septembre 2017). En conséquence, certains emprunts non courants ont été reclassés en emprunts courants à échéance à moins d'un an pour un montant de 610 K€.

V-7 - Dettes d'Exploitation

| | 30/09/18 | 30/09/17 |
|--|--------------|--------------|
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 4 605 | 4 893 |
| Autres dettes d'exploitation | 2 431 | 2 690 |
| Total des dettes d'exploitation | 7 036 | 7 583 |

Les échéances des dettes d'exploitation sont toutes à moins d'un an.

V-8 - Charges à payer – Produits à recevoir - Charges et Produits constatés d'avance

| Charges à payer | 30/09/18 |
|--|--------------|
| Emprunts et dettes financières diverses | 4 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 279 |
| Dettes sur immobilisations | 0 |
| Clients avoirs à établir | 147 |
| Dettes fiscales et sociales | 1 468 |
| Autres charges à payer | 9 |
| Intérêts bancaires à payer | 4 |
| Total des charges à payer | 1 911 |
| <hr/> | |
| Produits à recevoir | 30/09/18 |
| Clients factures à établir | 217 |
| Autres créances produits à recevoir | 352 |
| Total des produits à recevoir | 569 |
| <hr/> | |
| Charges constatées d'avance | 30/09/18 |
| | 793 |
| <hr/> | |
| Produits constatés d'avance | 30/09/18 |
| | 66 |

V-9 - Eléments relevant de plusieurs postes du Bilan

| | Entreprises liées | Participations |
|--|-------------------|----------------|
| Immobilisations financières | | |
| Participations | 33 306 | |
| Créances rattachées | 0 | |
| Actif circulant | | |
| Clients et comptes rattachés | 3 933 | 4 |
| Autres créances | 12 943 | |
| Dettes | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 520 | |
| Autres dettes | 4 199 | |
| Produits et charges financières | | |
| Produits de participation | 212 | |
| Autres produits financiers | 0 | |
| Charges financières | 0 | |

B.
COMPTES SOCIAUX

V-10 - Chiffre d'affaires

| | 30/09/2018 | Variation | 30/09/2017 |
|--------------------------------|------------|-----------|------------|
| Chiffre d'affaires hors groupe | 18 974 | 4 462 | 14 512 |
| Chiffre d'affaires groupe | 22 117 | - 4 483 | 26 600 |
| Chiffre d'affaires total | 41 091 | - 21 | 41 112 |

| | 30/09/2018 | Variation | 30/09/2017 |
|-----------------------------|------------|-----------|------------|
| Chiffre d'affaires France | 39 720 | - 1 015 | 40 735 |
| Chiffre d'affaires Etranger | 1 371 | 994 | 377 |

V-11 - CICE

Le produit correspondant au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi a été comptabilisé en minoration des charges de personnel à la clôture des exercices 2016/2017 et 2017/2018.

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2018, le CICE s'est élevé à 340 K€ contre 369 K€ au titre de l'exercice précédent.

L'utilisation de ce crédit par l'entreprise est conforme aux objectifs précisés dans la loi.

Au 30 septembre 2018, la créance de CICE due au titre des années civiles 2014 à 2017 s'élève à 3 972 K€ (dont 2 973 K€ dû aux filiales en intégration fiscale).

V-12 - Résultat Financier

| | 30/09/18 | 30/09/17 |
|--|----------------|--------------|
| Produits financiers | | |
| Dividendes | 211 | 1 800 |
| Intérêts des comptes courants et créances* | 13 | 7 |
| Reprises sur amortissements et provisions | 32 | 0 |
| Autres | 26 | 37 |
| Total des produits financiers | 282 | 1 844 |
| Charges financières | | |
| Dotations aux amortissements et provisions | 4 454 | 1 788 |
| Intérêts sur emprunts et assimilés | 132 | 169 |
| Perte sur créances rattachées à des participations | | |
| Autres | 11 | |
| Total des charges financières | 4 597 | 1 957 |
| Résultat financier | - 4 315 | - 113 |

*comprend essentiellement les intérêts des comptes à terme.

V-13 - Résultat Exceptionnel et transferts de charges

| Résultat exceptionnel | Produits | Charges | Net |
|------------------------------|---------------|--------------|--------------|
| Sur opérations de gestion | 20 | 30 | - 10 |
| Sur opérations en capital | 11 715 | 5 496 | 6 219 |
| Amortissements et provisions | 1 984 | 4 349 | - 2 365 |
| Résultat exceptionnel | 13 719 | 9 875 | 3 844 |

| Transferts de charges d'exploitation | 30/09/2018 | 30/09/2017 |
|---|------------|------------|
| Entretien et réparation | 70 | 54 |
| Autres charges externes | 44 | 37 |
| Indemnités départ retraite | 7 | 26 |
| Formation et remboursements sociaux | 76 | 45 |
| Refacturation charges filiales | 152 | 157 |
| Total des transferts de charges d'exploitation | 349 | 319 |

V-14 - Impôts – Accroissements, allègements de la dette future d'impôt et ventilation de l'impôt

| | | |
|---|--------|--------------|
| Accroissements | | |
| Provisions réglementées : Amortissements dérogatoires | 10 180 | |
| Accroissement de la dette future d'impôt | | 2 850 |
| Allègements | | |
| Provisions non déductibles | | |
| - Participation des salariés | | |
| - Organic | 24 | |
| Autres | | |
| Total | 24 | |
| Allègement de la dette future d'impôt | | 7 |
| Eléments de taxation éventuelle | 0 | |
| Accroissement de la dette future d'impôt | | 0 |

| Ventilation de l'impôt | Résultat avant impôt | Impôt | Résultat net après impôt |
|------------------------|----------------------|------------|--------------------------|
| Résultat courant | - 4 578 | 0 | - 4 578 |
| Résultat exceptionnel | 7 071 | 288 | 4 132 |
| Total | 2 493 | 288 | - 446 |

Le montant de 288 K€ correspond pour 173 K€ à l'impôt qu'aurait payé les filiales bénéficiaires, et donc au « boni d'intégration fiscale » acquis à la société tête de groupe et pour 115 K€ à des crédits d'impôts.
En l'absence d'intégration fiscale le montant de l'impôt aurait été de 448 K€.

B.
COMPTES SOCIAUX

V-15 - Tableau des filiales et participations

| | Capital | Autres capitaux propres | % de détention | Valeur brute titres | Valeur nette titres | Prêts avances bruts | Prêts avances nets | Dividende encaissé | Résultat | Chiffre affaires |
|--|---------|-------------------------|----------------|---------------------|---------------------|---------------------|--------------------|--------------------|----------|------------------|
| Détenues à 50 % et plus | | | | | | | | | | |
| Sas Signaux Girod Services ¹ Siret 443 137 955 | 7 265 | -1 638 | 100.00 | 20 609 | 8 755 | | | 0 | - 2 653 | 1 193 |
| Sas International Girod 1 Siret 443 137 021 | 9 700 | -1 036 | 100.00 | 9 700 | 9 700 | | | 0 | 220 | 147 |
| Sarl SFL 1 Siret 304 635 337 | 750 | -1 142 | 99.95 | 5 070 | 0 | | | | 19 | 0 |
| SAS Sociétés 1 Spécialisées Girod Siret 481 957 041 | 3 736 | 1 572 | 100.00 | 3 736 | 3 736 | | | 211 | 2 993 | 44 |
| Détenues à moins de 50 % | | | | | | | | | | |
| Sa Aïress ² Siret 311 700 629 | | NC | 20.00 | 3 354 | 0 | | | | NC | NC |
| Sociétés étrangères | | | | | | | | | | |
| T.V.B. (Allemagne) ³ | 270 | NC | 100.00 | 232 | 0 | 2 120 | 0 | | NC | NC |

Au 30 septembre 2018 Signaux Girod cautionne des emprunts contractés par ses filiales pour 1 560 K€ (International Girod : 1 485 K€, Signaux Girod Services : 75 K€).

Signaux Girod garantit aussi un emprunt de sa sous-filiale tchèque GS PLUS pour 91 K€ et des lignes de crédit de sa sous-filiale roumaine GSR pour 600 K€.

¹ Sièges sociaux : 39400 Bellefontaine.

² La SA Aïress a été mise en liquidation judiciaire en janvier 2004. La totalité des titres et des avances ont été provisionnés sur les exercices antérieurs.

³ La société T.V.B. (Dortmund – Allemagne) a été mise en liquidation en fin d'année 2002. La totalité des titres et des avances ont été provisionnés sur les exercices antérieurs.

V-16 - Résultats des cinq derniers exercices

| | 2013/2014 | 2014/2015 | 2015/2016 | 2016/2017 | 2017/2018 |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|
| Capital social | 14 807 806 | 14 807 806 | 14 807 806 | 14 807 806 | 14 807 806 |
| Nombre d'actions | 1 139 062 | 1 139 062 | 1 139 062 | 1 139 062 | 1 139 062 |
| Opérations et résultat de l'exercice | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes (K€) | 36 385 | 36 958 | 38 840 | 41 112 | 41 091 |
| Résultat avant impôts, Participation, Amortissements et provisions (K€) | 3 200 | 4 255 | 4 757 | 3 461 | 8 844 |
| Impôt sur les bénéfices (K€) | - 910 | - 512 | - 1 068 | - 878 | - 288 |
| Participation des salariés (K€) | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Résultat net (K€) | 1 689 | - 873 | 587 | - 468 | - 446 |
| Résultat distribué au cours de l'exercice, hors avoir fiscal (K€) | 1 778 | 1 097 | 0 | 434 | 9 854 |
| Résultat distribué au titre de l'exercice, hors avoir fiscal (K€) | 1 139 | 0 | 456 | 456 | 0.00 |
| Résultat par action | | | | | |
| Bénéfice net par action | 1.48 | - 0.77 | 0.52 | - 0.41 | - 0.39 |
| Bénéfice après impôt, participation, avant dot. Amortissements et provisions | 3.54 | 3.74 | 5.11 | 3.81 | 8.02 |
| Dividende attribué à chaque action | 1.00 | 0 | 0.40 | 0.40 | 0.00 |
| Personnel | | | | | |
| Effectif moyen employé | 227 | 229 | 241 | 240 | 235 |
| Montant de la masse salariale, charges incluses (K€) | 9 432 | 9 853 | 9 705 | 9 844 | 9 704 |

V-17 - Rémunérations et effectifs

| Effectif moyen | Cadres | Maîtrise | Employés | Ouvriers | Total |
|----------------|--------|----------|----------|----------|-------|
| 2016/2017 | 27 | 36 | 86 | 91 | 240 |
| 2017/2018 | 30 | 31 | 87 | 87 | 235 |

Le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées de la société, (rémunération brute pour les salariés et montant facturé pour les personnes mises à disposition) s'élève à 809 K€.

Rémunération des dirigeants (membres du Conseil d'administration):

| | 2017/2018 | 2016/2017 |
|-------------------------|-----------|-----------|
| Par la SA Signaux Girod | 327 | 321 |
| Par les sociétés liées | 54 | 54 |

Le détail de ces rémunérations figure dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

V-18 - Engagements hors bilan et passifs éventuels

a) Engagements hors bilan :

| | |
|--|-------|
| Aval et cautions ¹ | 7 024 |
| Indemnités de fin de carrière ² | 981 |
| Engagements d'investissements | 2 300 |

En septembre 2018, un engagement d'investissement concernant l'installation d'un nouvel ERP (SAP) a été signé. Cet investissement d'un montant de 2.3 M€ sera financé par un contrat de location financement. En contrepartie la société a reçu un engagement de livrer et mettre en place ce nouvel ERP (SAP) pour une utilisation à partir du 31 mars 2020.

Aucun autre engagement d'investissement d'un montant significatif n'est à signaler.

b) Passifs éventuels

Les sociétés concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, ont fait l'objet de la part de deux entreprises concurrentes et de clients de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par les plaignantes. Au titre de ces litiges, une provision de 41 K€ a été comptabilisée par la société sur l'exercice, en complément des 258 K€ déjà constatés au cours de l'exercice précédent. Cette provision pour risque a été comptabilisée sur la base de la meilleure estimation du risque encouru par le groupe.

A l'exception des litiges évoqués ci-dessus, le groupe n'a pas connaissance de litiges ou passifs éventuels dont l'impact sur les états financiers pourrait être significatif et qui n'aurait pas été pris en compte dans l'établissement des comptes consolidés au 30 septembre 2018.

V-19 - Crédit-Bail

| | Terrains | Constructions | Matériels outillages | Autres immobilisations | Total |
|------------------------------|-----------|---------------|-------------------------|---------------------------|------------|
| Valeur d'origine | 78 | 347 | 0 | 257 | 682 |
| Amortissements | | | | | |
| Exercices antérieurs | | 125 | 0 | 186 | 311 |
| Exercice en cours | | 17 | 0 | 26 | 43 |
| Valeur nette | 78 | 205 | 0 | 45 | 328 |
| Redevances payées | | | | | |
| Exercices antérieurs | 48 | 203 | 0 | 273 | 524 |
| Exercice en cours | 6 | 30 | 0 | 0 | 36 |
| Total | 54 | 233 | 0 | 273 | 560 |
| Redevances à payer | | | | | |
| A un an au plus | 6 | 30 | | | 36 |
| A plus d'un an et moins de 5 | 24 | 120 | | | 144 |
| A plus de 5 ans | 12 | 60 | | | 72 |
| Total | 42 | 210 | 0 | | 252 |
| Valeur résiduelle | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

¹ Dont : a - entreprises liées et filiales : 3 189 K€, b - cautions bancaires sur marchés : 192 K€, c - dettes garanties par des suretés réelles : emprunts bancaires, hypothèque immobilière et cautions : 3 642 K€

² Elles ont fait l'objet d'un versement partiel à un organisme extérieur à l'entreprise. Le montant a été déterminé individu par individu en fonction des droits acquis à la clôture de l'exercice sur des bases actuarielles. Les hypothèses retenues sont les suivantes : Taux d'actualisation de 1.54 %, taux de progression des salaires de 2.0 %, taux de turnover de 4.2 %. Au 30 septembre 2018, ces indemnités représentent un montant de 1 277 K€ sur lesquels 297 K€ ont déjà été versés.

V-20 - Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination : SAS L'ACTION GIROD
Siège social : 39400 Bellefontaine

V-21 - Capital social

| | 30/09/2017 | Variation de la répartition des actions | Actions créées ou remboursées | 30/09/2018 |
|--|------------------|---|-------------------------------|------------------|
| Nombre d'actions à droit de vote double* | 742 024 | - 917 | | 741 107 |
| Nombre d'actions sans droit de vote double | 338 867 | - 11 313 | | 327 554 |
| Nombre d'actions auto-détenues | 58 171 | 12 230 | | 70 401 |
| Total | 1 139 062 | 0 | 0 | 1 139 062 |

*L'article 30, alinéa 3, des statuts de la SA Signaux Girod précise : « Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ».

La valeur nominale de l'action Signaux Girod est de 13 €
Au cours de l'exercice 2012/2013, la société a mis en place un programme de rachat d'actions propres.
A la clôture de l'exercice 2017/2018, la société possédait :

68 900 actions propres au titre du contrat de rachat de titres pour annulation
1 501 actions propres au titre du contrat de liquidité.

V-22 - Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles en matière :

- de dettes à long terme sont recensées dans la note V- 6 Dettes financières,
- de lettres de crédit, garanties, sont recensées dans la note V-17 Engagements hors bilan.

Les obligations contractuelles relatives aux contrats de locations simples portent sur les contrats de location de véhicules et se répartissent de la façon suivante :

| Locations simples | Au 30/09/18 | A moins d'un an | De un à cinq ans | A plus de cinq ans |
|------------------------------------|-------------|-----------------|------------------|--------------------|
| Montant des échéances restant dues | 258 | 103 | 152 | 3 |

V-23 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

En France :

En octobre 2018, changement de la dénomination sociale de la société Signaux Girod Ile de France qui devient Signaux Girod Nord.

En décembre 2018, changement de la dénomination sociale de la société Signaux Girod Rhône Alpes qui devient Signaux Girod Est, et transfert de son siège social de Décines (69) à Mâcon (71).

Au cours du premier trimestre du nouvel exercice, cession de trois constructions pour un montant de 2,1 M€

A l'étranger :

En octobre 2018, mise en liquidation de la société Summum (Canada), filiale détenue à 100 % par la société International Girod. Les titres de la société Summum sont totalement dépréciés dans les comptes de International Girod. Au niveau des comptes consolidés, la société Summum est traitée comme un actif destiné à être cédé depuis l'exercice clos le 30 septembre 2011.

I - Données relatives aux comptes consolidés

I-1 - Evolution du chiffre d'affaires consolidé

| | 30/09/2018 | 30/09/2017 | Variation % |
|---------------------------|---------------|----------------|----------------|
| Signalisation France | 67 318 | 70 254 | - 4.2 % |
| Activités spécialisées | 8 749 | 18 647 | - 53.1 % |
| Activités internationales | 21 691 | 18 179 | + 19.3 % |
| Total | 97 758 | 107 080 | - 8.7 % |

I-2 - Contribution au résultat net consolidé

| 30/09/2017 | Signalisation France | Sociétés spécialisées | Activités internationales | Ajustements et éliminations | Total |
|---|----------------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------------|----------------|
| Chiffre d'affaires externe | 70 254 | 18 647 | 18 179 | | 107 080 |
| Inter secteurs | 981 | 1 501 | 270 | - 2 752 | |
| Chiffre d'affaires total | 71 235 | 20 148 | 18 449 | - 2 752 | 107 080 |
| Résultat opérationnel courant | - 953 | 2 287 | 677 | | 2 011 |
| Résultat opérationnel | - 3 388 | 2 287 | 495 | | - 606 |
| Résultat financier | | | | | - 157 |
| Charge d'impôt sur le résultat | | | | | 946 |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées | | | | | 6 |
| Résultat des activités abandonnées | | | | | 0 |
| Résultat net de l'exercice | | | | | 191 |

Nota: Les chiffres sont présentés conformément aux règles édictées par les normes IFRS.

| 30/09/2018 | Signalisation France | Sociétés spécialisées | Activités internationales | Ajustements et éliminations | Total |
|---|----------------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------------|----------------|
| Chiffre d'affaires externe | 67 318 | 8 749 | 21 691 | | 97 758 |
| Inter secteurs | 752 | 1 202 | 142 | - 2 096 | |
| Chiffre d'affaires total | 68 070 | 9 951 | 21 833 | - 2 096 | 97 758 |
| Résultat opérationnel courant | - 2 643 | 537 | 1 034 | | - 1 072 |
| Résultat opérationnel | - 6 718 | 1 162 | 1 090 | | - 4 466 |
| Résultat financier | | | | | - 209 |
| Charge d'impôt sur le résultat | | | | | 474 |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées | | | | | 15 |
| Résultat des activités abandonnées | | | | | 812 |
| Résultat net de l'exercice | | | | | - 3 374 |

I-3 - Données relatives aux filiales détenues directement

| | R.C.S. | Chiffres d'affaires | Résultats nets |
|-------------------------------|-----------|---------------------|----------------|
| S.F.L | 304635337 | 0 | 19 |
| Signaux Girod Filiales France | 443137955 | 1 193 | - 2 653 |
| International Girod | 443137021 | 147 | 220 |
| Sociétés Spécialisées Girod | 481957041 | 44 | 2 993 |
| T.V.B* | Allemagne | NC | NC |
| Groupe AIRESS* | 311700629 | NC | NC |

*Sociétés en liquidation judiciaire.

II - Données relatives à la société mère

II-1 - Evolution du chiffre d'affaires

L'évolution du chiffre d'affaires de Signaux Girod et sa répartition s'analyse comme suit :

| En milliers d'euros | 30/09/18 | 30/09/17 | Variation |
|--------------------------------|---------------|---------------|-------------|
| Chiffre d'affaires hors groupe | 18 974 | 14 512 | 4 462 |
| Chiffre d'affaires groupe | 22 117 | 26 600 | - 4 483 |
| Total | 41 091 | 41 112 | - 21 |

II-2 - Méthodes comptables

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de cet exercice par rapport à l'exercice précédent.

II-3 - CICE

Le produit correspondant au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi a été comptabilisé en minoration des charges de personnel à la clôture des exercices 2016/2017 et 2017/2018.

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2018, le CICE s'est élevé à 340 K€ contre 369 K€ au titre de l'exercice précédent.

L'utilisation de ce crédit par l'entreprise est conforme aux objectifs précisés dans la loi.

II-4 - Résultat financier

Eu égard à la situation nette de certaines sociétés, la direction du groupe a décidé de constituer ou/et de reprendre des provisions sur les postes concernés. Ces provisions ou/et reprises couvrent les dépréciations de certains titres de participation et des créances sur certaines filiales.

Compte tenu des résultats constatés au niveau des filiales de signalisation françaises, une provision a été constatée pour un montant de 4 454 K€.

Au cours de cet exercice la filiale Signaux Girod Sociétés Spécialisées a versé un dividende de 211 K€. Signaux Girod Sociétés Spécialisées avait versé un dividende de 1 880 K€ au cours de l'exercice précédent.

II-5 - Informations sur les délais de paiement

C. RAPPORT DE GESTION

Informations relatives aux factures reçues dont le terme est échu :

| 30/09/2018 | Total échues | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | Plus de 90 jours |
|--|--------------|--------------|---------------|---------------|------------------|
| Montant des factures HT | 172 | 18 | 45 | 2 | 107 |
| Pourcentage du montant HT des achats de l'exercice | 0.7 % | 0.1 % | 0.2 % | 0.0 % | 0.4 % |
| Nombre de factures échus | 151 | | | | |

Informations relatives aux factures émises dont le terme est échu

| 30/09/2018 | Total échues | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | Plus de 90 jours |
|---|--------------|--------------|---------------|---------------|------------------|
| Montant des factures HT | 1 315 | 506 | 307 | 112 | 390 |
| Pourcentage du montant HT du chiffre d'affaires de l'exercice | 3.2 % | 1.2 % | 0.7 % | 0.3 % | 0.9 % |
| Nombre de factures échus | 553 | | | | |

II-6 - Dividende

Le résultat net social par action ressort cette année à – 0.42 € contre - 0.43 € en 2016/2017. Au niveau consolidé, en normes IFRS, il ressort à – 2.99 € contre 0.08 € en 2016/2017.

Il est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2017/2018.

Le dividende net distribué au titre des trois derniers exercices s'élevait à :

| Exercice | Nombre d'actions total | Nombre d'actions rémunérées | Dividende par action | Dividende versé | Dividende éligible à abatement de 40% |
|-----------------|------------------------|-----------------------------|----------------------|-----------------|---------------------------------------|
| 2014/2015 | 1 139 062 | 0 | 0.00 € | 0 | 0 |
| 2015/2016 | 1 139 062 | 1 085 441 | 0.40 € | 434 176 | 434 176 |
| 2016/2017 | 1 139 062 | 1 080 654 | 0.40 € | 432 262 | 432 262 |

En septembre 2018 un dividende exceptionnel de 8.80 € par action a été distribué par prélèvement sur les réserves de la société.

II-7 - Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts

Les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code s'élèvent à un montant global de 32 079 €.

II-8 - Actionnariat

Principal actionnaire nominatif connu au 31/12/2018 :

SAS Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod 63 %

Le personnel salarié de la société (et des sociétés du groupe) ne détient aucune participation au capital de la société dans le cadre des dispositifs d'épargne visés à l'article 225-102 du code de commerce.

Aucun plan de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la société.

II-9 - Mouvements sur actions propres

Au cours de l'exercice, les actions propres possédées par la société ont varié de la façon suivante :

| | Au 30/09/2017 | Variation | Au 30/09/2018 |
|-----------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Contrat de rachat pour annulation | 56 891 | 12 009 | 68 900 |
| Contrat de liquidité | 1 280 | 221 | 1 501 |
| Total | 58 171 | 12 230 | 70 401 |

II-10 - Perspectives

Pour l'exercice 2018/2019,

Signalisation France :

La mise en place de la nouvelle organisation du réseau d'agences sur le territoire national va se poursuivre sur cet exercice dans l'objectif d'améliorer la performance opérationnelle des travaux (pose, marquage au sol...) ainsi que l'efficacité commerciale.

Cette phase de transformation, pour répondre de manière pertinente aux enjeux d'un marché extrêmement concurrentiel, produira ses effets en termes d'amélioration des résultats sur les exercices à venir. Ces démarches, dans un premier temps, pénalisent l'activité notamment sur la partie commerciale.

Sur cet exercice, nous anticipons un recul du chiffre d'affaires.

Sociétés spécialisées :

L'activité devrait progresser légèrement sur cet exercice.

Activités internationales :

Après un exercice 2017/2018 qui a bénéficié d'un très bon niveau d'activités, notamment en Belgique et en Hongrie, le chiffre d'affaires devrait se stabiliser grâce au développement de nos filiales sud-américaines. Le résultat opérationnel courant consolidé devrait progresser légèrement sur cet exercice.

II-11 - Evolution des participations

En France :

En octobre 2017 absorption de la société Signaux Girod Centre Loire par la société Signaux Girod Ouest par Transmission Universelle du Patrimoine (TUP).

En février 2018, apport partiel d'actif d'une branche d'activité exploitée à Avranches par la société Signaux Girod Nord-Ouest à la société Signaux Girod Ouest.

En juillet 2018, cession de la totalité de la participation détenue dans la société SIP. Spécialisée dans l'activité de l'identité visuelle à base de film adhésif (décoration de véhicules...), fourniture et pose, la société SIP était détenue à 100 % par la SAS Société Spécialisées Girod, filiale à 100 % de Signaux Girod SA.

En septembre 2018, la société Signaux Girod Ile de France a absorbé, par Transmission Universelle du Patrimoine (TUP), les sociétés Signaux Girod Alsace, Signaux Girod Est, Signaux Girod Lorraine, Signaux Girod Nord de France, et Signaux Girod Nord-Ouest. Suite à cette opération, la société Signaux Girod Ile de France change de dénomination sociale et devient Signaux Girod Nord.

A l'étranger :

En juin 2018, création de la société Signalisation Girod Bulgaria en Bulgarie. Cette société, filiale à 100 % de la société International Girod, elle-même détenue à 100 % par Signaux Girod, développera son activité dans le domaine de la signalisation routière verticale et horizontale, et la fourniture et pose d'équipements pour l'espace public.

II-12 - Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

En France :

En octobre 2018, changement de la dénomination sociale de la société Signaux Girod Ile de France qui devient Signaux Girod Nord.

En décembre 2018, changement de la dénomination sociale de la société Signaux Girod Rhône Alpes qui devient Signaux Girod Est, et transfert de son siège social de Décines (69) à Mâcon (71).

A l'étranger :

En octobre 2018, mise en liquidation de la société Summum (Canada), filiale détenue à 100 % par la société International Girod. Les titres de la société Summum sont totalement dépréciés dans les comptes de International Girod. Au niveau des comptes consolidés, la société Summum est traitée comme un actif destiné à être cédé depuis l'exercice clos le 30 septembre 2011.

II-13 - Recherche et développement

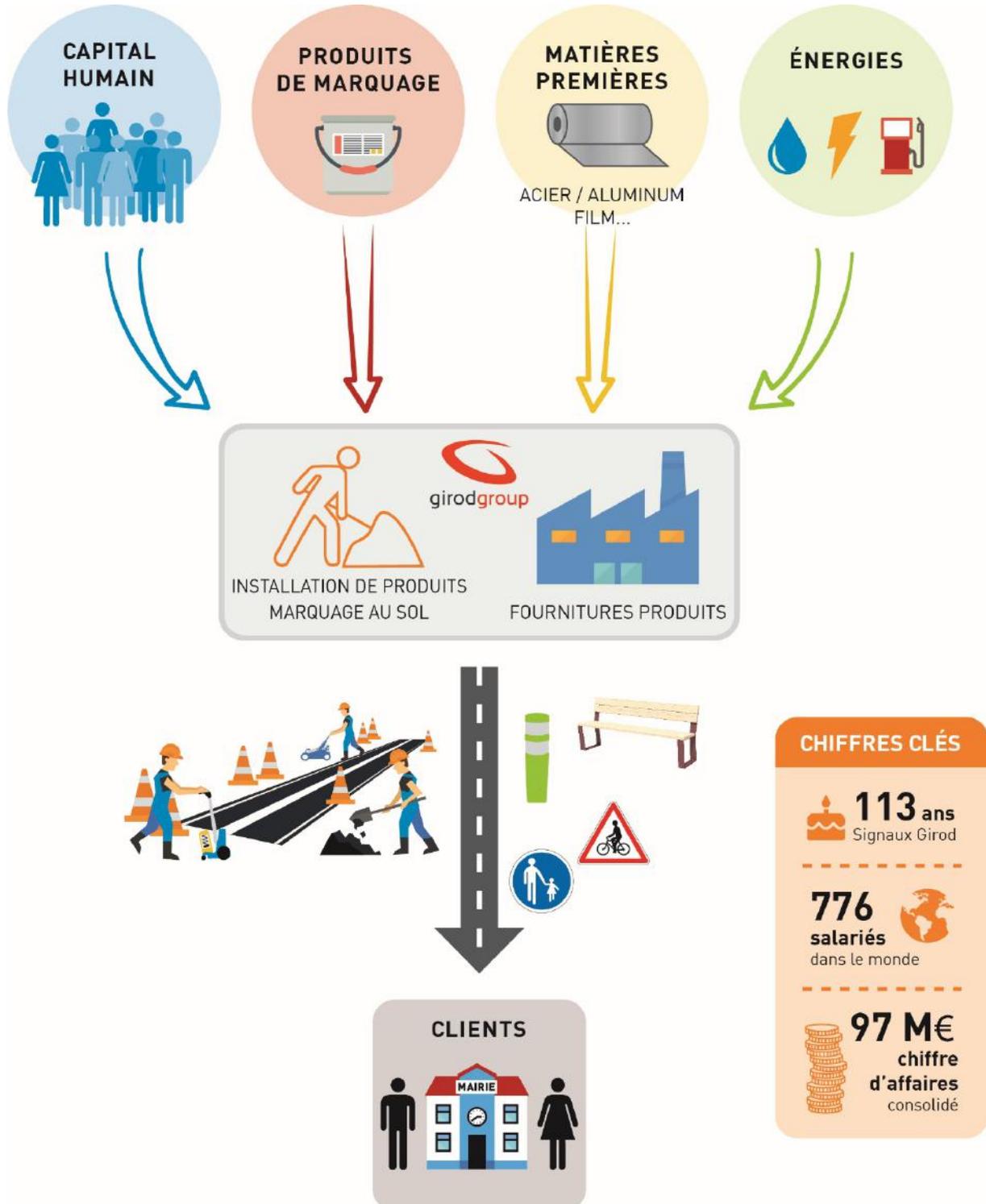
Notre groupe concentre ses efforts sur des bureaux d'études internes qui travaillent sur des créations de nouveaux produits et sur des améliorations de l'existant.

Les frais de recherche et développement sont inscrits directement en compte de charges opérationnelles, en fonction de leur nature.

Pour la SA Signaux Girod, sur laquelle se concentre l'essentiel des efforts de recherche et développement du groupe, ces frais s'élèvent à 387 K€ pour l'exercice 2017/2018 contre 408 K€ pour l'exercice 2016/2017.

III - Déclaration de performance extra-financière

III-1 - Modèle d'affaires



III-2 - Analyse des risques et opportunités

Le comité chargé de la responsabilité sociétale de l'entreprise au sein du Groupe Girod, composé de collaborateurs des différents services (sécurité, environnement, ressources humaines), à décider de travailler sur l'analyse des risques et opportunités selon trois niveaux :

III-2-1- Groupe

Le capital humain est au centre de nos préoccupations, au niveau du Groupe Girod, nous mettons en place, au cours du mois de février 2019, un questionnaire afin de connaître le niveau de bien-être de nos salariés. Ce questionnaire sera diffusé à l'ensemble de nos collaborateurs et nous permettra de constituer un baromètre social, composé du taux d'absentéisme, des accidents du travail et du suivi des effectifs.

III-2-2- Secteurs d'activité

Dans un second temps, nous avons analysé le Groupe Girod par secteur d'activité : signalisation France, sociétés spécialisées et activités internationales.

Nous avons relevé au niveau de nos activités internationales, deux axes de travail :

Pyramide des âges

L'objectif de cet axe est d'anticiper les recrutements sur les années à venir, puis de programmer les formations nécessaires aux nouveaux arrivants et permettre la transmission du savoir-faire.

Homogénéisation des méthodes informatiques

Dans un souci constant d'amélioration de notre sécurité informatique, nous sommes en cours d'élaboration d'un plan d'actions pour uniformiser nos méthodes informatiques au sein de nos entités internationales au cours des prochains exercices.

III-2-3- Entité

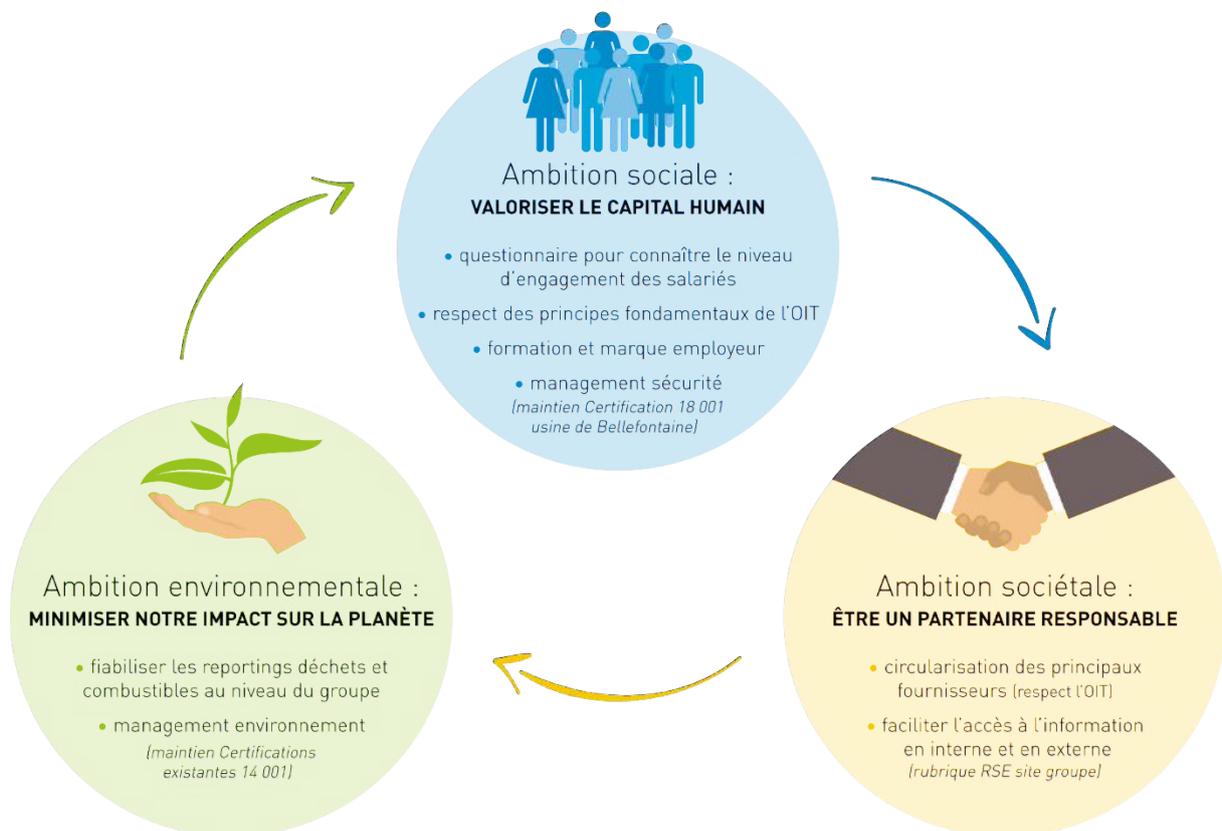
Afin de bénéficier d'une analyse des risques et opportunité propre à chacune de nos entités, nous travaillons sur une cartographique et un outil d'analyse interne. Au cours de l'exercice 2018/2019, une synthèse de l'ensemble du Groupe Girod sera établie.

III-3 - Stratégie RSE

Parce que notre développement ne peut se concevoir d'une manière durable que s'il est mené dans le respect de l'ensemble de nos parties prenantes, qu'il s'agisse de nos clients, de nos collaborateurs, de nos fournisseurs ou de nos investisseurs, le Groupe Girod s'engage à mettre en place des actions pour améliorer ses pratiques et être à l'écoute de son environnement.

Inscrite dans la stratégie du Groupe, la démarche RSE mobilise toutes nos agences en France et à l'international. Une vision sur le long terme validera notre démarche de progrès.

Nos ambitions et axes de travail définis dans le cadre de notre stratégie RSE sont les suivants :



III-4 - Informations sociales

III-4-1 - Effectifs et absentéisme au 30 septembre 2018

Les effectifs retenus correspondent aux personnels salariés des différentes sociétés du Groupe Signaux Girod consolidées en intégration globale à la date du 30 septembre 2018 sauf la société SIP, cédée au cours de cet exercice.

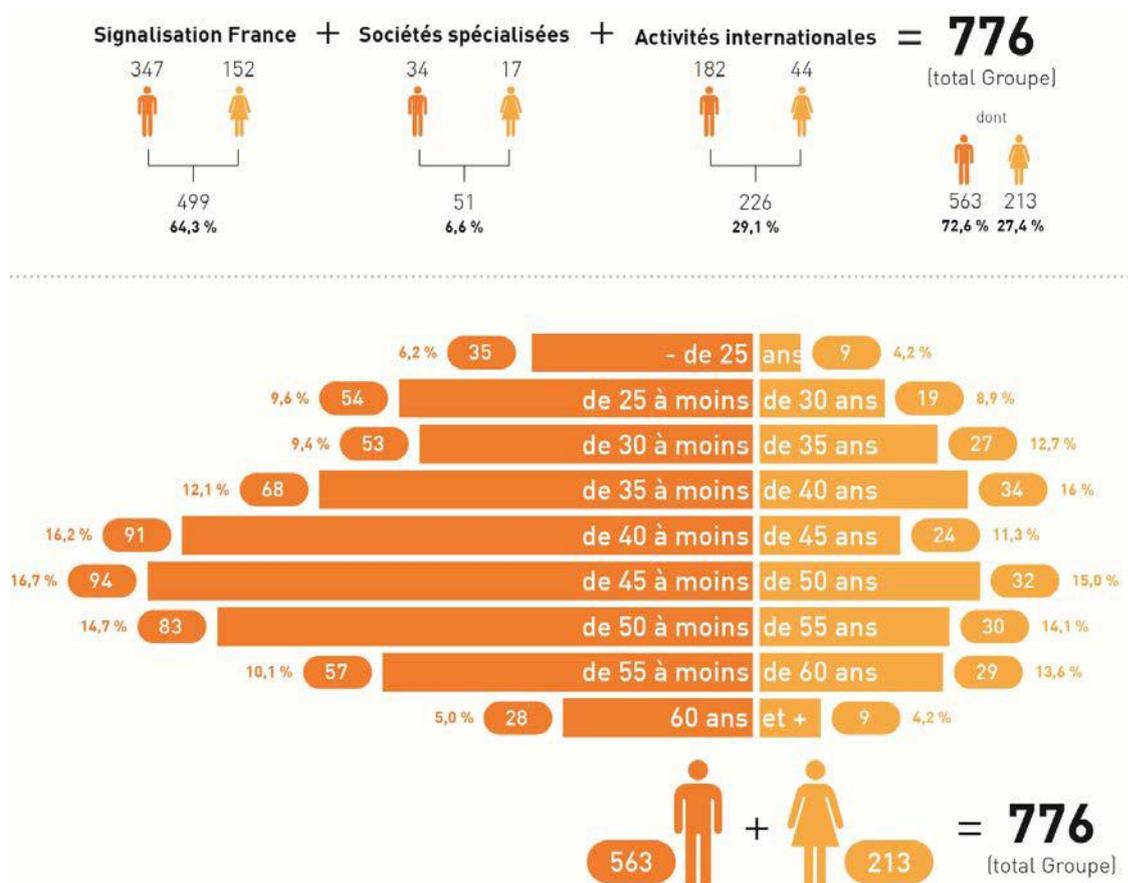
Chaque salarié est comptabilisé comme une unité, indépendamment de son temps de travail (temps complet ou temps partiel), et de la durée de son contrat (CDI ou CDD).

L'âge moyen au niveau du Groupe est de 43 ans.

| | Effectif 30/09/2018 | % | Effectif 30/09/2017 | % | Variation |
|---------------------------|---------------------|--------------|---------------------|--------------|-------------|
| Signalisation France | 499 | 64.3 | 543 | 65.2 | - 44 |
| Sociétés spécialisées | 51 | 6.6 | 96 | 11.5 | - 45 |
| Total France | 550 | 70.9 | 639 | 76.7 | - 89 |
| Activités internationales | 226 | 29.1 | 194 | 23.3 | + 32 |
| Total | 776 | 100.0 | 833 | 100.0 | - 57 |

Effectifs

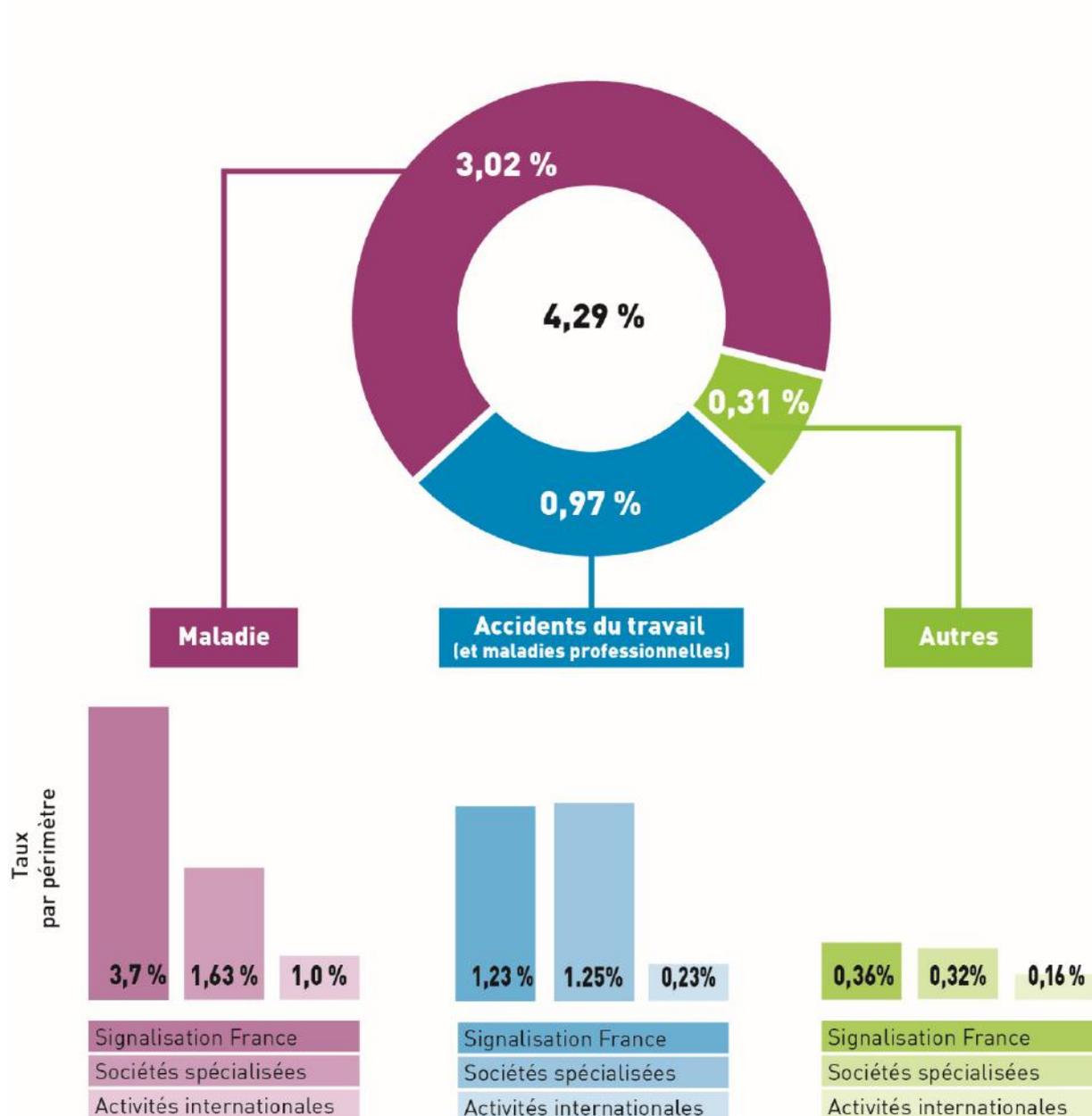
La variation des effectifs du périmètre sociétés spécialisées s'explique par la sortie de la société SIP, qui représentait 53 personnes au 30/09/17.



Absentéisme

Le taux d'absentéisme dans une entreprise est souvent le reflet de la sécurité et du bien-être de ses collaborateurs. Il est donc, un indicateur du baromètre social.

Le taux d'absentéisme est obtenu par le nombre d'heure d'absence par typologie sur le nombre d'heures théoriques de travail. Les taux d'absentéisme et leurs motifs sont comme suit pour l'exercice 2017/2018 :



III-4-2- Organisation du temps de travail et dialogue social

Les sociétés sont en effet soumises à des variations d'activités en raison des fluctuations des demandes de notre clientèle et des conditions climatiques.

Pour s'adapter à ces variations et moduler le temps de travail de nos équipes, nous avons recours à l'annualisation du temps de travail sur le périmètre signalisation France, en accord avec nos partenaires sociaux.

Cette annualisation nous permet d'améliorer notre réactivité pour répondre aux demandes de notre clientèle et optimiser nos coûts.

Au cours de l'exercice 2017/2018, aucun accord collectif n'a été signé.

III-4-3- Hygiène, santé et sécurité

La sécurité au travail et la prévention en matière de maladies professionnelles sont des priorités pour le Groupe Girod.

Une politique Hygiène Santé et Sécurité a donc été définie pour le périmètre Signalisation France.

Toutes les sociétés du Groupe forment et sensibilisent leurs collaborateurs aux conditions de sécurité sur les lieux de travail, au respect des obligations légales et réglementaires ainsi qu'aux conditions d'utilisation des équipements mis à leur disposition. Des actions sont menées dans le cadre du plan de formation, afin de maintenir ou de renforcer les connaissances de nos salariés sur les aspects sécurité.

L'usine de production de Bellefontaine est la plus importante du Groupe. Elle a obtenu, le 20 février 2012, la certification OHSAS 18001, attestant la mise en place d'un management de la santé et de la sécurité au travail. Cette certification a été renouvelée le 25 août 2017. Dans le cadre de notre politique de management Hygiène Santé et Sécurité, nous avons notamment engagé des actions visant à améliorer l'accueil du personnel intérimaire et diminuer les accidents de travail liés aux manutentions.

Au cours de l'exercice, sur le périmètre Signalisation France, 210 heures de formations ont été dispensées afin d'appréhender les bons gestes et postures avec pour objectifs de diminuer le nombre d'accident du travail et d'éviter les maladies professionnelles. Sur l'ensemble du Groupe Girod 417 heures de formation Sauveteurs Secouristes du travail et l'actualisation de ses compétences ont été dispensées.

Chaque accident et presque accident du travail est analysé pour faire évoluer nos procédures de sécurité afin qu'il ne se reproduise pas.

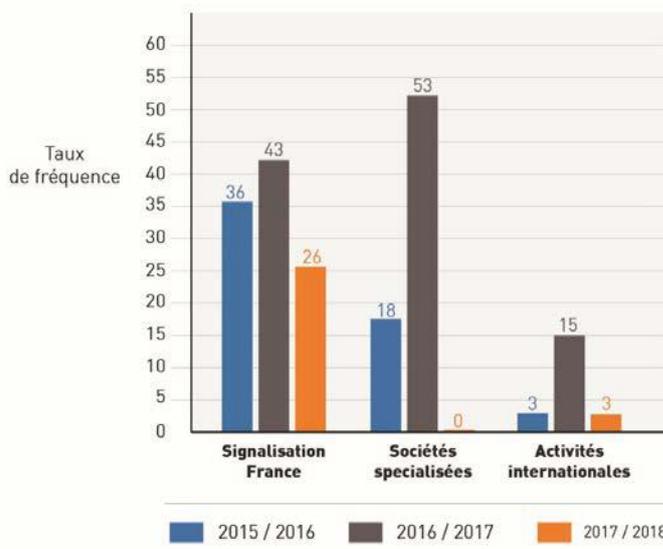
Notre devise santé, sécurité :

« Nous réagissons immédiatement sans compromis avec la sécurité »

Taux de Fréquence

$$\text{TAUX DE FRÉQUENCE} = \left\{ \frac{\text{Nombre d'accidents de travail avec arrêt}}{\text{Nombre d'heures de travail}} \right\} \times 1\,000\,000$$

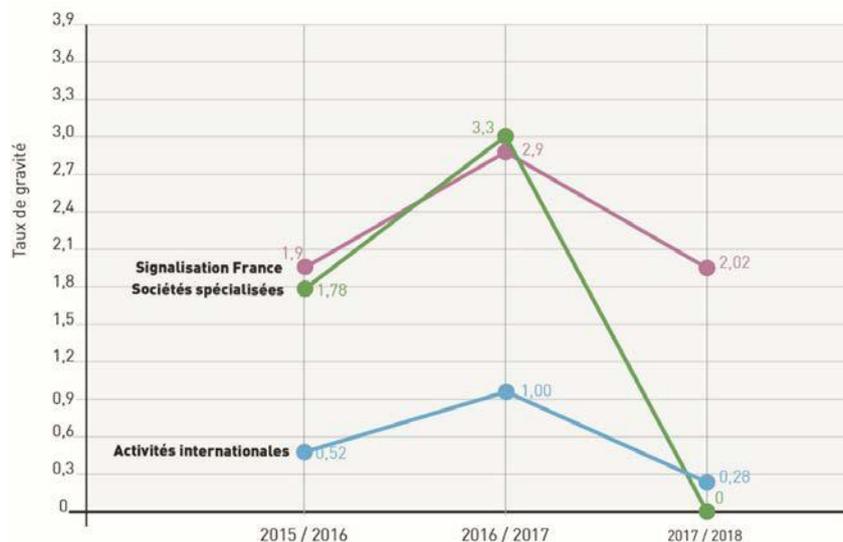
Le taux de fréquence **mesure** le nombre d'accidents de travail avec arrêt **rapporté** au nombre d'heures travaillées au cours de l'exercice.



Taux de gravité

$$\text{TAUX DE GRAVITÉ} = \left\{ \frac{\text{Nombre d'accidents de travail avec arrêt}}{\text{Nombre d'heures de travail}} \right\} \times 1\,000\,000$$

Le taux de gravité **mesure** le nombre d'accidents de travail avec arrêt **rapporté** au nombre d'heures travaillées au cours de l'exercice.

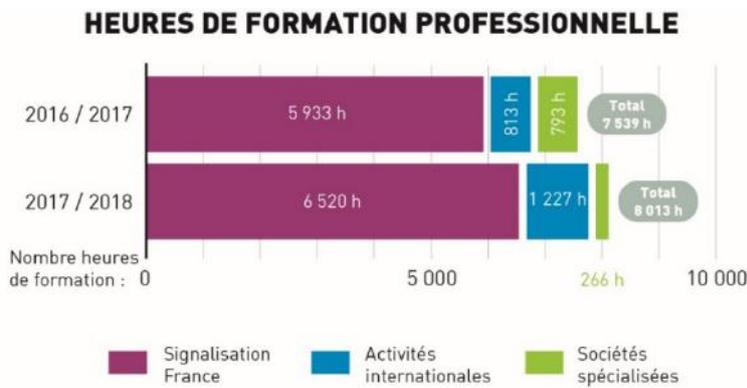


III-4-4- Formation et gestion des compétences

La formation professionnelle et le développement des compétences de nos collaborateurs sont des axes stratégiques. Ces deux outils sont utilisés comme un levier de performance individuelle et collective au sein du Groupe Girod.

En ce sens, la formation à trois objectifs :

- Promouvoir et valoriser les connaissances et compétences internes ;
- Favoriser le développement des compétences de nos collaborateurs ;
- Promouvoir des métiers méconnus auprès des jeunes (participation à plusieurs salons de l'alternance à Lyon, Paris et Besançon).



Pour favoriser l'accueil et l'intégration de nos nouveaux collaborateurs, faciliter la prise de poste, tout en créant des liens entre collaborateurs, des journées « Bienvenue chez Signaux Girod » sont mises en place.

La variation des heures de formations et du nombre de salariés formés du périmètre sociétés spécialisées s'explique par la sortie de la société SIP, qui représentait 441 heures de formation et 51 salariés formés au 30/09/17.

NOMBRE DE SALARIÉS FORMÉS



III-5 - Informations environnementales

Le Groupe Girod est en constante recherche d'axes d'amélioration afin de réduire l'impact lié à notre activité. Sur l'usine de production de Bellefontaine, un comité de pilotage veille à l'amélioration continue par le suivi d'indicateurs environnementaux et la mise en place d'actions d'amélioration. Nos actions environnementales vont donc au-delà du simple respect de la réglementation en vigueur.

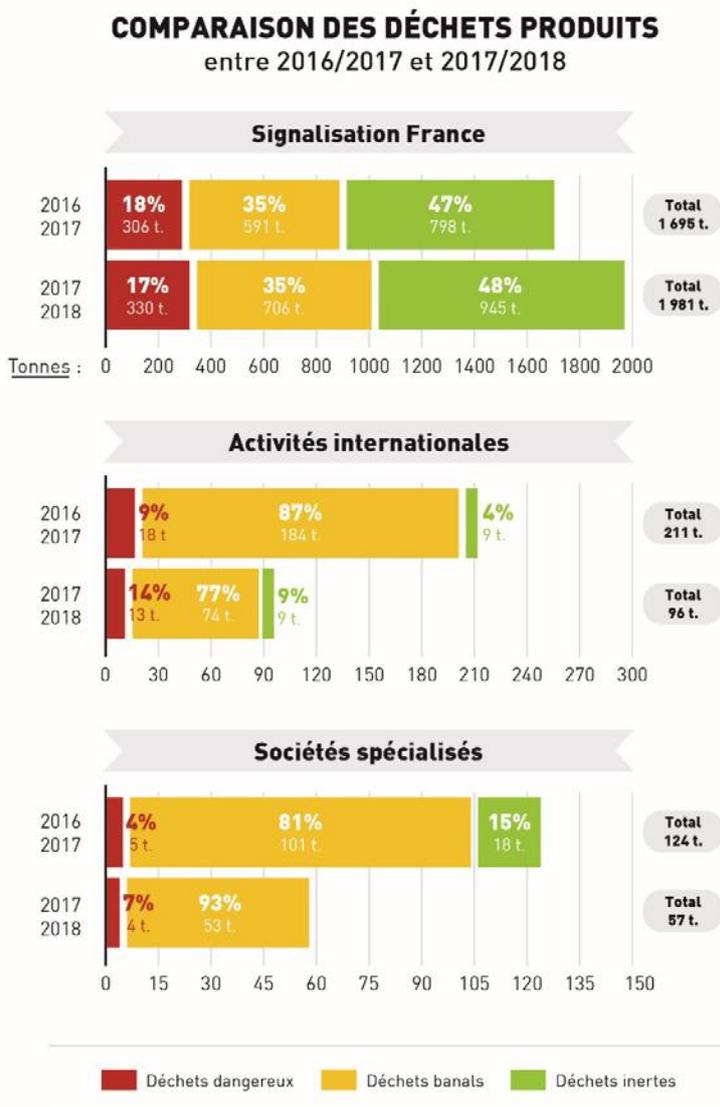
L'ensemble de notre personnel y compris le personnel intérimaire a été sensibilisé aux impacts environnementaux liés à nos activités et a été formé aux comportements à adopter pour éviter toute pollution. Des indicateurs de suivi, complétés ou non d'objectifs, permettent d'évaluer les actions mises en place. Afin de matérialiser cet engagement en faveur de l'environnement, le Groupe a obtenu plusieurs certifications ISO :

- L'usine de production de Bellefontaine est certifiée ISO 14001.
- Les sociétés Concept Urbain et Girod Semnalizare Rutiera partagent cette démarche et sont certifiées ISO 14001.

III-5-1- Production et gestion des déchets

Les activités des sociétés du Groupe sont à l'origine de trois types de déchets :

- Des déchets dangereux, tels que des emballages vides souillés, des déchets de peinture, ... ;
- Des déchets banals, tels que déchets industriels banals en mélange (DIB), plastique, carton, ou encore en bois ;
- Des déchets inertes, notamment des gravats.



REVALORISATION DES DÉCHETS DANGEREUX

Groupe Signaux Girod



REVALORISATION DES DÉCHETS BANALS

Signalisation France



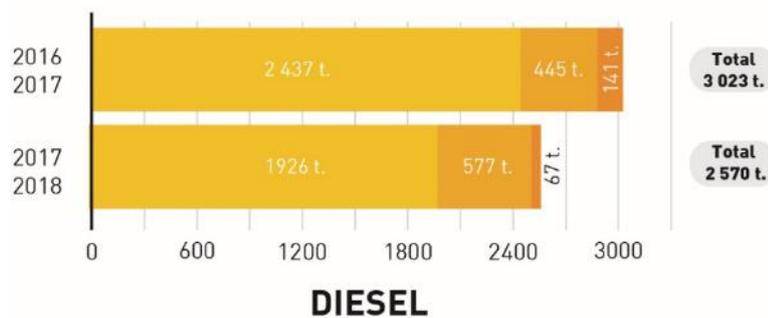
III-5-2- Energies et consommations d'eau

Les émissions de CO2 liées aux consommations énergétiques sur l'exercice 2017/2018 se répartissent de la manière suivante, exprimées en mégawatt (MW):

| | Electricité (MW) | Gaz (MW) | Fuel (MW) |
|---------------------------|------------------|--------------|-----------|
| Signalisation France | 3 002 | 5 649 | 62 |
| Sociétés spécialisées | 186 | 77 | 16 |
| Activités internationales | 678 | 769 | - |
| Total | 3 866 | 6 495 | 77 |

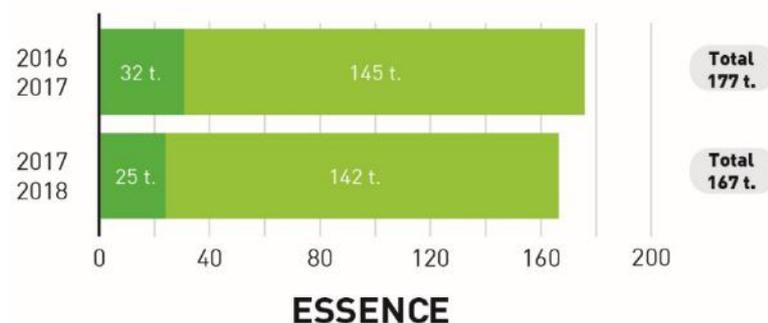
Energies

ÉMISSIONS DE CO₂



Lors de l'achat ou de la location de véhicules, la consommation en carburant est un critère déterminant.

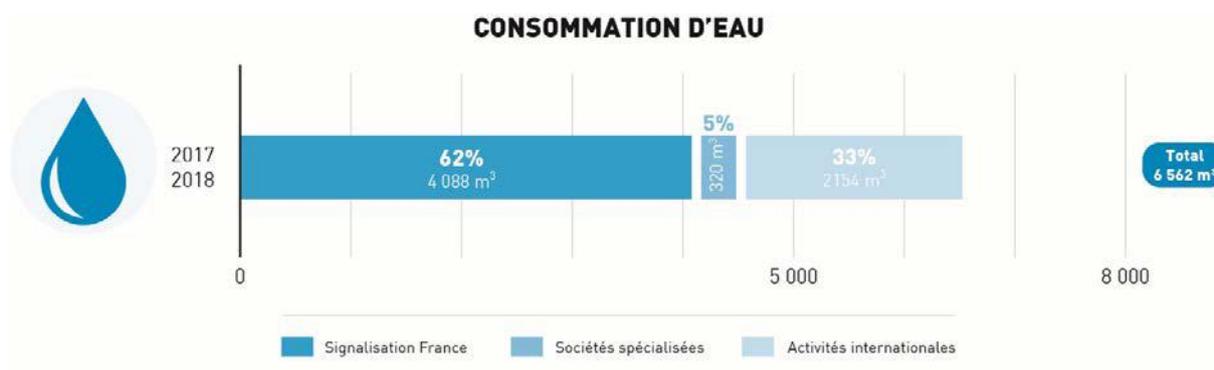
Pour l'exercice 2017/2018, les émissions de CO₂ liées aux achats de carburants réalisés se répartissent comme indiqué ci-contre :



Consommations d'eau

A l'usine de production de Bellefontaine, nos utilisations d'eau sont suivies quotidiennement pour nos traitements de surface, principaux postes de consommation. Les autres processus utilisant des volumes d'eau importants sont suivis de manière hebdomadaire. Toutes ces données sont suivies mensuellement en Comité de Pilotage Environnement et Sécurité (CPES).

Sur l'exercice 2017/2018, les consommations d'eau sont les suivantes :



III-6 - Informations sociétales

Les principaux clients du Groupe sont les collectivités territoriales en charge de l'aménagement des routes et des villes.

Nos fournisseurs les plus importants sont des producteurs d'aluminium, acier, films réfléchissants et produits de marquage destinés à la production de panneaux de signalisation et de marquage routier.

La France ainsi que la majorité des pays où nous sommes présents, ont ratifié les 8 conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) portant sur :

- le travail forcé ;
- la liberté syndicale et la protection du droit syndical ;
- le droit d'organisation et de négociation collective ;
- l'égalité des rémunérations ;
- l'abolition du travail forcé ;
- les discriminations ;
- l'âge minimum d'admission à l'emploi ;
- et les pires formes de travail des enfants.

En outre, nous n'exerçons pas d'activité dans les pays « à risques » en termes de violation des droits des travailleurs ou des droits de l'homme.

Nous avons effectué une circularisation des principaux fournisseurs de Signaux Girod SA. En cumulant l'ensemble des réponses reçues au cours des derniers exercices, 50 fournisseurs attestent respecter les huit conventions fondamentales de l'OIT. Ils représentent 62% des achats effectués au cours de l'exercice, soit environ 14 907 K€.

Cette démarche de circularisation de nos fournisseurs sera mise en place au cours de prochain exercice pour les filiales du périmètre international.

III-7 - Note méthodologique

Cette note méthodologique explique les processus de remontée des informations publiées dans le présent rapport de gestion et précise les périmètres de reporting considérés ainsi que les méthodes de calcul utilisées pour les données quantitatives

Le périmètre de consolidation est constitué des filiales du Groupe Girod consolidées par intégration globale. Les données sociales et environnementales ont été consolidées à 100% pour l'ensemble des filiales, quelle que soit la part de capital détenue.

Plusieurs périmètres sont à distinguer :

Le périmètre Signalisation France comprenant l'ensemble des filiales françaises, incluant Signaux Girod, (64.3% des effectifs) ;

Le périmètre des sociétés spécialisées (6.6% des effectifs totaux) ;

Le périmètre des activités internationales (29.1% des effectifs totaux).

Les indicateurs sociaux : les effectifs, l'absentéisme et la formation au 30 septembre 2018 sur les fichiers de suivi de la direction des Ressources Humaines issus du logiciel de paie ou sur les déclarations des services de comptabilité.

Les indicateurs environnementaux : les tonnages des déchets dangereux et leur valorisation, ont été déterminés pour l'essentiel à partir d'un état fourni par notre principal prestataire de service qui prend en charge environ 81.2% des déchets dangereux des sociétés du périmètre Signalisation France. La quantification et valorisation des déchets dangereux traités par d'autres prestataires, au niveau des sociétés de l'ensemble du Groupe, ont été réalisées à partir des factures et des bordereaux de suivi des déchets (BSD) fournis par ces prestataires.

Les consommations d'énergie et d'eau ont été évaluées sur la base des consommations mentionnées sur les factures ou à partir de relevés manuels de compteurs.

Les émissions de CO2 émises par nos consommations de carburants sont issues d'informations directement communiquées par le fournisseur et calculées à partir de la base ADEME.

Le Groupe Girod n'est pas concerné les items suivants : la lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaire, par le respect du bien-être animal, d'une alimentation responsable, équitable et durable. Les informations relatives à la lutte contre les discriminations est un des sujet évoqués dans le questionnaire mis en place au cours du mois de février 2019.

Bien que le Groupe Girod ne soit pas soumis au 30 septembre 2018 aux obligations issues de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, nos services ont entamé une démarche de mise en place d'un dispositif de lutte anti-corruption dans le cadre de son programme de conformité.

IV - Analyse des risques

IV-1 - Risques de marché

IV-1-1- Risque de change

La quasi-totalité du chiffre d'affaires social est réalisé en euro, ce qui induit une absence de risque de change. Une part du chiffre d'affaires consolidé est réalisée par nos filiales étrangères en devises. La parité de ces devises a peu évolué au cours de l'exercice

IV-1-2- Risque de taux

Les emprunts à long et moyen terme auprès des établissements de crédit, de la SA Signaux Girod, représentent 7 899 K€ au 30/09/18, et sont répartis de la façon suivante :

| | Total | Echéance à moins d'un an | Echéance de un à cinq ans | Echéance à plus de cinq ans |
|--------------------------------------|--------------|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| Taux fixe | 6 649 | 2 163 | 3 846 | 640 |
| Taux variable | 689 | 490 | 199 | |
| Taux variables avec garantie de taux | 561 | 462 | 99 | |
| Total des emprunts | 7 899 | 3 115 | 4 144 | 640 |

Au cours de l'exercice, la charge d'intérêt s'est élevée à 144 K€.

IV-2 - Risque industriel

IV-2-1- Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité

Sur l'ensemble des sociétés françaises, un planning de suivi de maintenance, préventive et curative, a été mis en place. Les contrôles et les vérifications périodiques réglementaires des sociétés sont assurés par des organismes agréés. Cela concerne, les appareils de levage et la manutention des machines, les installations électriques, les équipements sous pression et les mesures d'ambiance dans les locaux. D'autres entreprises, avec lesquelles ont été signés des contrats de maintenance, interviennent pour le contrôle et l'entretien des portes automatiques, des ascenseurs, des cuves, bassins et réservoirs, des disconnecteurs, du groupe froids, des chaudières, des engins de manutention et levage, des extincteurs, des sprinklers et RIA (robinets d'incendie armés), des commandes de désenfumage, des blocs d'éclairage et de secours, des matériels spécifiques.

Après chaque visite, un rapport est établi par l'organisme ou la société qui effectue le contrôle. Toutes les actions correctives sont traitées, en interne ou en externe, dans les délais préconisés.

IV-2-2- Assurance et couverture de risque

La politique du groupe est de souscrire auprès d'assureurs notoirement solvables des polices d'assurances couvrant les risques identifiés pour des montants adaptés aux risques encourus :

- Responsabilité civile d'exploitation pour les dommages corporels, matériels et immatériels, à concurrence de 10 M€, dont :

- 5 M€ pour les dommages matériels et immatériels;
- 1 M€ pour les dommages matériels et immatériels résultant de dommages non garantis;
- 2 M€ pour les accidents du travail et maladies professionnelles.

- Responsabilité civile après livraison à concurrence de 5 M€ pour les dommages corporels, matériels et dommages immatériels, dont 1.5 M€ pour les dommages immatériels non consécutifs.

- Responsabilité civile des dirigeants : couverture à concurrence de 3 M€

- Multirisque industrielle qui couvre les bâtiments, le matériel et les marchandises du groupe Girod ainsi que la perte d'exploitation :

- Bâtiments à concurrence de la valeur de reconstruction à neuf ;
- Matériel à concurrence de la valeur de remplacement à neuf ;
- Marchandises à concurrence de la valeur de remplacement.

Ces trois postes sont garantis à hauteur de 109.2 M€
- Perte d'exploitation à concurrence de la marge brute consolidée du groupe.

Les capitaux assurés évoluent régulièrement en fonction des investissements du groupe et des indices en vigueur.

V - Analyse sur l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats

Le résultat net part du groupe s'établit à - 3.4 M€.

| En millions d'Euros | 2017/2018 | 2016/2017 | Variations en M€ |
|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|------------------------|
| | Du 01/10/2017 Au 30/09/2018 | Du 01/10/2016 Au 30/09/2017 | |
| Chiffre d'affaires | 97.8 | 107.1 | - 9.3 |
| Résultat opérationnel courant | - 1.1 | + 2.0 | - 3.1 |
| Perte de valeur | - 4.0 | 0 | - 4.0 |
| Autres charges opérationnelles | - 0.5 | - 2.6 | + 2.1 |
| Résultat opérationnel | - 5.6 | - 0.6 | - 5.0 |
| Résultat net consolidé | - 3.4 | + 0.2 | - 3.6 |
| Résultat net part du groupe | - 3.4 | + 0.1 | - 3.5 |

Le résultat net consolidé du groupe fait apparaître une perte de 3,4 M€ intégrant une perte de valeur de 4,0 M€, le résultat opérationnel ressortant par voie de conséquence à - 5,6 M€.

Le résultat opérationnel courant, qui s'établit à - 1,1 M€, se décompose de la manière suivante sur les différents pôles :

Signalisation France : (CA : 67,3 M€ - ROC : - 2,6 M€)

L'exercice a été extrêmement perturbé par les démarches de transformation de ce pôle d'activité, affectant le chiffre d'affaires (- 4,2%). Ces opérations ont également généré des charges non récurrentes pour un montant proche de 1,1 M€. Le résultat opérationnel courant de cet exercice de transition s'établit donc à - 2,6 M€.

Sociétés spécialisées : (CA : 8,7 M€ - ROC : + 0,5 M€)

A périmètre constant, l'activité progresse de 3,5% sur ce pôle avec un léger tassement du résultat opérationnel courant par rapport à l'exercice précédent qui avait connu une très bonne performance de la filiale Atech, spécialisée en mobilier urbain végétalisé.

Activités internationales : (CA : 21,7 M€ - ROC : + 1,0 M€)

Avec un très bon niveau d'activité notamment pour les filiales de Belgique et de Hongrie, le chiffre d'affaires progresse de 19,3% et le résultat courant croît de 52% pour atteindre 1,0 M€.

VI - Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires HT versés au cours de l'exercice (en K€)

| | ERNST & YOUNG | | | | PLURIS AUDIT | | | |
|--|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Montant (HT) | | % | | Montant (HT) | | % | |
| | 30/09/18 | 30/09/17 | 30/09/18 | 30/09/17 | 30/09/18 | 30/09/17 | 30/09/18 | 30/09/17 |
| Audit | | | | | | | | |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés : | | | | | | | | |
| Emetteur | 126.8 | 95.7 | 82.4 | 77.0 | 47.0 | 34.9 | 33.8 | 25.1 |
| Filiales intégrées globalement | 15.0 | 15.0 | 9.8 | 12.1 | 91.9 | 104.2 | 66.2 | 74.9 |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes : | | | | | | | | |
| Emetteur | 12.0 | 12.9 | 7.8 | 10.7 | | | | |
| Filiales intégrées globalement | | | | | | | | |
| Sous-total | 153.8 | 124.2 | 100.0 | 100.0 | 138.9 | 139.1 | 100.0 | 100.0 |
| Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement | | | | | | | | |
| Juridique, fiscal, social | | | | | | | | |
| Autres | | | | | | | | |
| Sous-total | | | | | | | | |
| Total | | 124.2 | 100.0 | 100.0 | 138.9 | 139.1 | 100.0 | 100.0 |

VII - Renseignements concernant le capital social

Evolution du capital social

| | 30/09/2018 | 30/09/2017 | 30/09/2016 |
|------------------|------------|------------|------------|
| Capital social | 14 807 806 | 14 807 806 | 14 807 806 |
| Nombre d'actions | 1 139 062 | 1 139 062 | 1 139 062 |

Répartition du capital au 30 septembre 2018

| | Actions | | Droits de vote | |
|------------------------------------|------------------|---------------|------------------|---------------|
| | nombre | % | nombre | % |
| Société Familiale de Gestion Girod | 717 213 | 62.97 | 1 434 426 | 78.26 |
| Famille Girod nominatifs | 23 113 | 2.03 | 46 226 | 2.55 |
| Autres nominatifs | 1 120 | 0.10 | 1 901 | 0.11 |
| Actions propres | 70 401 | 6.18 | 0 | 0.00 |
| Flottant | 327 215 | 28.73 | 327 215 | 18.08 |
| Total | 1 139 062 | 100.00 | 1 809 768 | 100.00 |

Actionnaires ayant fait une déclaration de franchissement de seuil : Néant

Droit de vote double

L'article 31, alinéa 3, des statuts de la SA Signaux Girod précise :

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Ce droit est également conféré dès leur émission :

- en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ;

- en cas de fusion, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire de la société absorbée en échange d'actions de cette société pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Droit de vote aux assemblées :

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées ordinaires et au nu-proprétaire dans les assemblées extraordinaires ou spéciales (art. 31 al. 3 des statuts).

Cours de l'action

| | Cours moyens en € | Nombre moyen de transactions par séance |
|----------------|-------------------|---|
| Janvier 2018 | 28.00 | 1 349 |
| Février 2018 | 25.48 | 1 120 |
| Mars 2018 | 25.06 | 1 456 |
| Avril 2018 | 25.43 | 1 217 |
| Mai 2018 | 27.10 | 903 |
| Juin 2018 | 24.27 | 850 |
| Juillet 2018 | 26.73 | 1 448 |
| Août 2018 | 26.62 | 1 546 |
| Septembre 2018 | 20.09 | 2 459 |
| Octobre 2018 | 15.58 | 1 191 |
| Novembre 2018 | 14.28 | 987 |
| Décembre 2018 | 13.18 | 1 314 |
| Moyenne | 22.65 | 1 320 |

VIII - Attestation du responsable du rapport annuel

J'atteste qu'à ma connaissance :

- les comptes sont établis conformément aux normes applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation ;
- le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation et comporte une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Bellefontaine, le 31 janvier 2019
Claude GIROD
Président Directeur Général

I - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Signaux Girod,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Signaux Girod relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note IV des « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n° 2015-05 concernant les instruments financiers à terme et les opérations de couverture et leurs effets dans les comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation de la valeur recouvrable des titres de participation

| Risque identifié | Notre réponse |
|---|--|
| <p>Au 30 septembre 2018, les titres de participation s'élèvent en valeur nette à K€ 22.193. Votre société a comptabilisé une provision pour dépréciation de K€ 4.454 au titre de l'exercice.</p> <p>Comme indiqué dans les notes IV-2 et V-1 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur brute des titres de participation est constituée du coût d'achat hors frais accessoires, ou de la valeur d'apport. Une provision est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur brute. Cette valeur recouvrable est égale, d'une manière générale, à la quote-part de situation nette de la filiale que ces titres représentent, retraitée le cas échéant des plus-values latentes, des engagements de retraite et de l'imposition différée.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation de la valeur recouvrable des titres de participation est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de cette valeur recouvrable.</p> | <p>Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ examiner les méthodes d'évaluation retenues par la direction pour estimer la valeur recouvrable des titres de participation ;▶ comparer les capitaux propres retenus lors de l'estimation de la valeur recouvrable avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques ;▶ le cas échéant, lorsque des ajustements ont été opérés, apprécier si ceux-ci sont fondés sur une documentation probante. |

Evaluation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles

| Risque identifié | Notre réponse |
|---|---|
| <p>Au 30 septembre 2018, les immobilisations corporelles s'élèvent à K€ 19.059, au regard d'un total bilan de K€ 76.390. Votre société a comptabilisé une provision pour dépréciation de K€ 2.580 au titre de l'exercice. Les modalités des tests de dépréciation mis en œuvre sont décrites dans la note V-1 de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles constitue un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe ainsi que de la méthode de détermination de leur valeur recouvrable, le plus souvent basée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés au niveau de la société, nécessitant l'utilisation d'hypothèses, d'estimations ou de jugements de la part de la direction afin de procéder à cette appréciation.</p> | <p>Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des immobilisations corporelles par le groupe. A ce titre, nous avons inclus dans notre équipe un expert en évaluation d'entreprise. Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ étudier les hypothèses opérationnelles retenues pour établir les prévisions de flux de trésorerie, notamment en les confrontant aux réalisations passées ; ▶ examiner le calcul du taux d'actualisation et corroborer certaines composantes de ce taux avec des données de marché disponibles ; ▶ apprécier la sensibilité de la valeur recouvrable aux paramètres d'évaluation, notamment au taux d'actualisation et aux différentes hypothèses opérationnelles retenues. |

Evaluation des provisions pour litiges liés à des pratiques anticoncurrentielles

| Risque identifié | Notre réponse |
|--|--|
| <p>Les sociétés du groupe concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010 ont fait l'objet, de la part de deux entreprises concurrentes et de clients, de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence.</p> <p>La provision comptabilisée à ce titre s'élève à K€ 41 au 30 septembre 2018. Cette provision a été estimée selon les modalités décrites dans les notes IV-6, V-5 et V-18 de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu et du niveau de jugement requis pour la détermination de cette provision.</p> | <p>Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous avons réalisé les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Lorsque la société a fait l'objet d'une condamnation par un tribunal, ou lorsqu'une transaction avec la partie adverse est en cours, nous avons rapproché le montant de la condamnation ou de la transaction en cours de la provision comptabilisée par la société. ▶ En l'absence de jugement ou de négociation en cours, nous avons rapproché la provision comptabilisée de celle figurant dans le rapport de l'expert mandaté par la société. ▶ Nous avons apprécié la compétence, et l'indépendance de l'expert mandaté par la société. ▶ Dans le cas particulier décrit dans la note V-5 de l'annexe, nous avons examiné les arguments développés par la société pour contester les conclusions du rapport d'expertise mandaté par le tribunal. |

Vérification du rapport de gestion, des autres documents sur la situation financière et les comptes et des informations relevant du rapport sur le gouvernement d'entreprise adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Signaux Girod par les assemblées générales du 21 mars 2008 pour le cabinet PLURIS AUDIT et du 25 mars 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 30 septembre 2017, le cabinet PLURIS AUDIT était dans la dixième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la septième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

D.
RAPPORTS DIVERS

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lons-le-Saunier et Lyon, le 30 janvier 2018

Les Commissaires aux Comptes

PLURIS AUDIT S.A.R.L.

Jean-Pierre Ladouce

ERNST & YOUNG et Autres

Mohamed Mabrouk

II - Rapport du professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

SIGNAUX GIROD SA
881 Route des Fontaines, BP3004, 39401 Morez Cedex

Exercice clos le 30 septembre 2018

Aux actionnaires,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1055 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 30 septembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant le référentiel interne de l'entité (ci-après « le Référentiel »).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable et prend en compte les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du professionnel de l'expertise comptable

Il nous appartient, sur la base de nos travaux de formuler un avis motivé sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables le cas échéant, en matière notamment de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 14 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

D. RAPPORTS DIVERS

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, le cas échéant, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, au regard des informations prévues au I de l'article R. 225-105, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- Nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- [Le cas échéant Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16
- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des actions et des résultats des politiques et des indicateurs clés de performance devant être mentionnés dans la Déclaration ;
- Nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et pour une sélection d'autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 37% et 95% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la société.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre le 18/05/2018 et 29/01/2019 sur une durée totale d'intervention de 10 semaines.

Nous avons mené 6 entretiens avec 11 personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions générales, administration et finances, ressources humaines, formation, marketing et achats.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

Signaux Girod a posé les bases d'une DPEF dont la construction complète va s'étaler sur cet exercice et l'exercice suivant tel qu'écrit au paragraphe III-2 - Analyse des risques et opportunités :

« Afin de bénéficier d'une analyse des risques et opportunité propre à chacune de nos entités, nous travaillons sur une cartographie et un outil d'analyse interne. Au cours de l'exercice 2018/2019, une synthèse de l'ensemble du Groupe Girod sera établie. »

S'appuyant sur le Décret régissant la DPEF (art R 225-105) Signaux Girod a répondu au II de ce Décret en publiant les données demandées par ce paragraphe, en commençant à les lier à l'analyse des risques en cours de construction requise par ce Décret. Selon la même logique, Signaux Girod n'a pu aller jusqu'à donner des indicateurs clés de performance pour l'ensemble des risques identifiés.

Fait à Toulouse, le 29 janvier 2019

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

SAS CABINET DE SAINT FRONT

Jacques de SAINT FRONT

Président

III - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements sont indiquées en annexe I du présent rapport.

III-1 - Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

III-2 - Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

| <u>Entités concernées</u> | <u>Nature, objet, et modalités</u> |
|---|---|
| <u>SAS Familiale de Gestion de Portefeuille GIROD</u> | Convention d'animation et de prestations de services conclue entre la SAS Familiale de Gestion de Portefeuille GIROD et votre société. Mission de conseil, d'assistance et de contrôle comptabilisée dans les charges de l'exercice : 240 000 € hors taxes. |
| <u>TVB GmbH.</u> <u>Société en liquidation judiciaire</u> <u>(Allemagne)</u> | Avance non rémunérée de 428 173 €, en exécution d'une caution de 606 000 € accordée le 9 février 2001. Durée indéterminée. Avances non rémunérées de 1 692 110 € Durée indéterminée. Ces avances sont dépréciées à 100 % pour un total de 2 120 283 € |

Fait à Lyon et à Lons-le-Saunier, le 31 janvier 2019

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

PLURIS AUDIT

Mohamed MABROUK

Jean-Pierre LADOUCE

D.
RAPPORTS DIVERS

Annexe 1

Personnes concernées par les conventions relevant de l'article I. 225-38 du code de commerce

| NOMS SOCIETES | M. Claude GIROD | Mme Jacqueline GIROD | Mme Valérie CONCLOIS | S.A. SIGNAUX GIROD | S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod |
|--|--|--|-------------------------------|---------------------------|--|
| S.A. Signaux GIROD | Président-Directeur Général Administrateur Actionnaire | Directrice Générale Déléguée Administrateur Actionnaire | Administrateur Actionnaire | | Actionnaire |
| S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod | Président | Directrice Générale | Directrice Générale | | |
| T.V.B. GmbH (Allemagne) (<i>Société en liquidation judiciaire</i>) | Liquidateur | | | Associée | |

IV - Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise (Article L.225-37 du Code de Commerce)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux termes de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de vous présenter les informations relatives :

- à la composition, aux attributions et au fonctionnement des organes de gouvernance de la Société ;
- aux rémunérations des mandataires sociaux ;
- ainsi que celles susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration durant sa réunion du 31 janvier 2019.

Il a également fait l'objet de la part des Commissaires aux comptes, en vertu de l'article L. 225-235 du Code de commerce, d'un rapport présentant leurs observations sur le présent rapport et d'une attestation quant à l'établissement des autres informations requises.

IV-1 - Présentation des organes de gouvernance

IV-1-1- Le Conseil d'administration

IV-1-1-1- Composition du Conseil

Les membres du Conseil d'administration sont :

- Monsieur Claude GIROD, Président Directeur Général ;
- Madame Jacqueline GIROD, Directrice Générale Déléguée ;
- Madame Valérie CONCLOIS, administrateur ;
- Monsieur Jacques MORLOT, administrateur indépendant ;
- Monsieur Éric PICHET, administrateur indépendant.

Monsieur Claude GIROD, Madame Jacqueline GIROD, Madame Valérie CONCLOIS et Monsieur Jacques MORLOT ont été nommés au cours de l'assemblée générale mixte du 30 mars 2012 pour une durée de six années. Leur mandat a été renouvelé le 29 mars 2018 pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024.

Monsieur Éric PICHET a été nommé au cours de l'assemblée générale mixte du 29 mars 2013 pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en mars prochain, et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018, faisant l'objet du présent rapport.

La nomination de chaque administrateur a fait l'objet d'une résolution distincte et des informations suffisantes sur l'expérience et la compétence de chaque administrateur ont été communiquées à l'assemblée générale.

La composition du Conseil est synthétisée dans le tableau « Composition du Conseil et des Comités » annexé au présent rapport.

La liste des fonctions exercées par les membres actuels du Conseil d'administration dans d'autres sociétés est la suivante :

Monsieur Claude GIROD

Sociétés françaises du groupe :

Président & associé

S.A.S. L'Action Girod

D. RAPPORTS DIVERS

| | |
|--|---|
| Représentant S.A. Signaux Girod, personne morale Présidente | S.A.S. International Girod |
| | S.A.S. Sociétés Spécialisées Girod |
| | S.A.S. Signaux Girod Services |
| Président | S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod |
| | S.A.S. Signaux Girod Nord ¹ |
| | S.A.S. Signaux Girod Nord de France (jusqu'au 28 septembre 2018) ² |
| | S.A.S. Signaux Girod Est ³ |
| | S.A.S. Concept Urbain |
| | S.A.S. SIP (jusqu'au 26 juillet 2018) ⁴ |
| Gérant | S.A.S. Avance Technologique Choletaise - ATECH |
| | S.A.R.L. Signaux Girod Alsace (jusqu'au 28 septembre 2018) ² |
| | S.A.R.L. Signaux Girod Centre Loire (jusqu'au 31 octobre 2017) ⁵ |
| | S.A.R.L. Signaux Girod Chelle |
| | S.A.R.L. Signaux Girod Est (jusqu'au 28 septembre 2018) ² |
| | S.A.R.L. Signaux Girod Languedoc |
| | S.A.R.L. Signaux Girod Lorraine (jusqu'au 28 septembre 2018) ² |
| | S.A.R.L. Signaux Girod Nord-Ouest (jusqu'au 28 septembre 2018) ² |
| | S.A.R.L. Signaux Girod Ouest |
| | S.A.R.L. Signaux Girod Sud-Est |
| | S.A.R.L. Signaux Girod Val de Saône |
| | S.A.R.L. Signalisation Flasherie Location |
| | S.A.R.L. L'Appentière Fleurie |
| Représentant S.A.S. Signaux Girod Services, personne morale Présidente | S.A.S. Signaux Girod La Réunion |

Sociétés internationales du Groupe :

| | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Président du Conseil d'administration | SIA M-2 (Lettonie) |
| Administrateur | ACE Mobilier Urbain S.A. (Belgique) |

Sociétés n'appartenant pas au groupe :

| | |
|--------|-------------------------------|
| Gérant | S.A.R.L. L'Immobilier Marceau |
|--------|-------------------------------|

Madame Jacqueline GIROD

Sociétés françaises du groupe :

| | |
|---------------------|---|
| Directrice générale | S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod |
| | S.A.S. Avance Technologique Choletaise – ATECH |

Sociétés n'appartenant pas au groupe :

| | |
|-----------------------|-------------------|
| Co-gérante & associée | S.C.I. Girodyssée |
|-----------------------|-------------------|

Madame Valérie CONCLOIS

Sociétés françaises du groupe :

| | |
|---------------------|---|
| Directrice générale | S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod |
|---------------------|---|

Sociétés n'appartenant pas au groupe :

| | |
|-----------------------|-------------------------|
| Co-gérante & associée | S.C.I. Girodyssée |
| | S.C.I. Les Grands Biefs |

Monsieur Jacques MORLOT

Pas d'autre mandat

¹ Signaux Girod Ile de France jusqu'au 1er octobre 2018 (changement de dénomination sociale)

² En date du 28 septembre 2018, transmission universelle de patrimoine à la S.A.S. Signaux Girod Ile de France (Signaux Girod Nord à compter du 1er octobre 2018)

³ Signaux Girod Rhône-Alpes jusqu'au 12 décembre 2018 (changement de dénomination sociale)

⁴ Cession de l'intégralité des titres au 26 juillet 2018

⁵ Transmission universelle de patrimoine à la S.A.R.L. Signaux Girod Ouest à effet du 31 octobre 2017

Monsieur Eric PICHET

Sociétés françaises n'appartenant pas au groupe :

Administrateur **GESTION 21** (S.A. non cotée)
Membre Conseil de Surveillance **TwentyFirst Capital S.A.S.** (jusqu'au 30 juin 2018)

IV-1-1-2- Fonctionnement du Conseil

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

La préparation et l'organisation du Conseil s'inscrivent dans le cadre défini par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés anonymes, le code de gouvernement Middlenext, les statuts de la Société, ainsi que par les dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration.

Code de gouvernement d'entreprise

En date du 11 mai 2012, la Conseil d'administration a décidé de faire référence aux prescriptions du code de gouvernance Middlenext, établi en décembre 2009 et révisé en septembre 2016. Ce code apparaît plus adapté à la Société que le code AFEP-MEDEF, au regard de sa taille, de sa structure et de la répartition de son capital.

Règlement intérieur du Conseil d'administration

Les membres du Conseil ont, en date du 4 octobre 2012, mis en place le règlement intérieur du Conseil d'administration. Suite à la révision du code Middlenext opérée en 2016, ce règlement a été modifié en date du 24 janvier 2017 en vue de se conformer aux nouvelles recommandations.

Ce règlement comporte désormais les rubriques suivantes :

- rôle du Conseil et opérations soumises à autorisation préalable du Conseil ;
- composition du Conseil / critères d'indépendance des membres ;
- devoir des membres (déontologie : loyauté, non concurrence, révélation des conflits d'intérêts et devoir d'abstention, éthique, confidentialité) ;
- fonctionnement du Conseil (fréquence, convocation, information des membres, utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication) et des Comités ;
- règles de détermination de la rémunération des membres ;
- modalités de protection des dirigeants sociaux (assurance responsabilité civile des mandataires sociaux) ;
- règles de détermination de la rémunération des administrateurs.

La question du plan de succession des dirigeants fait l'objet de débats réguliers au sein du Comité des nominations et du Conseil d'administration. Conformément à la nouvelle recommandation du code Middlenext, une rubrique dédiée à ce sujet sera ajoutée au règlement intérieur dès que les travaux du Conseil et du Comité auront abouti.

Le règlement intérieur est disponible sur le site internet de la Société : <https://girod-group.com/investisseurs/> (rubrique « Conseil d'administration »).

Membres indépendants

L'article 1-2 du règlement intérieur prévoit : « Conformément aux recommandations du Code Middlenext, la présence de 2 membres indépendants au sein du Conseil est nécessaire. »

Les critères d'indépendance sont les suivants :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

D. RAPPORTS DIVERS

En date du 29 mars 2013, l'assemblée générale a décidé de nommer Monsieur Éric PICHET en qualité de nouvel administrateur. Le Conseil d'administration a, en date du 29 mai 2013, considéré la qualité d'administrateur indépendant de Monsieur Éric PICHET, les critères d'indépendance issus du code de 2009 étant remplis.

Monsieur Jacques MORLOT a été nommé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 30 mars 2012. En date du 29 janvier 2015, le Conseil d'administration a considéré la qualité d'administrateur indépendant de Monsieur Jacques MORLOT, les critères d'indépendance étant également remplis.

Conformément à la recommandation n°3 du Code Middlenext, l'indépendance des membres fait l'objet d'une revue annuelle par le Conseil d'administration. La dernière revue de l'indépendance des membres, opérée au regard des critères réactualisés du Code Middlenext édition 2016, a été effectuée par le Conseil durant sa réunion du 29 mars 2018. A l'unanimité, les membres du Conseil ont considéré que Messieurs Jacques MORLOT et Éric PICHET continuaient de remplir les critères d'indépendance édictés par ledit Code.

Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, composé de cinq membres, comprend deux femmes et trois hommes. Cette répartition est conforme à la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, modifiée par la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Fréquence des réunions

L'article n° 19 des statuts prévoit que le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Toutefois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil d'administration, peuvent, en indiquant précisément l'ordre du jour de la réunion, convoquer le Conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018, le Conseil d'administration s'est réuni 9 fois.
Le taux de présence des membres du Conseil à ces réunions est de 100 %.

Le Conseil d'administration a principalement consacré ses travaux à :

- l'autorisation des garanties financières à accorder aux sociétés du Groupe ;
- l'autorisation de conventions réglementées ;
- l'examen et l'arrêté des comptes annuels et semestriels et la préparation des rapports financiers ;
- la répartition des jetons de présence ;
- l'analyse des reportings ;
- l'autorisation de rachat ou cession de titres de participation ;
- l'autorisation de rachat des actions propres.

Convocations des membres du Conseil d'administration

Conformément à l'article 19 des statuts, la convocation qui mentionne l'ordre du jour, doit intervenir au moins 5 jours ouvrables à l'avance par lettre, télécopie ou courriel avec accusé de réception. La convocation peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Les membres du Conseil d'administration ont ainsi été convoqués à l'initiative de leur Président, dans les délais impartis. Conformément à l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et intermédiaires.

Information des membres du Conseil d'administration

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil d'administration leur ont été communiqués en temps voulu.

Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Délibérations

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents (ou réputés tels en cas de recours à des moyens de télécommunication).

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des membres présents (ou réputés tels en cas de recours à des moyens de télécommunication).

La voix du Président est prépondérante.

Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion par le secrétaire et communiqués dans un délai de 25 jours calendaires à tous les membres du Conseil d'administration. Ils sont ensuite approuvés, paraphés et signés au cours du Conseil suivant.

Evaluation des travaux du Conseil

Le Président invite, une fois par an, les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et la préparation de ses travaux.

Les membres du Conseil d'administration ont été amenés à réfléchir sur ce thème lors de la réunion du 6 décembre 2018 et ont exprimé leur satisfaction.

Revue des points de vigilance

Conformément à la recommandation n°19 du Code Middlenext 2016, le Conseil a procédé à la revue annuelle des points de vigilance durant sa réunion du 6 décembre 2018.

Prévention et gestion des conflits d'intérêt

L'article 12 du règlement intérieur stipule que « chaque administrateur a le devoir de faire part spontanément au Conseil de toute situation, ou de tout risque de conflit d'intérêt réel ou potentiel avec la Société ou l'une de ses filiales, et doit s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'au vote de la ou des délibérations correspondantes. »

Conformément à la recommandation n°2 du Code Middlenext 2016, une revue annuelle a été instaurée par le Conseil en vue de prévenir et gérer les éventuels conflits d'intérêt. Le Conseil d'administration a procédé à cette revue pour la dernière fois durant sa réunion du 29 mars 2018.

IV-1-1-3- Délégations et autorisations en cours de validité

IV-1-1-3-1- Emission et rachat d'actions

En date du 29 mars 2018, l'assemblée générale mixte a accordé au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président, l'autorisation de procéder au rachat par la Société de ses propres actions, aux fins d'annulation des actions et de réduction du capital social, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social.

Cette autorisation a été donnée jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 30 septembre 2018, soit jusqu'au 28 mars prochain.

Il n'a pas été fait usage de cette délégation.

IV-1-1-3-2- Augmentations de capital

Néant.

IV-1-2- Comités du Conseil

En date du 25 septembre 2013, le Conseil d'administration a décidé la création d'un Comité d'audit et d'un Comité des rémunérations ; puis, le 27 novembre 2013, un Comité des nominations a été institué.

Ces différents Comités sont composés de Monsieur Jacques MORLOT et Monsieur Éric PICHET, tous deux administrateurs indépendants. Monsieur PICHET assure la présidence des 3 Comités.

La composition des Comités est synthétisée dans le tableau « Composition du Conseil et des Comités » annexé au présent rapport.

D. RAPPORTS DIVERS

IV-1-2-1- Comité d'audit :

Sans préjudice des compétences du Conseil d'administration auquel il ne se substitue pas, le Comité d'audit assure, sous la responsabilité du Conseil, le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Comité d'audit est notamment chargé des missions suivantes :

- il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation ou au renouvellement par l'assemblée générale ;
- il suit la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission et tient compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés sur l'activité professionnelle des Commissaires aux comptes de la Société ;
- il s'assure du respect par les Commissaires aux comptes des conditions d'indépendance requises par la loi ;
- il approuve la fourniture des services autres que le contrôle légal des comptes éventuellement réalisés par les Commissaires aux comptes ;
- il rend compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Comité d'audit peut se saisir à tout moment de toute question significative en matière financière et comptable et formuler tous avis ou recommandations au Conseil d'administration dans les domaines ci-dessus.

IV-1-2-2- Comité des rémunérations

Ce Comité est chargé de présenter des propositions ou des recommandations au Conseil d'administration relatives notamment :

- à la politique de rémunération globale des dirigeants, mandataires sociaux de la Société ;
- au type et au mode de calcul des rémunérations de ces dirigeants (part fixe ou variable, avantages divers, etc.) ;
- à l'examen de toutes dispositions relatives aux retraites et à la prévoyance des dirigeants ;
- de manière générale, à toute question que lui soumet le Président ou le Conseil d'administration en matière de rémunération des dirigeants.

IV-1-2-3- Comité des nominations

Ce Comité est chargé de présenter des recommandations sur la composition du Conseil d'administration et la nomination de nouveaux membres.

Il joue un rôle essentiel dans l'établissement d'un plan de succession visant à proposer au Conseil des candidats en remplacement des dirigeants mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible.

Les Comités se réunissent en toute indépendance, hors la présence des dirigeants.

Durant l'exercice clos le 30 septembre 2018, la fréquence des réunions a été la suivante :

- Comité d'audit : 4 réunions ;
- Comité des nominations : 1 réunion ;
- Comité des rémunérations : 1 réunion.

Le taux de présence des membres du Comité à ces réunions est de 100 %.

IV-1-3- La Direction Générale

IV-1-3-1- Présentation de la Direction Générale

En date du 30 mars 2012, compte tenu de la taille et du caractère familial de la Société, les membres du Conseil d'administration ont décidé de confier au Président du Conseil d'administration la direction générale de la Société.

M. Claude GIROD assure ainsi la direction générale de la Société en qualité de Président Directeur Général. Il est assisté par Mme Jacqueline GIROD, qui assure les fonctions de Directrice Générale Déléguée.

Tous deux ont été nommés par le Conseil d'administration en date du 30 mars 2012. Ils ont été renouvelés dans leurs fonctions en date du 29 mars 2018.

Conformément à la loi et aux statuts de la Société, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires, ainsi qu'au Conseil d'administration.

La Directrice Générale Déléguée dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

IV-1-3-2- Limitations de pouvoirs du Directeur Général

Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers. Dans le cadre du fonctionnement interne de la Société, le Conseil d'administration a toutefois apporté des limitations aux pouvoirs du Directeur Général.

L'autorisation préalable du Conseil d'administration est ainsi nécessaire pour la validité des décisions suivantes :

- donner des cautionnements, des avals ou des garanties au nom de la Société ;
- acquérir toute entreprise ou toute participation dans des sociétés créées ou à créer ; céder des participations, créer des sociétés ou toute forme de personne morale ou groupement ;
- acquérir ou céder tous biens ou droits immobiliers, des fonds de commerce ou d'autres éléments incorporels de fonds d'un montant supérieur à 500 000 euros ; prendre ou mettre en location-gérance des fonds de commerce ;
- suspendre ou arrêter une branche d'activité si le chiffre d'affaires annuel dépasse 100 000 euros ;
- constituer des sûretés réelles sur les actifs ;
- octroyer des prêts pour un montant supérieur à 100 000 euros à tous tiers ;
- souscrire un emprunt d'un montant supérieur à 100 000 euros ;
- consentir des abandons de créances ou subventions d'un montant supérieur à 100 000 euros ;
- consentir des prêts, avances aux filiales et sous-filiales pour un montant supérieur à 300 000 euros.

IV-1-4- L'assemblée des actionnaires

IV-1-4-1- Pouvoirs de l'assemblée générale

Conformément à la loi et aux statuts de la Société, les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale.

Les assemblées générales ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Les assemblées générales extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser les modifications des statuts.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour modifier sur une modification des droits des actions de cette catégorie.

IV-1-4-2- Participation des actionnaires à l'assemblée générale

Convocation des actionnaires

Les différents éléments d'information concernant les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont précisés dans l'article 26 des statuts de la Société.

D. RAPPORTS DIVERS

Modalités de participation

Les conditions sont prévues à l'article 28 des statuts :

« 1. Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion.

Toutefois, ce droit est subordonné à l'inscription en compte des actions nominatives et pour les actions au porteur, au dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte, de la date de ce dépôt jusqu'à celle de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies trois (3) jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Le Conseil d'administration peut réduire ce délai par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

2. Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée.

3. Un actionnaire peut se faire représenter par toute personne physique ou morale de son choix justifiant d'un mandat.

Tout actionnaire non privé du droit de vote peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue d'être représentés à une assemblée.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires. »

L'article 30 des statuts prévoit en outre : « Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées ordinaires et au nu-proprétaire dans les assemblées extraordinaires ou spéciales ».

Droit de vote double

Selon l'article 30 des statuts : « Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Ce droit est également conféré dès leur émission :

- en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ;

- en cas de fusion, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire de la société absorbée en échange d'actions de cette société pour lesquelles il bénéficie de ce droit. »

Seuil statutaire de déclaration de franchissement de seuil

L'article 15 des statuts stipule : « Les actionnaires, conformément à l'article L. 233-7 du Code de commerce, devront informer la Société du nombre d'actions qu'ils détiennent indirectement ou directement chaque fois que leur participation franchira un seuil fixé à 1 % du capital social ou un multiple de ce dernier pourcentage.

En cas d'inobservation de l'obligation de déclaration en application des dispositions du présent alinéa, l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions dépassant le seuil ci-dessus fixé. »

Il est précisé qu'aucun actionnaire n'a fait une déclaration de franchissement de seuil durant l'exercice.

Ces éléments d'information sont rappelés dans l'avis de réunion valant avis de convocation publié par la Société avant toute assemblée.

IV-1-4-3- Répartition du capital social

Le capital social de la Société s'élève à 14 807 806 €. Il est composé de 1 139 062 actions d'une valeur nominale de 13 € chacune, de même catégorie.

La répartition du capital au 30 septembre 2018 est la suivante :

| | Actions | |
|---|------------------|---------------|
| | nombre | % |
| S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod | 717 213 | 62.97 |
| Famille Girod nominatifs | 23 113 | 2.03 |
| Autres nominatifs | 1 120 | 0.10 |
| Actions propres | 70 401 | 6.18 |
| Flottant | 327 215 | 28.73 |
| Total | 1 139 062 | 100.00 |

La S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod est détenue à 100 % par la S.A.S. L'Action Girod, dont le capital est détenu en totalité par la famille Girod.

IV-1-5- Commissaires aux comptes

Conformément aux articles L. 823-9 et suivants du Code de commerce et aux statuts, les Commissaires aux comptes sont responsables du contrôle légal des comptes.

Ils certifient que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Ils sont nommés par l'assemblée générale ordinaire annuelle pour une durée de 6 exercices.

Les Commissaires aux comptes de la Société sont présentés dans le tableau ci-après :

| Commissaires aux comptes titulaires | Commissaires aux comptes suppléants | Date de nomination / renouvellement | Echéance mandat |
|--|---|---|--|
| S.A.R.L. PLURIS AUDIT 7, rue des Perrières 39000 Lons Le Saunier | M. Guy MENOILLARD 7, rue des Perrières 39000 Lons Le Saunier | 24 mars 2014 (ex. clos le 30/09/2013) | Mars 2020 (ex. clos le 30/09/2019) |
| S.A.S. ERNST & YOUNG et AUTRES Tour Oxygène 10/12 Bd Marius Vivier Merle 69393 LYON Cedex 03 | S.A.S. AUDITEX 11, allée de L'Arche 92037 PARIS La Défense Cedex | 24 mars 2017 (ex. clos le 30/09/2016) | Mars 2023 (ex. clos le 30/09/2022) |

IV-1-6- Conventions intervenues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant de plus de 10 % des droits de vote et une filiale – Conventions réglementées

La S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod, actionnaire de la Société à hauteur de 62,97 %, a conclu en date du 1^{er} octobre 2015, pour une durée indéterminée, une convention de prestations de services avec les filiales signalisation France et spécialisées du Groupe, détenues indirectement à 100 % par la Société.

D. RAPPORTS DIVERS

Cette convention a donné lieu aux facturations suivantes durant l'exercice :

| Société | Montant prestations facturées |
|---|--------------------------------------|
| Atech | 10 150 € |
| Concept Urbain | 6 090 € |
| Signaux Girod Alsace ¹ | 4 060 € |
| Signaux Girod Chelle | 16 240 € |
| Signaux Girod Est ⁶ | 4 060 € |
| Signaux Girod Languedoc | 6 090 € |
| Signaux Girod La Réunion | 2 030 € |
| Signaux Girod Lorraine ⁶ | 4 060 € |
| Signaux Girod Nord ² | 2 030 € |
| Signaux Girod Nord de France ⁶ | 4 060 € |
| Signaux Girod Nord-Ouest ⁶ | 6 090 € |
| Signaux Girod Ouest | 10 150 € |
| Signaux Girod Rhône-Alpes | 12 180 € |
| Signaux Girod Sud-Est | 8 120 € |
| Signaux Girod Val de Saône | 6 090 € |
| SIP | 13 315 € |

IV-2 - Rémunération des mandataires sociaux

IV-2-1- Rémunération des mandataires sociaux de Signaux Girod S.A.

En conformité avec les recommandations Middlednext relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, le Conseil d'administration veille à l'application des principes suivants :

- Exhaustivité : la détermination d'une rémunération doit être exhaustive. Partie fixe, partie variable (bonus), options d'actions (stocks options), actions de performance, jetons de présence, conditions de retraite et avantages particuliers doivent être retenus dans l'appréciation globale de la rémunération.
- Equilibre entre les éléments de la rémunération : chaque élément de la rémunération doit être clairement motivé et correspondre à l'intérêt général de l'entreprise.
- Benchmark : la rémunération doit être appréciée, dans la mesure du possible, dans le contexte d'un métier et du marché de référence et proportionnée à la situation de la Société, tout en prêtant attention à son effet inflationniste.
- Cohérence : la rémunération du dirigeant mandataire social doit être déterminée en cohérence avec celle des autres dirigeants et des salariés de l'entreprise.
- Lisibilité des règles : les règles doivent être simples, stables et transparentes ; les critères de performance utilisés pour établir la partie variable de la rémunération, ou le cas échéant pour l'attribution d'options ou d'actions de performances, doivent correspondre aux objectifs de l'entreprise, être exigeants, explicables, et autant que possible pérennes.
- Mesure : la détermination de la rémunération et des attributions d'options ou d'actions de performance doit réaliser un juste équilibre et tenir compte à la fois de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances des dirigeants.
- Transparence : l'information annuelle des actionnaires sur l'intégralité des rémunérations et des avantages perçus par les dirigeants est effectuée conformément à la réglementation applicable.

Le Conseil d'administration applique les recommandations du Code Middlednext.

¹ Transmission universelle de patrimoine à Signaux Girod Ile de France en date du 28 septembre 2018 (Signaux Girod Nord à compter du 1^{er} octobre 2018)

² Anciennement Signaux Girod Ile de France : changement de dénomination en date du 1^{er} octobre 2018

Une synthèse des rémunérations attribuées à chaque mandataire social figure en annexe 2 du présent rapport.

IV-2-1-1- Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération

IV-2-1-1-1- Direction Générale

Les principes et critères de détermination de la rémunération du Président Directeur Général et de la Directrice Générale Déléguée sont fixés par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations.

IV-2-1-1-1-1- Président Directeur Général

Rémunération fixe

La rémunération fixe annuelle brute du Président Directeur Général a été fixée par le Conseil durant sa réunion du 24 avril 2012, et n'a fait l'objet d'aucune modification depuis cette date.

Elle inclut l'avantage en nature lié à la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Rémunération variable annuelle

La rémunération variable correspondant à un pourcentage du résultat net part du Groupe.

Rémunération exceptionnelle

Elle est liée à l'atteinte d'objectifs quantitatif(s) et qualitatif(s), conformément aux recommandations du Code Middlenext.

Une fois par an, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, détermine les objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs liés à la rémunération exceptionnelle du Président Directeur Général.

Jetons de présence

Néant.

Avantages de toute nature

Le Président Directeur Général ne bénéficie d'aucun avantage autre que le véhicule compris dans sa rémunération fixe annuelle.

Le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels attribué au Président Directeur Général au titre de l'exercice 2018/2019 est conditionné à l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes dudit exercice (vote ex-post).

Projet de résolution :

Huitième résolution (Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général)

L'Assemblée Générale, consultée en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général, tels que détaillés dans le rapport le rapport prévu au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

IV-2-1-1-1-2- Directrice Générale Déléguée

Rémunération fixe

La rémunération fixe de la Directrice Générale Déléguée a été arrêtée par le Conseil en date du 24 avril 2012. Elle n'a fait l'objet d'aucune modification depuis cette date.

Rémunération variable annuelle

La rémunération variable correspondant à un pourcentage du ROC consolidé du Groupe.

Rémunération exceptionnelle

Néant.

D. RAPPORTS DIVERS

Jetons de présence

Néant.

Avantages de toute nature

Néant.

Le versement de l'élément de rémunération variable attribué à la Directrice Générale Déléguée au titre de l'exercice 2018/2019 est conditionné à l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes dudit exercice (vote ex-post).

Projet de résolution :

Neuvième résolution (Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à la Directrice Générale Déléguée)

L'Assemblée Générale, consultée en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à la Directrice Générale Déléguée, tels que détaillés dans le rapport le rapport prévu au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

IV-2-1-1-2- Conseil d'administration

Les administrateurs qui ne sont pas dirigeants et qui n'exercent aucune fonction salariée perçoivent des jetons de présence. Ceux-ci sont alloués par l'assemblée générale et répartis par le Conseil, en fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil et du temps consacré à leurs fonctions.

IV-2-1-2- Eléments de rémunération pour l'exercice 2017/2018

IV-2-1-2-1- Direction Générale

Les éléments de rémunération du Président Directeur Général et de la Directrice Générale Déléguée au titre de l'exercice 2017/2018 ont été fixés par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations, durant sa réunion du 30 janvier 2018.

IV-2-1-2-1-1- Président Directeur Général

Rémunération fixe annuelle

130 020 euros brut par an, avantage en nature véhicule compris.

Rémunération variable annuelle

2 % du résultat net part du Groupe.

Rémunération exceptionnelle

Pour l'exercice 2017/2018, le Conseil a, en date du 30 janvier 2018 :

- alloué une enveloppe globale de 35 000 € au titre de la rémunération exceptionnelle du Président Directeur Général ;

- conditionné le versement de tout ou partie de cette prime à l'atteinte des objectifs suivants :

- 3 objectifs quantitatifs, pondérés chacun pour un tiers (30 000 € au total) : 1/ réduction des coûts du pôle Signalisation France 2/ amélioration de la productivité du pôle Signalisation France 3/ développement international ;
- 1 objectif qualitatif (5 000 €) : satisfaction clients et salariés.

Jetons de présence

Néant.

Avantages de toute nature

Le Président Directeur Général ne bénéficie d'aucun avantage autre que le véhicule compris dans sa rémunération fixe annuelle.

IV-2-1-2-1-2- Directrice Générale Déléguée

Rémunération fixe annuelle

87 000 euros brut par an.

Rémunération variable annuelle

1 % du ROC consolidé du Groupe.

Rémunération exceptionnelle

Néant.

Jetons de présence

Néant.

Avantages de toute nature

Néant.

IV-2-1-2-2- Conseil d'administration

Jetons de présence

L'assemblée générale mixte du 24 mars 2016 avait fixé à 35 000 € le montant global des jetons de présence alloués aux administrateurs pour l'exercice 2014/2015 et les exercices ultérieurs.

Ces jetons de présence ont été répartis entre les administrateurs non-dirigeants et non-salariés de la façon suivante :

| | |
|---------------------------|----------|
| - Monsieur Jacques MORLOT | 10 000 € |
| - Monsieur Eric PICHET | 25 000 € |

Salaires

Durant l'exercice 2017/2018, Madame Valérie CONCLOIS a perçu un salaire de 44 269 € en contrepartie de l'exécution de son contrat de travail¹.

IV-2-2- Rémunération des mandataires sociaux des autres sociétés du Groupe

En dehors de la S.A. Signaux Girod, les seuls mandats rétribués sont ceux des dirigeants de la S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod.

Les rémunérations versées par la société sont les suivantes :

| | |
|---------------------------------------|----------|
| Claude GIROD, Président | 30 000 € |
| Jacqueline GIROD, Directrice Générale | 12 000 € |
| Valérie CONCLOIS, Directrice Générale | 12 000 € |
| Véronique GIROD, Directrice Générale | 12 000 € |

IV-3 - Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L.225-37-5 du Code du commerce, nous vous précisons éléments d'information suivants pouvant être susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- les informations relatives à la structure du capital et aux participations directes ou indirectes dont la Société a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce figurent en section 1-4-3 du présent rapport ;

- il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 ;

¹ La Société respecte les conditions de cumul d'un mandat social avec un contrat de travail.

D. RAPPORTS DIVERS

- hormis les titulaires d'actions bénéficiant d'un droit de vote double dans les conditions prévues à l'article 30 des statuts de la Société, il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux ;
- en l'absence de système d'actionnariat des salariés, aucun mécanisme de contrôle de ce système n'a été mis en place ;
- il n'existe aucun accord d'actionnaires dont la Société a connaissance pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ;
- les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont celle prévues par la loi ;
- les pouvoirs du Conseil d'administration concernant l'émission ou le rachat d'actions sont prévues à la section I-1-3-1 du présent rapport ;
- il n'existe pas d'accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société ;
- il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

Fait à Bellefontaine, le 31 janvier 2019

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1
Composition du Conseil et des Comités

| Nom / Fonction | Membre indépendant | Année première nomination | Echéance du mandat | Comité d'audit | Comité des nominations | Comité des rémunérations | Expérience et expertise apportées |
|---|--------------------|---------------------------|--------------------|----------------|------------------------|--------------------------|---|
| Claude GIROD Président Directeur Général | Non | 2012 | 2024 | - | - | - | Gestion Management Comptabilité Expertise technique et sectorielle |
| Jacqueline GIROD Directrice Générale Déléguée | Non | 2012 | 2024 | - | - | - | Gestion Management Comptabilité Expertise sectorielle |
| Valérie CONCLOIS Administrateur | Non | 2012 | 2024 | - | - | - | Expertise technique et Sectorielle |
| Jacques MORLOT Administrateur | Oui | 2012 | 2024 | Membre | Membre | Membre | Management Ressources humaines Compétence sectorielle |
| Éric PICHET Administrateur | Oui | 2013 | 2019 | Président | Président | Président | Gestion Comptabilité Finance Juridique Compétence sectorielle |

Annexe 2
Rémunérations des mandataires sociaux

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social :

| | 2017/2018 | 2016/2017 |
|--|----------------|----------------|
| Claude GIROD : | | |
| Président Directeur général | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 182 947 | 187 512 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | | |
| Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice | | |
| Jacqueline GIROD : | | |
| Directrice générale déléguée | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 119 110 | 106 011 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | | |
| Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice | | |
| Valérie CONCLOIS : | | |
| Administrateur | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 44 269 | 46 591 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | | |
| Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice | | |
| Jacques MORLOT : | | |
| Administrateur | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 10 000 | 10 000 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | | |
| Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice | | |
| Eric PICHET : | | |
| Administrateur | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 25 000 | 25 000 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | | |
| Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice | | |
| TOTAL | 381 326 | 375 147 |

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social *

| | Exercice 2017/2018 | | Exercice 2016/2017 | |
|---|--------------------|----------------|--------------------|----------------|
| | dus | versés | dus | versés |
| Claude GIROD : Président Directeur Général | | | | |
| Rémunération fixe | 152 798 | 152 798 | 152798 | 152798 |
| Rémunération variable | 1 740 | 1 740 | | |
| Rémunération exceptionnelle | 20 000 | 20 000 | 26 305 | 26 305 |
| Jeton de présence | | | | |
| Avantages en nature | 8 409 | 8 409 | 8 409 | 8 409 |
| Total | 182 947 | 182 947 | 187 512 | 187 512 |
| Jacqueline GIROD : | | | | |
| Directrice générale déléguée | | | | |
| Rémunération fixe | 99 000 | 99 000 | 99 000 | 99 000 |
| Rémunération variable | | | | |
| Rémunération exceptionnelle | 20 110 | 20 110 | 7 011 | 7 011 |
| Jeton de présence | | | | |
| Avantages en nature | | | | |
| Total | 119 110 | 119 110 | 106 011 | 106 011 |
| Valérie CONCLOIS : | | | | |
| Administrateur | | | | |
| Rémunération fixe | 44 269 | 44 269 | 46 591 | 46 591 |
| Rémunération variable | | | | |
| Rémunération exceptionnelle | | | | |
| Jeton de présence | | | | |
| Avantages en nature | | | | |
| Total | 44 269 | 44 269 | 46 591 | 46 591 |
| Jacques MORLOT: Administrateur indépendant | | | | |
| Rémunération fixe | | | | |
| Rémunération variable | | | | |
| Rémunération exceptionnelle | | | | |
| Jeton de présence | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 |
| Avantages en nature | | | | |
| Total | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 |
| Eric PICHET : | | | | |
| Administrateur indépendant et Président du comité d'audit | | | | |
| Rémunération fixe | | | | |
| Rémunération variable | | | | |
| Rémunération exceptionnelle | | | | |
| Jeton de présence | 25 000 | 25 000 | 25 000 | 25000 |
| Avantages en nature | | | | |
| Total | 25 000 | 25 000 | 25 000 | 25 000 |

*Il s'agit des rémunérations perçues au niveau de Signaux Girod, des sociétés contrôlées par Signaux Girod et des sociétés qui contrôlent Signaux Girod.

Options de souscriptions ou d'achat d'actions et attribution d'actions de performance :
La société n'a jamais attribué d'option d'achat ou de souscription d'actions ni d'actions de performance.

D.
RAPPORTS DIVERS

Informations sur les rémunérations versées aux mandataires sociaux :

| Dirigeants Mandataires Sociaux | Contrat de travail* | | Régime de retraite supplémentaire** | | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions | | Indemnités relatives à une clause de non concurrence | |
|---|---------------------|-----|-------------------------------------|-----|---|-----|--|-----|
| | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non |
| Claude GIROD Président directeur général | | X | | X | | X | | X |
| Jacqueline GIROD Directrice générale déléguée | | X | | X | | X | | X |
| Valérie CONCLOIS Administrateur | X | | | X | | X | | X |
| Jacques MORLOT Administrateur indépendant | | X | | X | | X | | X |
| Eric PICHET Administrateur indépendant | | X | | X | | X | | X |

*La société respecte les conditions de cumul d'un mandat social avec un contrat de travail.